

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023

Le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le trois mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le neuf mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures et trente minutes, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Étaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (jusqu'à 23 h 30), LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (jusqu'à 23 h 40), BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (jusqu'à 22 h 30), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (jusqu'à 22 h 30), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (jusqu'à 21 h 30), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme BULLET pouvoir à M. LAFON, M. LHOSTE pouvoir à M. CHAMBON, M. HOUCINI pouvoir à M. BERTHIER, Mme LE FUR pouvoir à M. KATHOLA, pour toute la séance.

Mme KEFIFA pouvoir à Mme ANTONUCCI à partir de 22 h 30.

M. SOMMIER pouvoir à M. MERGY à partir de 22 h 30.

Mme GOUJA pouvoir à Mme BROBECKER à partir de 21 h 30.

Mme GAGNARD pouvoir à M. VASTEL à partir de 23 h 30.

Mme MERCADIER pouvoir à M. ROUSSEL à partir de 23 h 40.

Secrétaire : Mme KARAJANI est désignée secrétaire de séance.

- M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le Conseil municipal du 12 décembre 2022 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2022 à l'unanimité des suffrages exprimés (*Mme GOUJA arrivée en retard n'a pas participé au vote*).

M. le Maire : « Je vous souhaite la bienvenue pour ce conseil municipal. Je procède à l'appel des présents et représentés (*Appel*).

Nous avons donc le quorum et pouvons valablement délibérer. J'ai reçu la candidature de Mme KARAJANI pour être secrétaire de séance. Y a-t-il une objection ? Non, elle est donc désignée à l'unanimité, félicitations.

Vous avez reçu logiquement par e-mail l'ensemble des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Ces 37 décisions appellent-elles des remarques ou des questions ? M. SOMMIER. »

M. SOMMIER : « Merci, M. le Maire. J'ai en effet quelques questions de différents ordres sur ces décisions. Sur la décision n° 22-176 figure à la fois un contrat de location longue durée d'un véhicule et un contrat de régie publicitaire. Je suis donc surpris qu'il n'y ait qu'une seule décision pour deux objets qui me semblaient différents, mais il y a peut-être un justificatif. »

M. le Maire : « C'est une bonne question, nous allons regarder. »

M. SOMMIER : « Quatre ou cinq décisions ensuite (23-04, 23-15, 23-16, 23-30) concernent les subventions d'une part au titre du soutien à l'investissement local et d'autre part le "fonds vert". Pourrait-on connaître les montants sollicités auprès de l'État ? »

M. le Maire : « La décision 23-30 est en fait annulée et remplacée par la 23-31. Pour l'aménagement du parc Sainte-Barbe nous avons sollicité 50 % de subvention, soit 1 M€ HT. La décision 23-04 concerne des demandes de subvention pour les travaux de rénovation et de sécurisation du groupe scolaire du Parc. Nous avons des problèmes de toiture que nous sommes en train de régler et nous avons demandé 225 000 €, soit 50 % du montant. »

M. SOMMIER : « La décision 23-13 mentionne un désistement auprès du tribunal administratif. Quel était ce recours ? »

M. le Maire : « Il y avait en effet un recours contre un permis de construire. Un accord ayant été trouvé, les requérants se désistent. Comme le recours est contre le permis de construire délivré par la Mairie, nous prenons acte de ce désistement. »

M. SOMMIER : « Enfin, puisque c'est une décision qui a circulé, j'évoque la décision 23-08 sur l'acquisition de l'œuvre "Nymphe" de M. ZWOBADA. »

M. le Maire : « C'est une discussion que nous avons depuis plusieurs années avec la famille de M. ZWOBADA qui, vous le savez, est un sculpteur très célèbre et qui a comme particularité d'avoir été fontenaisien. Son atelier, qui est d'ailleurs toujours à Fontenay-aux-Roses, est occupé et entretenu par sa fille, Mme FILALI. Dans le cadre de notre politique de mise sur l'espace public d'un certain nombre d'œuvres d'art issues d'artistes fontenaisiens nous avons, comme vous l'avez déjà constaté, installé une œuvre d'art d'un jeune artiste à la Cavée, d'un artiste que nous avons en résidence sur la place de Gaulle devant la Mairie. De la même façon nous avons installé une sculpture de M. LETOURNEUR sur la place de l'Église et l'équipe précédente avait également installé une œuvre de M. SCRIVE sur la coulée verte. Nous avons pris l'engagement de mettre une œuvre de M. ZWOBADA. À souligner qu'il ne s'agit pas de l'acquisition d'une œuvre, le coût qui reste à la charge de la Mairie est simplement la fabrication de l'œuvre. C'est un don, mais c'est un don qui coûte de l'argent car, si la fabrication de la statue est à la charge de la Mairie, il n'y aura pas de rétribution de la famille de l'artiste qui renonce à toute forme de rétribution. Nous étalerons ce coût de 50 000 € sur deux ans, ce qui représente par année 0,1 % de notre budget d'investissement. L'œuvre sera installée dans le parc Pompidou.

S'il n'y a pas d'autre remarque nous allons passer à l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal 12 décembre 2022 qui vous a été envoyé le 21 février. Nous avons reçu trois remarques de forme de M. DELERIN et deux remarques de forme de M. CHAMBON. Ces remarques étant prises en compte, je vous propose donc d'approuver ce procès-verbal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2022 à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Maire : « Nous avons donc 23 points inscrits à l'ordre du jour. Nous avons informé M. MERGY de notre souhait de rajouter sur table une délibération concernant la solidarité avec le séisme turc et syrien sous la forme d'une subvention à une association recommandée par l'association des Maires de France.

Nous aurons par ailleurs trois vœux, dont deux sur le même sujet puisque nous avons un vœu de la majorité municipale à Mme Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre de la Transition énergétique, concernant la décision de fusion entre l'Autorité de Sûreté nucléaire et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire et un vœu sur le même sujet contre le démantèlement de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire déposé par M. MESSIER. Nous avons également un vœu contre la réforme des retraites déposé par Mme BROBECKER.

Nous aurons trois questions de M. MERGY sur :

- L'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus du conseil municipal ;
- La date du début des travaux du parc Scarron ;
- La désignation du référent déontologue, qui est désormais une obligation posée par les textes.

Nous aurons également une question de M. MARCADET, riverain, qui ne sera pas présent mais nous donnerons une réponse en conseil municipal avant de la lui envoyer bien entendu par écrit.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour qui commence comme il se doit, avant la discussion du DOB, par le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Je passe la parole à Mme RADAOARISOA. »

➤ DROITS DES FEMMES

1- Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Rapporteurs : V. RADAOARISOA /E. CHAMBON

Rapport de présentation

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport annuel doit non seulement s'intéresser au fonctionnement de la collectivité, mais également aux politiques qu'elle mène sur son territoire et aux orientations et programmes de nature à favoriser une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

Les modalités et le contenu de ce rapport ont été précisés par décret n° 2015-761 du 24 juin 2015. Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et il décrit les orientations pluriannuelles. »

Il présente également les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le contenu du rapport ci-joint a été structuré conformément aux dispositions applicables :

- *Une première partie concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité territoriale ;*
- *Une seconde partie concerne le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes.*

Conformément à la loi, la ville de Fontenay-aux-Roses avait élaboré en 2021 un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour 2021-2023 dont le contenu est rappelé dans le rapport.

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte du rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité des femmes et des hommes.

Mme RADAOARISOA : « Le premier volet du rapport porte sur les politiques menées par la commune sur son territoire visant à œuvrer pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La présentation du rapport égalité femmes-hommes est un rituel qui fait état d'actions reconduites d'une année sur l'autre ou en cours de mise en œuvre pour la période 2021-2023, c'est le plan d'action sur trois ans.

M. le Maire et moi-même, sous couvert de la délégation aux droits des femmes, réaffirmons notre engagement pour l'égalité des chances aux côtés des femmes afin de les soutenir, les orienter et les accompagner dans leurs parcours personnel et professionnel. Notre choix méthodologique d'un travail partenarial maillé en réseau permet que les femmes fontenaisiennes soient accueillies individuellement et écoutées afin d'avancer dans leur propre logique. L'objectif est que chaque femme aidée puisse construire un parcours à sa mesure et trouver des formations vers une insertion professionnelle adaptée. Pour une jeune maman, c'est prioritairement l'accès à un mode de garde qui conditionne l'accès à la formation ou à l'emploi avec, par exemple, la mise en place

d'un contrat insertion-crèche qui est une des réponses à cette attente tout comme l'accès facilité à la cantine ou au centre de loisirs.

En ce sens, plusieurs initiatives ont été entreprises dès 2020 au nombre desquelles :

- L'adhésion de la Ville au centre Hubertine-Auclert qui permet l'accès à un potentiel de formations et d'outils divers favorisant l'accès aux droits ;
- La Maison France Services ouverte depuis mai 2022 pour accueillir et favoriser l'accès aux droits avec diverses actions de lutte contre l'illectronisme, c'est-à-dire la non-maîtrise des outils numériques (ordinateurs, smartphones). L'objectif est de garantir l'accès de toutes aux démarches dématérialisées qui sont généralisées. Prochainement, le CIDFF y tiendra sa permanence d'accès aux droits dans leurs locaux ;
- Autre atout majeur pour les Fontenaisiennes, l'École française des Femmes de l'Institut des Hauts-de-Seine qui fait une priorité de l'insertion des femmes dans la vie active. Lieu d'échanges et de savoirs, l'école accueille des femmes aux profils variés, femmes mariées avec ou sans enfants, femmes monoparentales, femmes isolées en recherche d'emploi, bénéficiaires du RSA, diplômées en situation précaire ;
- Enfin, le "Bus des Femmes" complète utilement ce dispositif, c'est un outil précieux pour lutter contre l'isolement et la précarité relationnelle amplifiés par les effets de la pandémie Covid.

Concernant le deuxième axe, celui de la valorisation de la place des femmes dans la société et la promotion des femmes afin d'encourager l'émancipation, l'autonomisation et la confiance en soi des femmes, la Ville organise des événements, des expositions et des actions de sensibilisation tout au long de l'année, notamment autour de la journée du 8 mars, journée internationale des droits des femmes. La programmation des événements s'étale d'ailleurs sur le mois de mars. Sans oublier l'implantation par VSGP dans la maison Boucicaut, à proximité du RER, de la Maison de l'Entrepreneuriat et des locaux de la faculté de droit dédiés à des enseignements sur ce thème qui portent la volonté intercommunale de soutenir les femmes qui ont un projet d'entreprise. Ces femmes entrepreneurs y trouveront toute l'aide et les conseils appropriés. Pour construire et réaliser concrètement leur projet, un espace de coworking est ouvert pour en favoriser le développement.

Quant au troisième volet relatif aux violences faites aux femmes, nous allons travailler étroitement avec le Département. Les élus de terrain que nous sommes sont amenés à connaître des situations problématiques signalées par le voisinage ou plus rarement par les victimes elles-mêmes. Ces personnes ont besoin d'être orientées et soutenues. La volonté de la municipalité de Fontenay-aux-Roses est de travailler en réseau pour repérer, orienter et s'assurer de la prise en charge ad hoc de chaque cas identifié. L'accès aux droits pour les femmes victimes de violences reste une priorité afin que les victimes soient accompagnées dans la résolution de leurs situations précaires.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville va mettre en place un travail de formation à l'intention du voisinage qui joue un rôle important dans le repérage en sa qualité de lanceur d'alerte, de communication et d'accompagnement des femmes victimes de violences. Les partenariats pérennes mis en place me permettent de dire qu'une majorité des problèmes identifiés ont trouvé une réponse ajustée. À titre d'exemple, le "Bus des Femmes" cité plus haut, est un outil à la fois de sensibilisation, d'accompagnement à l'accès aux droits et à la santé mais aussi de soutien psychologique. Seul bémol, les situations des femmes victimes de violences ne sont pas répertoriées, nous n'avons pas de statistiques communales globales à ce sujet.

La question des violences envers les enfants reste cruciale dont les conséquences sont redoutables quand on voit comment le cycle de la violence se réalimente sans cesse. Nos priorités sont de mieux prévenir, informer et former afin de permettre une meilleure détection. La prévention est une pièce maîtresse de notre action municipale car il existe encore un nombre important de cas de violences intrafamiliales non identifiées car cachées ou gardées confidentielles par les victimes elles-mêmes. C'est pourquoi nous réaffirmons notre volonté commune de soutenir un travail collaboratif et en réseau : formations et déploiement d'actions en communication en ce sens, actions précoces en direction des plus jeunes, travail d'écoute, restauration de l'estime de soi, de nombreux challenges à réunir ensemble.

Par ailleurs, sous l'égide du Président Georges SIFFREDI, le Département a lancé lundi soir un nouveau programme intitulé "Femmes des Hauts-de-Seine" auquel j'ai été cordialement invitée. Le programme se décline en deux volets. Pour le premier, dans le cadre de sa stratégie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Département a décidé de créer un

observatoire dont les missions seront de poser un diagnostic sur les violences faites aux femmes et de mettre en place de nouvelles actions avec tous les partenaires.

Le lendemain, mardi 7 mars, un plan d'action intitulé "Égalité femmes-hommes 2023-2025" doté de 200 000 € a été dévoilé. Il prévoit la création d'un observatoire chargé de coordonner les actions locales avec celles de l'État.

Le 8 mars, le Département des Hauts-de-Seine présente sa stratégie en faveur de l'égalité femmes-hommes avec un plan d'action 2023-2025 dans tous ces domaines d'intervention.

Ce programme "Femmes des Hauts-de-Seine" fait aussi la promotion de la réussite au féminin auprès des Altoséquanais. Cette action a comme principal objectif d'accompagner les femmes du territoire dans leurs projets pour les aider à surmonter les obstacles auxquels elles sont encore trop souvent confrontées. Le programme de mentorat "Femmes des Hauts-de-Seine pour l'égalité des chances" mettra en relation des jeunes femmes issues de nos 36 villes et des personnalités inspirantes du département pour les accompagner vers la réussite de leurs projets. Bien entendu, la Ville de Fontenay-aux-Roses est partie prenante dans ce beau programme initié par le Département. Autrement dit, la convergence de tous les partenaires et de leurs actions est le meilleur moyen d'inscrire l'égalité dans la réalité du quotidien pour les femmes fontenaisiennes et d'ailleurs. »

M. CHAMBON : « Je vais parler un petit peu plus de la partie qui concerne les actions de la collectivité pour son personnel en matière d'égalité femmes-hommes. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des données chiffrées du rapport concernant nos agents, je pense que vous les avez découvertes. Je souhaite juste souligner que le nombre de femmes travaillant pour la Ville est identique à la plupart des collectivités de la même strate. Dans ce rapport on constate un certain nombre de signes positifs et des évolutions qui sont le fruit des actions menées par la Ville. Par exemple, les femmes sont mieux représentées à Fontenay dans les postes d'encadrement, donc les catégories A et B, et les évolutions de carrière sont encouragées.

Nous avons mené différentes actions d'accompagnement :

- Accompagnement de la carrière des agents en favorisant l'avancement de grade et d'échelon des agents éligibles. Ainsi, en 2022, on note une augmentation de 45 % d'agents qui ont bénéficié d'un avancement d'échelon par rapport à 2021. De la même façon, plus du double d'agents a pu obtenir un avancement de grade ;
- Accompagnement sur la formation : nous avons mené une dynamique forte pour la formation de nos agents, ce qui a eu pour résultat une augmentation de 50 % des départs en formation. Notre volonté est de poursuivre en 2023 cette approche, notamment en organisant des formations en intra pour permettre au plus grand nombre d'agents d'y participer.

Nous pouvons constater qu'au niveau de la réussite au concours et examens professionnels, les femmes sont plus représentées que leur proportion dans les effectifs. De façon générale, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes s'améliore dans notre collectivité et nous allons continuer ces différentes actions en 2023. »

M. le Maire : « Merci. Mme POGGI a demandé la parole. »

Mme POGGI : « Je veux avoir quelques mots sur cette délibération pour appuyer son importance, pour que ce ne soit pas un passage obligé auquel personne ne prête attention.

Je pense qu'une commune prospère, une commune où les habitants se sentent bien, c'est avant tout une commune où les femmes et les hommes sont traités à égalité et participent également de manière paritaire à la vie de la cité. L'exclusion, qu'elle soit volontaire ou, souvent, involontaire d'un sexe dans une entité, conduit à des déséquilibres qui affectent toute notre société. C'est pourquoi la loi de 2014 a imposé aux collectivités publiques de rendre compte des actions réellement mises en œuvre en son sein. Ce compte rendu permet de vérifier si une collectivité s'est mise au travail sur le sujet ou si elle se contente de diverses opérations de communication. Le rapport est divisé en deux parties et je vais appuyer sur la deuxième partie qui est celle relative aux politiques publiques de la commune.

Ces politiques publiques sont traitées dans le premier article de la loi, ce sont les grandes orientations, les grands axes de développement de cette égalité. Ces actions visent à lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité (ce que tout le monde a en tête), à lutter contre le système prostitutionnel (ce que beaucoup moins de personnes ont en tête), à lutter contre les stéréotypes sexistes qui persistent encore aujourd'hui, à lutter contre la précarité des femmes qui est malheureusement courante dans notre société et dans notre ville. Elles visent aussi à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité, l'accès à la contraception, l'accès à l'IVG qui est toujours une difficulté en 2023 en France. Elles visent aussi à garantir l'égalité

professionnelle et salariale, la mixité dans les métiers (tout le monde l'a en tête), à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales (ce que beaucoup moins de personnes ont en tête), à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales, à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique ainsi qu'à la diffusion des œuvres. On a aujourd'hui une politique de diffusion des œuvres sur la commune, et ce sujet de l'égalité hommes-femmes doit également en faire partie. Enfin, dernier axe, cette politique publique sert à porter à la connaissance du public les recherches françaises et internationales sur la construction sociale des rôles sexués. On n'ira pas sur le wokisme, etc., mais je tenais à le citer.

Dans le rapport de 2021 il n'y avait que trois pages de compte rendu sur cette deuxième partie, dont certaines actions portaient sur la politique mise en œuvre au sein des ressources humaines ; il y avait donc une confusion. Aujourd'hui plus de confusion et je m'en réjouis puisque les deux élus, chacun pour leur part, prennent part à cette délibération. Je trouve que depuis l'année dernière le travail est plus qualitatif, j'ai fait une comparaison des rapports et il y a des sujets qui sont abordés concrètement mais je pense qu'il y a encore du travail à faire. Je pense que la lutte contre les violences faites aux femmes et le système prostitutionnel n'est pas traitée de manière approfondie. Notre commune n'est pas un havre de paix, elle comprend aussi une part d'ombre qu'il est nécessaire d'éclairer, et ce n'est pas parce que c'est un tabou ou parce que certains disent que c'est le plus vieux métier du monde qu'il ne faut pas s'en occuper.

Dans le rapport il est mentionné des objectifs très flous, sans que soient détaillées les actions concrètes mises en œuvre. Par exemple, il est indiqué des sessions de sensibilisation sur divers sujets mais on ne connaît pas la date de ces sessions en 2022, ni le nombre de participants. Vous pouvez mettre 50 sessions mais s'il y a 30 personnes qui y assistent, cela n'a pas la même valeur que si 300 personnes y assistent.

Ensuite, dans ce rapport certains paragraphes ne font que décrire des dispositifs existant dans le département, notamment pour lutter contre les violences faites aux femmes. Ce n'est pas l'objet du rapport, l'objet du rapport c'est de démontrer ce qui est concrètement fait dans la commune. Il est aussi question d'actions de communication générale mais, concrètement, combien de femmes victimes de violences ont été aidées par la commune ? On peut le savoir, on peut avoir les statistiques puisque ce sont nos services qui sont concernés. La lutte contre la prostitution est-elle vraiment prise en compte ? Je ne le vois pas. À mon sens, c'est là où la commune peut réellement aider les femmes mais le chemin est encore long. Je forme donc le vœu ce soir que notre Ville participe à l'éradication de cette violence taboue qui ronge notre société en menant ce travail de justice sociale que nous méritons toutes et tous (cela vous concerne aussi, Messieurs), et j'espère que le rapport de 2024 sera très fourni sur les actions concrètement mises en œuvre dans notre commune à ce sujet. Je vous remercie. »

M. le Maire : « M. MERGY, comme ça, on aura la parité. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Je ne vais pas reprendre ce que vient de dire Léa et que je partage en tous points. Sur la première partie du rapport il y a tout de même un point que je tenais à souligner qui est l'écart de salaire entre les femmes et les hommes à Fontenay-aux-Roses, y compris dans la catégorie A où il y a 66 € de décalage entre les salaires des hommes et des femmes alors que les femmes représentent 77 % des cadres A.

Je voulais souligner deux autres points. Le premier est l'importance du taux de contractualisation à Fontenay-aux-Roses, nous sommes à plus de 27 % de contractuels dans les services municipaux et je trouve que cela fait beaucoup par rapport à la moyenne nationale. Si l'on avait la capacité à retracer les chiffres sur plusieurs années, cela permettrait de mesurer l'évolution. Je pense que le statut des contractuels de la fonction publique est le statut le plus précaire qui existe en France. J'entends que dans certains métiers comme l'animation on n'ait pas d'autre choix mais soyons vigilants en tant qu'employeur sur le recours à des contractuels.

Un point m'a interpellé dans la première partie du rapport qui est la question des accidents du travail. Pour un effectif de 304 femmes à Fontenay-aux-Roses, le nombre de jours d'indisponibilité au titre des accidents du travail est de 1 200, ce fait 3,95 jours en moyenne par agent et par an. Pour les 128 hommes, le nombre de jours d'indisponibilité est de 50, soit 0,39 jour en moyenne par agent et par an. Pour donner un élément de comparaison, je regardais les chiffres sur le périmètre de la SNCF Immobilier. Grosso modo, c'est deux fois la taille de la Ville de Fontenay-aux-Roses

mais, peu importe, on a un taux d'indisponibilité au titre des accidents de travail qui est de 0,2 jour par an et par agent avec pourtant beaucoup d'agents qui se rendent sur les chantiers au quotidien. J'aimerais donc (pas forcément aujourd'hui car vous n'avez pas les éléments de réponse) une réponse par écrit sur l'évolution du taux d'accidents du travail dans la commune de Fontenay-aux-Roses et surtout sur les mesures prises ou envisagées pour réduire le nombre d'accidents du travail. Avez-vous prévu entre autres de désigner un préventeur ? Des consignes sont-elles diffusées auprès des agents exposés à des risques ? Je trouve en effet inquiétant que ce taux d'accidents du travail soit 20 fois supérieur à celui de la SNCF, qui n'est pas considérée comme un modèle d'entreprise en matière de prévention des accidents du travail et pour des métiers qui sont *a priori* moins à risque que ceux du monde ferroviaire. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Mme BROBECKER. »

Mme BROBECKER : « Merci, M. le Maire. Nous avons évidemment conscience que l'égalité femmes-hommes, grande cause du quinquennat, ne sera jamais une réalité si les collectivités n'ont pas les moyens de mettre en œuvre des politiques clés pour cette égalité puisqu'il y a baisse des financements, effet de l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie qui pèsent sur les budgets. En amont du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, des élus ont fait un appel à l'initiative de l'ONG Oxfam France pour accélérer les efforts en faveur de l'égalité femmes-hommes sur les territoires.

Par rapport aux moyens, le conseil municipal adhère au centre Hubertine-Auclert, centre de ressources de référence pour l'égalité femmes-hommes qui propose évidemment de multiples formations et actions de sensibilisation et, au cours de l'une d'entre elles, il a été soulevé plusieurs fois qu'il faut un triptyque qu'ils appellent magique, c'est-à-dire une ou un élu·e (nous l'avons), une ou un agent dédié et un budget. Ce n'est pas *a priori* ce qui est fait à Fontenay, c'est simplement un arbitrage à faire si l'on considère que l'égalité femmes-hommes est importante.

Volet ressources humaines :

Merci pour l'état des lieux. Il semble qu'il manque quand même le baromètre d'égalité professionnelle, un outil qui a été mis en place par le centre Hubertine-Auclert, justement, et le CIG Petite Couronne qui s'interface avec le bilan social, avec des indicateurs quantitatifs qui sont dans ce rapport mais aussi des indicateurs plus qualitatifs comme l'articulation entre vie privée et vie professionnelle et la prévention et le traitement des discriminations.

C'est un outil d'autodiagnostic qui est un point de départ vers l'égalité, un outil de sensibilisation qui permet d'évaluer l'égalité des rémunérations, l'égalité d'accès aux emplois et l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, les préventions et traitements des discriminations. Je ne sais pas si vous avez fait ce diagnostic et si vous l'avez communiqué dans ce rapport ou si vous n'avez pas encore eu le temps de le faire. Je rappelle qu'il existe aussi des appels à projets en faveur de l'égalité professionnelle avec des fonds en faveur de l'égalité professionnelle qui pourraient être mobilisés pour mettre en place ces politiques.

Comme plan d'action figure également le télétravail afin d'améliorer l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Là encore, le centre Hubertine-Auclert a sorti en mars 2022 un guide intitulé "Le télétravail et l'égalité femmes-hommes". On s'aperçoit que, faute de prendre des préalables précis, les risques de renforcer les inégalités professionnelles sont réels. En gros, c'est sur le principe "loin des yeux, loin du cœur", c'est-à-dire qu'au-delà de deux jours de télétravail il y a un risque, pour les femmes et les hommes, de perdre le lien si l'on n'assiste pas en présentiel aux réunions d'équipes. Pour que les femmes soient présentes aux réunions d'équipes, il faut mettre fin aux réunions à des heures tardives. Le droit à la déconnexion est à prendre en compte aussi.

Formation :

Deux formations sont a priori distinctes : la formation à l'accueil des victimes de violences pour comprendre, adapter sa réponse, orienter, identifier la problématique. Ce sont des axes sécurisants dans la prise en charge des victimes mais aussi gages de la qualité des conditions de travail des agents. Il y a également une formation harcèlement au travail et prévention des comportements sexistes pour faire face et arrêter certaines attitudes ou remarques pas acceptables :

- Mise en place d'un dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles. Je ne sais pas si cela figure dans le plan d'action mais les villes qui l'ont fait via le centre Hubertine-Auclert disent bien qu'il y a un retour d'expérience important et une baisse du nombre de victimes ;

- Certaines villes ont mis en place des campagnes de sensibilisation sur les violences sexuelles et sexistes avec des exemples très parlants comme "mal nommer c'est banaliser" qui interpellent sur les réflexions que nous avons tous entendues, que l'on supportait et qui ne choquaient même pas il y a vingt ou trente ans alors qu'elles ne sont plus entendables ;
- Le centre Hubertine-Auclert met aussi en place des actions autour des EPI, dont on s'aperçoit qu'ils sont surtout destinés aux hommes, ainsi que des ateliers pour répondre à des attaques verbales ou physiques ou encore des ateliers vélo de remise en selle.

Volet Ville :

À souligner des points très positifs ; bravo par exemple aux agents et aux élus pour les emballages avec le violentomètre dont il avait été question l'année dernière, pour le dispositif Angela en partenariat avec l'association des commerçants, les différents jeux via la ludothèque, le club préado, le collège, la maison de quartier, le CMS, l'ASF...

Et bravo aussi pour le projet de marches exploratoires pour rendre les Fontenaisiennes actrices de leur quartier, leur permettre d'améliorer leur sécurité et d'évoquer des pistes de solutions avec les services et les élus. C'est aussi un outil de démocratie participative.

Je rejoins les élus sur le fort engagement du Département du fait de ses compétences en matière de protection de l'enfance et de son rôle de chef de file de l'action sociale. Je ne citerai pas à nouveau tous les dispositifs mais il y a eu aussi la lutte contre la précarité menstruelle avec la distribution de culottes menstruelles (le collège des Ormeaux a été le premier du département). C'est un enjeu de santé publique porté par l'Institut des Hauts-de-Seine et dont le Conseil départemental s'est emparé avec un très bon discours du Président SIFFREDI sur le sujet en mars dernier.

Citons la création de l'observatoire départemental de lutte contre les violences faites aux femmes qui a pour vocation de développer et partager la connaissance sur ces violences.

On le sait, les actions ne sont pas suffisantes à elles seules, d'ailleurs, le dernier rapport sur l'état des lieux du sexisme en France du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes est alarmant. Ces violences ont été considérées pendant trop longtemps comme relevant de la sphère intime et privée. Désormais, les pouvoirs publics se sont emparés de cette question. Le mouvement #MeToo a libéré la parole, à nous de libérer l'écoute et de mettre tous les moyens pour aider les victimes.

D'autres moyens existent comme :

- Le contrat local contre les violences sexistes et sexuelles, c'est la mobilisation renforcée des services de l'État, des collectivités et de leurs partenaires pour une réponse coordonnée et globale ;
- Une convention partenariale entre la police nationale, le CCAS et la Ville avec la mise en place de bons "taxi" pour des mises à l'abri, le paiement de nuitées par le CCAS ;
- Ouvrir le CA du CCAS à des acteurs reconnus, comme le centre Flora-Tristan, qui apporteraient une expertise.

Je voulais terminer un peu plus durement sur les messages que la municipalité a envoyés aux femmes mais aussi aux hommes (en dénigrant les femmes) au risque d'un long moment de mansplaining, notamment en matière d'invisibilité des femmes :

- Invisibilité lors d'une conférence sur "Ferdinand Lot et les siens...". Ferdinand Lot, c'est l'époux de Myrrha Borodine, une des premières femmes médiévistes, et le père de 3 filles, Irène Vildé-Lot, Marianne Mahn-Lot, historienne, et Éveline Lot-Falk, ethnologue. Ferdinand Lot a une rue à son nom et l'un de ses gendres, Boris Vildé, ethnologue, a une rue, un parc et une statue. Le fait de dire "Ferdinand et les siens" au lieu de "La famille Lot", qui engloberait tout le monde, invisibilise donc les femmes ;
- Invisibilité dans l'espace public : une élue nous avait critiqués, Maxime MESSIER et moi, à propos de notre abstention sur le nom d'une allée donné à un sculpteur (Adomas Samogitas). Nous aurions aimé saisir cette opportunité pour y donner un nom de femme car à Fontenay peu de rues portent des noms de femmes. On rappelle que dans le monde culturel, artistique et scientifique, des femmes, des militantes sont reconnues. Plusieurs villes ont fait le choix de rattraper ce retard comme Paris, Malakoff (journée du matrimoine), Bagneux (sous forme de sondage dernièrement) et même Bonneuil-sur-Marne qui a fait hier soir un conseil municipal extraordinaire en proposant au vote au terme d'un long travail 80 noms de femmes pour baptiser des rues.

À Fontenay-aux-Roses, nous avons la chance d'avoir un grand nombre de noms de bâtiments ou de rues à modifier. En 2015, des parents d'élèves avaient suggéré que l'école du Parc devienne l'école Rosa-Park. L'école de La Roue, des Pervenches, le gymnase du Parc, la médiathèque

pourraient faire l'objet d'une réflexion via des projets pédagogiques, des sondages ou encore des outils de démocratie participative et mettre ainsi en valeur des femmes pour elles-mêmes mais aussi pour la population féminine, et notamment pour les plus jeunes afin de leur montrer qu'elles peuvent aussi exister.

- Invisibilité lors des cérémonies : celle de Mme PEMZEC, Conseillère régionale présente aux vœux du Maire. Il est indiqué dans une communication de la Ville que le Préfet, Laurent HOTTIAUX, participait au côté du Sénateur avec le nom de certains élus municipaux mais rien sur cette Conseillère régionale, pourtant visible avec sa veste jaune... Il est donc un peu étonnant que l'on oublie cette femme ;
- Invisibilité de Pauline LE FUR quand elle écrit au Maire : c'est en effet Gilles MERGY qui reçoit la réponse et qui lui retransmet, alors que quand Jean-Yves SOMMIER par exemple écrit, c'est Jean-Yves SOMMIER qui reçoit la réponse ;
- La mienne, via des affiches sur les panneaux municipaux, que j'ai fait imprimer au même format que celles du Maire, comme cela se fait usuellement dans toutes les communes (on a les photos des panneaux municipaux). Quand les gens me demandent pourquoi je n'ai pas d'affiche ou pourquoi j'ai une petite affiche, je réponds que j'avais transmis les affiches au format usuel et qu'elles m'ont été refusées. Est-ce parce que je suis dans l'opposition ou parce que je suis une femme ? Je ne sais pas.

J'évoquerai d'autres points :

- La présence du Maire dans l'émission d'HANOUNA, une émission devenue "programme déconseillé aux moins de 12 ans", l'empêchant ainsi d'être diffusée avant 22 h 00. HANOUNA a déjà été sanctionné par le CSA suite à une blague sur les violences conjugales et sanctionné aussi par le CSA suite à une blague de BIGARD évoquant le viol d'une femme par son médecin. De fait, en participant à cette émission "Touche pas à mon poste", surveillée par le gendarme de l'audiovisuel, on n'envoie pas un bon message quand on va sur ce genre de plateau ;
- La présence aux vœux du Maire d'un Sénateur qui a voté contre la constitutionnalisation de l'IVG alors que de nombreux Sénateurs de droite ont voté pour, c'est aussi un message assez fort contre les femmes ;
- Enfin, en février 2023, à l'assemblée générale de l'ASF, un élu (qui n'est pas présent ce soir) a dit devant plusieurs personnes (dont le mari de ma nounou qui me connaît depuis des décennies) que mon "mari" m'interdisait de parler à cet élu. Une autre élue de la majorité a renchéri en disant qu'à chaque fois que cet élu me voit, il en parle, tant il est choqué. Alors, si vraiment il était choqué... »

M. le Maire : « Excusez-moi mais essayez d'être précise parce qu'on vous a perdue, je ne comprends pas de quoi vous parlez. »

Mme BROBECKER : « À l'assemblée générale de l'ASF, un élu de votre majorité m'a dit que mon "mari" m'interdisait de lui parler. Une élue de votre majorité a renchéri en disant qu'à chaque fois que cet élu me voit, il est choqué. »

Intervention hors micro

Mme BROBECKER : « Oui, ce n'est pas grave, je ne sais pas s'il y en a d'autres mais, en tout cas, s'il était vraiment choqué et si ces élus pensaient que j'étais sous emprise, je trouve cela grave qu'aucun de ces deux n'ait fait une démarche auprès de moi, auprès d'une élue ou d'un élu de la majorité ou de l'opposition pour m'aider à sortir de cette emprise.

Juste pour dire que l'égalité femmes-hommes ce n'est pas seulement du papier, ce n'est pas seulement une théorie. »

M. le Maire : « Merci pour cette intervention très exhaustive de toutes ces anomalies que vous avez constatées. Je voudrais conclure si vous en êtes d'accord et vous dire que, oui, l'égalité hommes-femmes est un combat long et complexe comme vous l'avez d'ailleurs souligné. Je note avec plaisir que Mme POGGI trouve que nous avons fait quand même des progrès et je me satisferai déjà de cette affirmation, même si elle est maigre. »

M. CHAMBON : « J'avais juste quelques réponses à apporter car il y a tout de même des choses qu'il est important de préciser. Quand on parle d'écart salarial au niveau de notre collectivité, il faut savoir en fait que pour un homme ou une femme de même statut, de même grade et de même échelon, le salaire sera identique, il n'y a donc pas d'écart à ce niveau. En revanche, les données dans le rapport qui donnent effectivement un écart sont trompeuses car ce sont les moyennes des rémunérations hommes calculées d'un côté et des rémunérations femmes de l'autre, sans tenir

compte du statut, du grade et de l'échelon, et c'est fait au niveau de toutes les filières. En fait, on compare un petit peu des choux et des carottes et à partir de là on en tire des moyennes. Dernier élément sur ce point particulier, si vous regardez les données précédentes, l'écart salarial par exemple des catégories B et C entre les hommes et les femmes s'est réduit assez nettement.

Autre réaction portant sur les accidents du travail : effectivement, ces accidents concernent essentiellement les femmes parce que ces accidents ont lieu surtout sur des postes occupés principalement par des femmes, par exemple au niveau des crèches ou du personnel des écoles. Si l'on regarde par exemple au niveau du CTM ou de la voirie, qui sont des postes occupés essentiellement par des hommes, il y a là très peu d'accidents. Il est donc en fait très difficile de comparer ces éléments et de tirer des conclusions hâtives en disant que les femmes sont moins protégées que les hommes car cela est lié en fait à des métiers bien particuliers.

Enfin, je voudrais juste terminer sur le télétravail. Nous avons défini sur notre commune une charte du télétravail qui est en place depuis un peu plus d'un an et qui permet justement de combiner cet équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle et aussi de garder le lien des agents en télétravail avec l'environnement professionnel. C'est pour cette raison que nous n'autorisons que deux jours de télétravail par semaine, justement pour permettre à ces agents, hommes ou femmes, qui optent pour le télétravail de garder ce lien avec la vie des services pour participer aux réunions, etc. Je vous rassure donc de ce côté-là, il n'y a pas de coupure. Pour terminer sur ce point, nous sommes justement en phase d'évaluation, puisque cela fait un an que nous sommes en télétravail. Nous ferons d'ailleurs un retour en conseil municipal avec un rapport et nous parlerons des améliorations et des adaptations que nous pourrions faire au niveau de cette charte de télétravail. Je vous remercie. »

M. Le Maire : Mme GAGNARD. »

Mme GAGNARD : « Je voudrais faire une observation car on ne parle jamais des choses qui vont bien et qui pourraient encore aller mieux. À ce titre-là j'observe qu'il y a tout de même une grande convergence collaborative entre toutes les institutions publiques, que ce soit le Département ou l'Intercommunalité qui a un rôle très important au niveau de la promotion des femmes entrepreneurs comme Véronique l'a dit, ou la commune.

Nous avons aussi un centre de santé avec un centre de planification familiale dont je rappelle qu'il s'agit d'une compétence départementale qui a fait l'objet d'une convention au temps de Matusalem et qui n'a jamais été revue. Or, dans ce centre de planification familiale, qui gère un certain nombre de choses avec, de plus, les additifs que l'on y a mis au titre de la Ville avec des financements de la Ville, c'est-à-dire des psychologues, on a quand même des agents, malheureusement vacataires mais qui travaillent de manière extrêmement intéressante au titre de la planification sur toutes ces questions qui ont à voir avec la vie affective, sexuelle et relationnelle. Ces psychologues interviennent d'ailleurs au collège mais uniquement pour les classes de 4^e car il y a un lieu d'écoute. Je trouve que ce travail est remarquable ; il se fait à bas bruit et, comme toutes les choses qui se font à bas bruit et qui fonctionnent, on en parle rarement, sauf dans le CLSPD qui est assez intimiste pour le moment mais qui va déployer des commissions de travail.

Je pense que l'on devrait peut-être donner des perspectives car nous sommes dans un dialogue avec toutes les collectivités, comme je viens de le dire, pour re-lister, peut-être re-booster et avoir des moyens. Je pense à cette très importante disposition qui est le lieu d'écoute pour les jeunes car, comme Mme POGGI le pointait, on a tout de même découvert en 2021 dans cette ville qu'il y avait des réseaux de prostitution de mineures, ce qui a donné lieu à un important travail avec le Département qui ne s'est pas arrêté mais qui se fait à bas bruit. Je pense au centre de planification, qui est un lieu de proximité dans la ville et qui est un peu de droit commun aussi, où l'on peut se rendre pour une grippe, pour une vaccination ou pour des conseils en cas de violence. Il emploie des gens extrêmement qualifiés ; nous avons une professionnelle extrêmement qualifiée que nous connaissons bien et qui nous aide d'ailleurs régulièrement à mener des groupes de parole, etc. Ma proposition serait de relire ce travail et de le relier à ce que nous faisons en réinterrogeant peut-être le Département sur ce conventionnement qui est tellement acquis que si je posais la question à certains d'entre vous parmi les plus expérimentés, je voudrais bien savoir qui se souvient que la planification est une compétence départementale. »

M. le Maire : « Merci. Muriel. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Merci. Je me permets d'intervenir parce que je crois que nous sommes là dans le fond du débat. Il y a des petites choses qui sont dites comme cela et qui

peuvent paraître anecdotiques mais qui sont surtout fausses. Je reviens par exemple sur cette conférence sur Ferdinand Lot dont le titre exact était "Une famille d'humanistes à Fontenay-aux-Roses". Cela s'est passé pendant le mois de la femme justement, le 19 mars 2022. Je vous donne la genèse de ce projet : "Le 19 mars, une journée de conférences parrainée par l'académie des Instructions des Belles Lettres a été organisée à Fontenay-aux-Roses pour mettre en valeur la famille Lot : l'historien Ferdinand Lot (1866-1952) et son épouse médiéviste et théologienne, Myrrha Borodine (1882-1957), leurs filles Irène Vildé-Lot (1910-1987), Marianne Mahn-Lot (1913-2005) et Éveline Lot-Falk (1918-1974), leurs gendres Boris Vildé (1908-1942) et Jean-Berthold Mahn (1911-1944). Tous ont eu une activité scientifique, parfois de haut niveau. Ils se sont également engagés dans la Résistance et tous avaient plus ou moins un lien avec la maison du 53 rue Boucicaut à Fontenay-aux-Roses." Cette conférence a donc été mise en place en l'honneur d'une famille et il y a eu plus de 30 intervenants. C'était sur une journée et je ne pense pas vous y avoir vue, Astrid, c'était absolument passionnant et cela se déroulait justement dans le cadre du mois de la femme où l'on voulait mettre à l'honneur des femmes exceptionnelles de cette famille qui a eu effectivement un destin absolument exceptionnel.

Par ailleurs, cette conférence a eu tellement de succès que nous avons choisi, avec M. le Maire et David DESCATOIRE, de faire un recueil de tous les discours et nous sommes en train de travailler à ce sujet. Nous avons trois éditeurs preneurs de ce recueil sur cette conférence.

Donc, s'il vous plaît, quand vous intervenez, parlez-en en amont plutôt que de dire que cette conférence portait sur le père alors que les filles étaient exceptionnelles et la mère également. Le propos de cette conférence portait justement sur une famille. C'était dans le cadre du mois de la femme. Nous mettions en valeur une mère et ses trois filles qui étaient effectivement des femmes exceptionnelles, et ce d'autant qu'Irène Vildé-Lot était la première femme Conseillère municipale à Fontenay-aux-Roses. C'est elle qui a monté la bibliothèque. Avec M. le Maire, nous cherchons justement ces femmes d'exception qui ont habité à Fontenay-aux-Roses et qui seront à l'honneur très bientôt. Donc, Astrid, s'il vous plaît, sachez que l'on travaille, que nous sommes en plus des femmes tout à fait attentives dans ce conseil municipal, des femmes de divers milieux, de diverses activités professionnelles, et nous sommes toutes par contre reliées par une attention très particulière aux relations établies autant avec le personnel que dans notre enceinte de conseillers municipaux. Nous sommes très vigilantes à ces petites phrases auxquelles vous faites allusion, etc. Donc, s'il vous plaît, faites-nous crédit que nous avançons, que nous travaillons et que nous avançons en fait beaucoup d'idées à partager qui sont des lieux communs mais auxquelles nous sommes très attachées. C'est tout. »

M. le Maire : « Merci. Je vais en fait mettre en application votre recommandation : si nous ne voulons pas emmener cette réunion vers des heures extrêmement tardives qui pénalisent tout le monde, y compris les femmes puisque c'était l'objet de votre intervention, nous allons peut-être essayer de terminer sur ce point car je pense que le débat a eu lieu. C'est comme toujours, personne n'a rien à dire et puis maintenant tout le monde veut intervenir. »

M. le Maire : « Ou alors je propose que l'on termine tranquillement et que l'on fasse le débat d'orientations budgétaires demain matin. On peut en effet y passer la nuit et c'est un sujet qui le mérite mais en même temps il faut bien que l'on avance. Je crois que Mme GOUJA, qui n'a pas encore parlé, voulait intervenir. »

Mme GOUJA : « Merci, M. le Maire. J'avais en fait deux questions, la première pour Emmanuel : tout à l'heure vous parliez des accidents du travail et je n'ai pas très bien compris votre propos ; c'est pour cela que je me permets de reposer la question. Les accidents du travail qui concernent les femmes sont plus spécifiques à certaines filières et ceux des hommes sont moindres alors que leurs métiers regardent plutôt la voirie. Même si je comprends qu'il y a des accidents du travail, je n'arrive pas à comprendre pourquoi cela concernerait les femmes plutôt que les hommes. »

M. CHAMBON : « Les accidents du travail qui se produisent touchent des services bien particuliers qui ne sont pas ceux que l'on imagine au départ. On pense en effet aux services voirie ou aux services techniques et à leurs tâches à risque susceptibles de provoquer plus d'accidents du travail. Mais ceux-ci se sont produits essentiellement dans des services où travaillent des femmes, sachant toutefois qu'il ne s'agit pas d'accidents d'une grande gravité. »

Mme GOUJA : « Ma question subséquente, puisque nous avons des obligations d'affichage du document unique de sécurité, est de savoir si l'on ne peut pas renforcer ce document unique et

prévenir ces accidents puisque l'on arrive maintenant à déceler les filières concernées. Je ne dis pas qu'elles sont moins protégées mais c'est plus une question de prévention. »

M. CHAMBON : « On se rend compte en fait que ces accidents du travail sont davantage liés à des inattentions ou à des gestes qui ne sont pas forcément bien maîtrisés. Toutes les consignes de sécurité sont données dans tous les services, il n'y a pas de problème là-dessus ; ce sont des choses que l'on suit de très près avec les représentants du personnel et que l'on améliore au fur et à mesure. »

Intervention hors micro

M. CHAMBON : « Oui, absolument. »

Mme GOUJA : « Ma dernière question concerne les violences faites aux femmes : existe-t-il des actions de sensibilisation au sein même du personnel et des services de la Mairie les concernant ? Je m'explique : nous avons connu un drame au sein de Fontenay ; cette dame qui est décédée était l'épouse d'un agent et il était su et connu qu'il y avait des violences intrafamiliales. Je ne sais pas si une enquête a été mise en place, les circonstances de son décès restent très obscures. Je sais qu'elle était entourée mais je ne sais pas dans quelle mesure. Soyons clairs, je ne veux pas faire de son cas une généralité, ce n'est pas cela du tout. Ma question est de savoir si nous avons des actions de sensibilisation. Elle travaillait dans nos services et son mari travaillait aussi dans les services de la Mairie. »

M. le Maire : « Alors ce n'est pas tout à fait exact. Cette dame travaillait au théâtre des Sources qui ne dépend pas de la Mairie. »

Mme GOUJA : « Oui, il ne dépend pas de la Mairie mais il y est quand même indirectement rattaché. »

M. le Maire : « Elle était d'ailleurs très encadrée par l'ensemble de l'équipe qui était tout à fait bouleversée. Son mari travaille effectivement comme gardien au sein de la Mairie. C'est une affaire extrêmement sensible et je pense qu'il ne faut pas faire de suppositions. »

Mme GOUJA : « Attention, je n'ai pas dit que..., je dis juste, ----- . »

M. le Maire : « Une enquête est en cours et je pense que l'on va la laisser prospérer. On fera des commentaires si des choses sont avérées mais il est difficile d'affirmer qu'il se passe des choses... »

Mme GOUJA : « Je connaissais très, très bien cette dame à titre personnel. »

M. le Maire : « Oui, mais je vous propose de réserver votre témoignage dans le cadre de l'enquête plutôt qu'au conseil municipal. »

Mme GOUJA : « Je disais simplement que ma question était de savoir... »

Intervention hors micro

Mme GOUJA : « Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, merci. Je n'interviens pas beaucoup et suis plutôt très circonspecte dans mes déclarations et dans mes interventions. Ce cas est juste donné à titre illustratif pour savoir s'il existe des process, des sensibilisations, quelque chose qui est fait au sein des services même pour aider les personnes qui y travaillent lorsque se présentent des violences intrafamiliales, des violences conjugales ou des violences sexistes, c'est tout. »

M. CHAMBON : « Je ne sais pas si au sein du service RH on est en mesure de savoir ce qu'il se passe dans la vie privée des agents. »

M. le Maire : « Par contre, au sein de la Mairie, nous avons attendu longtemps – c'est d'ailleurs une problématique qui a pesé tout de même sur la collectivité – le recrutement d'une directrice des ressources humaines qui est désormais arrivée. Et je crois que des sensibilisations au sein du personnel sont effectivement prévues en lien avec le CIDFF pour 2023, de mémoire. »

Mme GOUJA : « C'était effectivement ma question qui portait sur des mesures de prévention des violences faites aux femmes. »

M. le Maire : « Absolument. Je pense que nous allons donc clôturer. »

M. BOUCLIER : « J'avais seulement une petite remarque positive à faire. »

M. le Maire : « Qui parle ? M. BOUCLIER ? Il est préférable de demander la parole, M. BOUCLIER. Je me disais "Ça y est, encore un élu de l'opposition qui parle sans que je lui aie donné la parole, et puis non !" »

M. BOUCLIER : « Je voulais seulement dire que depuis que Laurent VASTEL est Maire, le centre municipal de santé a été rebaptisé "Centre municipal Simone-Veil" et que l'espace jeunes est "L'Espace Joséphine-Baker". Deux femmes ont donc été mises à l'honneur. »

M. le Maire : « Et deux très grandes dames.

Pour conclure, deux ou trois points ont été soulevés : le problème de la prostitution par Mme POGGI qui, bien sûr, nous préoccupe car on sait bien que ce genre de choses existe, notamment dans les familles les plus fragiles, les plus précaires sur le plan financier. Il concerne surtout de très jeunes filles mais pas seulement, on est bien d'accord. Si vous vous souvenez bien, nous avons fait l'année dernière une opération de sensibilisation sur ce thème avec la projection d'un film qui était tout à fait instructif et auquel avaient assisté tous les partenaires et toutes les personnes impliquées dans la prévention pour les jeunes qui avaient pu discuter avec les réalisateurs. C'est aussi une prévention qui ne se fait pas en tant que telle mais qui fait partie intégrante par exemple de ce qu'il se passe à Joséphine-Baker dont l'une des missions que l'on a créées, en plus du club préados, est d'essayer de faire venir les filles. On a en effet remarqué qu'il y a une majorité de garçons dans ce type de structure. L'une des missions, grâce notamment au recrutement qui a été fait à Joséphine-Baker, a été d'attirer plus de filles du quartier pour avoir un lien qui permette d'éviter diverses choses, y compris les risques de prostitution et les problèmes de drogue qui y sont souvent liés, etc. Ensuite, on ne peut pas tout, on est forcément bridés à la fois par les moyens et par la complexité des phénomènes. En tout cas, ce problème ne nous échappe pas, même s'il ne fait pas l'objet d'un traçage ou d'un étiquetage qui est parfois contreproductif aussi.

M. MERGY a parlé du nombre de contractuels. Vous savez que nous avons mené une politique de titularisation importante depuis quelques années et que nous avons réduit le nombre de contractuels en situation précaire. Par contre, le rebond des mobilités après la période Covid a fait que l'année dernière a été une année de fortes mobilités dans toutes les collectivités et dans les entreprises ; on avait alors parlé du grand déplacement. Les gens qui avaient repoussé leur mobilité l'ont prise à la fin de la période Covid et ceux qui arrivent sont donc parfois des contractuels, ce qui mécaniquement augmente le nombre de contractuels mais ce n'est pas une tendance naturelle. Ces personnes seront titularisées en temps et en heure si, bien sûr, elles donnent satisfaction dans leur poste.

Le problème des accidents du travail a été très bien souligné : je dirais que certains problèmes sont liés à des biais statistiques, comme Emmanuel l'a très bien illustré. Par ailleurs, depuis maintenant pas mal d'années l'âge moyen de nos agents augmente, si bien que plus les gens sont âgés, plus le risque d'accident de travail augmente. Ce ne sont pas des accidents de type chute d'échafaudage mais liés plutôt aux gestes répétitifs et c'est pour cette raison qu'il y a davantage d'accidents dans les crèches où certains gestes sont répétés. Professionnellement, je vois moi-même un certain nombre de personnes travaillant auprès de jeunes enfants et qui ont assez régulièrement des problèmes de genoux ou de chevilles liés à la répétition des accroupissements auprès des enfants. On essaie de leur apprendre à changer de postures durant le travail mais ce sont des gestes finalement assez naturels que les personnes effectuent sans même y penser jusqu'à ce qu'elles aient mal aux genoux, ce qui est déclaré en accident du travail. Ce ne sont donc pas des personnes qui se sont blessées avec une scie comme cela peut arriver aux services techniques, ce qui explique la dichotomie importante.

Voilà ce que je voulais apporter comme réponses. Il faut toutefois souligner aussi les choses positives et je voudrais ajouter que, dans le rapport que j'ai lu avec attention, nous avons quand même, sur l'ensemble du personnel communal de Fontenay-aux-Roses, globalement 2/3 de femmes et 1/3 d'hommes. La proportion est identique dans la plupart des communes au sein de la fonction publique territoriale. En revanche, dans la très grande majorité des villes, la proportion

s'inverse quand on parle des cadres A et des postes de responsabilité de direction. Chez nous elle ne s'inverse pas et reste strictement identique. Je voulais quand même le souligner car cela témoigne du fait que la politique de recrutement externe et interne de la Ville est véritablement paritaire et n'est pas influencée par le genre. Je tenais à le souligner car c'est là quelque chose de plutôt rare dans les villes de notre strate.

Je vous remercie et vais vous demander de prendre acte de ce rapport. »

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur la base des données 2022

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), prennent acte].

➤ FINANCES

2- Rapport d'orientations budgétaires 2023

Rapporteur : J.-L. DELERIN

Rapport de présentation

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les communes de 3 500 habitants et plus dans la période de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour objectif de renforcer l'information et la participation des conseillers municipaux en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Bien qu'obligatoire, il ne donne pas lieu à un vote mais à une prise d'acte de sa tenue.

Le DOB s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui doit notamment présenter la structure des effectifs ainsi que les perspectives d'évolution de la masse salariale, la durée effective du travail, la structure anticipée de la dette pour l'exercice à venir, et explicite les hypothèses retenues en matière de construction budgétaire. Le ROB 2023 est joint en annexe au présent rapport.

Dans un délai de quinze jours à compter de son examen en séance du conseil municipal, le ROB sera transmis au représentant de l'État dans le département, au président de l'Établissement Public Territorial (EPT), mis à la disposition du public sur le site internet de la ville et sera accessible en consultation à la direction des finances aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'État dans le département.

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023.

M. le Maire : « Comme chaque année nous allons débattre des orientations budgétaires de notre commune qui, comme je le rappelle chaque année, comportent des handicaps financiers majeurs. Nous avons à la fois en effet de faibles ressources fiscales liées au taux important de logements sociaux de notre commune puisque, comme vous le savez, les bailleurs, les propriétaires des

logements sociaux bénéficient de taxes foncières réduites, et nous avons toujours, historiquement, eu un très faible nombre d'entreprises du fait de la petite taille de notre ville avec peu d'espaces disponibles, limitant nécessairement les places possibles pour les implantations d'entreprises. Plus récemment, nous avons des charges importantes liées à une nécessité que l'on a bien constatée comme incontournable de la rénovation de nos voiries et de nos bâtiments publics en 2014. Ceci, bien sûr, est dû à deux décennies, je ne dirais pas d'inaction mais en tout cas de faible action de nos prédécesseurs mais pas uniquement car c'est aussi lié structurellement à l'histoire de la ville puisque la plupart des bâtiments, construits dans les années 70, ont eu 50 ou 60 ans à peu près au même moment. On arrive donc en phase d'une vague de rénovations qui est extrêmement importante, sachant que ces bâtiments sont aussi quasiment tous des passoires thermiques et que nous avons de fait la nécessité de les rénover pour qu'ils ne soient plus aussi énergivores.

Nous avons également une grosse épine dans le pied avec la vente ICADE en 2010 qui a transformé 1 500 logements privés en logements sociaux, ce qui s'est accompagné d'une exonération de 15 ans de taxes foncières. Nous l'avons déjà évoqué une ou deux fois dans cette enceinte où l'on m'avait dit que c'était de l'histoire ancienne mais ce n'est pas le cas puisque cette exonération durera jusqu'en 2026. Jusqu'à cette date, ce sont donc 2 M€ qui chaque année ne rentrent pas dans les caisses de la Ville. Si l'on ajoute à ces 1 500 logements sociaux créés par la vente ICADE les 300 logements sociaux construits dans la même mandature, c'est-à-dire entre 2008 et 2014, on obtient 1 800 logements exonérés de taxes foncières, ce qui fait à peu près 2 M€ chaque année – je parle sous le contrôle du grand argentier – et, si l'on fait la somme de tout cet argent qui n'est pas rentré on aboutit quand même à un manque à gagner de 30 M€. Si l'on compare ce chiffre à la dette de notre Ville qui est de 30 M€ au moment où l'on parle, on arrive quasiment au même ordre de grandeur. C'est donc tout de même un handicap structurel et qui nous poursuivra de toute façon jusqu'à la fin de cette mandature.

Nous avons essayé depuis 8 ans, avec une gestion particulièrement rigoureuse, de maîtriser nos dépenses, notamment en matière de masse salariale en ayant d'ailleurs une politique de réduction un petit peu des effectifs. Je rappelle qu'en 2014, lorsque nous sommes arrivés, il y avait 505 équivalents temps plein et que l'année dernière, comme indiqué dans le ROB, nous avons fonctionné, du fait des réorganisations mais aussi des difficultés de recrutement dans certains secteurs qui sont venues s'ajouter à cet effort, nous avons travaillé avec 423 ou 425 équivalents temps plein, ce qui veut dire que nous sommes à quasiment -80 effectifs l'année dernière. Cela ne fait pas 80 au total puisque nous n'arrivons pas à pourvoir une bonne vingtaine de postes pour différentes raisons, notamment dans la petite enfance.

Nous avons malgré tout contrôlé l'évolution de la masse salariale, et nous avons contrôlé les dépenses des différents prestataires pour la Ville. Vous savez que nous aurons bientôt le rapport définitif de la Chambre régionale des Comptes qui vous sera bien sûr transmis dès que nous aurons la version définitive, sans en dévoiler le contenu puisque je n'en ai théoriquement pas le droit. Il est évident que le rapport constate la même chose, c'est-à-dire que nous avons correctement maîtrisé nos dépenses depuis quelques années. Nous avons eu, je crois, une assez grande rigueur dans la mise en place de nos marchés publics et dans le choix des entreprises prestataires de services mais, malgré tout, la fragilité financière de la Ville fait que nous sommes toujours une Ville à faibles ressources.

Par ailleurs, nous avons traversé depuis huit ans quelques difficultés et je dirais que, parfois, la vie avant 2014 me semble avoir été un long fleuve tranquille pour les municipalités car nous nous sommes quand même pris successivement :

- La vague des attentats qui nous a obligés en urgence à sécuriser tous les bâtiments et notamment les écoles, ce qui a représenté non seulement un coût mais une énergie considérable ;
- Nous nous sommes pris un plan d'économie de 11 milliards d'euros sur les collectivités locales. Je vous rappelle que l'aide généreusement attribuée par l'État et par notre Ministre actuelle pour la DGF cette année est de 300 M€. On voit donc bien l'ordre de grandeur de l'écart, c'est-à-dire qu'en tenant compte de quelques subventions liées à la politique de la ville, nous avons perdu quasiment 3 M€ de recettes à cette époque ;
- Nous avons encaissé la crise Covid – excusez du peu – qui a duré deux ans, qui a coûté à la fois de l'argent et qui a fait perdre des recettes ;
- Aujourd'hui nous nous retrouvons avec la crise de l'énergie qui fait exploser les tarifs de l'énergie et qui, par répercussion, entraîne une inflation qui est en train d'exploser aussi dans notre pays. À noter que l'inflation officielle est de 7 % mais je peux vous dire que les denrées que l'on achète ont déjà augmenté de 16 % en moins d'un an, que les dépenses de gaz sont

multipliées par 4, c'est-à-dire 300 % d'augmentation (1,5 M€), que la dépense d'électricité augmente de quasiment 130 % (200 000 ou 300 000 €) ;

- La conséquence étant une inflation qui redémarre, l'État est bien obligé de suivre et a augmenté le point d'indice de la fonction publique, ce dont on peut se réjouir doublement puisqu'en tant que fonctionnaire j'en ai aussi bénéficié mais, malgré tout, c'est une dépense obligée pour la Ville et sur laquelle nous n'avons aucune prise. Elle va représenter 600 000 € en année pleine ;
- Avec la réforme actuelle des retraites l'État en a profité pour augmenter les cotisations de retraite pour les fonctionnaires de la fonction publique territoriale, ce qui va représenter encore 100 000 ou 200 000 € de cotisations en plus et il y a bien entendu toujours le GVT auquel on ne peut pas échapper ;
- Ensuite, tous les contrats, puisque c'est la loi, prévoient des clauses de revoyure en cas de redémarrage de l'inflation, ce qui va représenter dans l'année qui vient des augmentations souvent à deux chiffres sur un certain nombre de prestations réalisées pour le compte de la Mairie, sans que l'on puisse réellement y échapper. Nous négocierons bien entendu du mieux que nous le pourrons mais, malgré tout, nous savons que nous allons nous prendre 3 M€ d'une année à l'autre de delta sur le budget.

On voit bien que l'ordre de grandeur est au-delà de tout ce que l'on peut faire. Nous avons pris des mesures d'économies extrêmement drastiques, preuve en est que notre budget de fonctionnement 2023 sera, hors ces dépenses imposées, moins important que le budget 2022. C'est-à-dire que nous aurons suffisamment contraint les dépenses pour rester en dessous des dépenses de l'année dernière mais ces dépenses-là viennent s'ajouter, dont l'ordre de grandeur est considérable.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas d'autres solutions que de procéder à un nouvel ajustement de la taxe foncière. Certes, ce n'est jamais très plaisant pour un certain nombre d'entre nous qui la payons mais cela nous permettra bien sûr de maintenir les services publics qui sont l'objet même d'une municipalité, de poursuivre aussi les rénovations les plus nécessaires mais en regardant comment en décaler certaines pour amortir le choc de l'augmentation, notamment celle du prix des matériaux qui est parfois considérable et qui, comme nous le verrons dans les AP/CP, renchérit considérablement tous les projets. Cela permettra également, puisque les taux d'intérêt remontent, de réduire cette année notre recours à l'emprunt, ce qui nous permettra, malgré un taux d'investissement qui va rester bien sûr important, de limiter notre recours à l'emprunt et de nous désendetter, ou tout du moins de stabiliser notre endettement et même de le faire un tout petit peu baisser.

C'était là le cadre général que Jean-Luc DELERIN vous détaillera. Malgré ce contexte difficile, nous continuerons à poursuivre nos quatre priorités que nous avons déjà développées à plusieurs reprises dans cette enceinte :

- Rester aux côtés de nos concitoyens les plus fragiles, dont certains sont encore plus fragilisés par les conséquences de la crise de l'énergie, par l'inflation que nous pouvons tous constater dans les magasins et qui vient de plus dans la suite immédiate d'une crise sanitaire qui a déjà pesé assez lourdement sur pas mal de ménages ;
- Nous continuerons de poursuivre l'objectif très important de donner aux enfants de notre ville toutes les chances de développer leur potentiel. Cet objectif répond à la volonté de contribuer à l'égalité des chances, qui est une valeur républicaine à mon sens fondamentale, mais aussi de créer les conditions d'une réussite optimale pour tous, de façon que tous les enfants de Fontenay aient des chances de développer leur potentiel ;
- Poursuivre les rénovations et les modernisations de notre ville car beaucoup de bâtiments (gymnase des Potiers, écoles, ...) sont dans un état de vétusté qui ne permet pas de nous dire que nous allons faire une pause pendant quelques années et attendre. J'ajoute que – M. MESSIER ne me contredira pas sur ce point – ces rénovations permettent aussi de supprimer souvent des passoires thermiques et donc de contribuer à la rénovation énergétique de notre ville, souvent avec des résultats exceptionnels puisque je rappelle que la rénovation de l'école Scarron nous a permis de réduire de 62 % la consommation énergétique de l'école, et que la rénovation du centre de loisirs Pierre-Bonnard nous permettra aussi de faire une économie de plus de 60 % des consommations énergétiques de ce bâtiment. Nous développerons aussi d'autres projets car tout ne peut pas peser sur les finances de la Ville. Je pense en particulier à l'école des Ormeaux mais c'est aussi le cas du gymnase des Potiers, du gymnase des Pervenches qui est aussi une passoire thermique absolument phénoménale. Ces rénovations se feront parfois avec des montages permettant d'obtenir des financements complémentaires de diverses natures mais c'est en tout cas un objectif que nous devons impérativement poursuivre ;
- Garantir la sécurité : cela a été l'objet du développement de la vidéoprotection, des moyens que nous mettons pour garantir cette sécurité et ce, avec des résultats puisque nous avons

été classés en 2022 la 2^e ville la plus sûre d'Ile-de-France. Ces résultats sont par nature amenés parfois à se dégrader parce que rester à la 2^e place, c'est compliqué, mais cela témoigne en tout cas d'une volonté constante d'assurer la meilleure sécurité pour nos concitoyens fontenaisiens car elle est le premier échelon, la première nécessité pour vivre de façon paisible et pouvoir jouir de tous ses droits car, sans sécurité, il n'y a plus aucun droit.

Pour illustrer un peu tout cela, comme nous l'avons déjà fait l'année dernière, j'évoquerai la révision dans notre règlement des aides facultatives qui nous a permis d'avoir plus de réactivité et d'être mieux adaptés aux situations d'urgence. Nous aurons la même vigilance cette année pour les problèmes de paiement de loyers et de prévention des expulsions locatives. Nous essaierons comme chaque année d'être aux côtés des locataires en difficulté pour que cela soit fait chaque fois qu'une solution et un règlement pourront être trouvés. Nous sommes en train de finaliser l'analyse des besoins sociaux, ce qui nous permettra d'affiner aussi l'identification des problématiques qui éventuellement justifieraient une action de la Ville.

Je crois que nous pouvons nous féliciter malgré tout de l'ouverture l'année dernière de la Maison labellisée France Services car elle a été largement plébiscitée par nos concitoyens et qu'elle répond, je crois, à un vrai besoin. C'est un effort financier important fourni par la Ville pour que cette Maison France Services puisse exister, de la même façon que nous soutenons financièrement le maintien de services dans certains quartiers comme La Poste ou que nous apportons notre soutien à la Vestiboutique de la Croix-Rouge qui va, je crois, rouvrir prochainement dans ses nouveaux locaux.

Donner toutes les chances de réussite aux enfants de la ville, c'est bien entendu donner à la petite enfance et au périscolaire les moyens d'une prestation de qualité. Je rappelle que nous maintenons, malgré le contexte financier difficile et malgré la réduction des effectifs d'agents de la Mairie, des effectifs dans les crèches et dans les écoles, notamment pour le périscolaire, qui sont finalement supérieurs aux ratios légaux, c'est-à-dire que nous pourrions en effet réduire les personnels et nous serions conformes à la loi, mais nous avons fait le choix de les maintenir de façon à pouvoir poursuivre les projets pédagogiques qui font un peu la spécificité de Fontenay comme l'éveil à la lecture dans les crèches en lien avec la médiathèque ou l'encadrement sur les pauses méridiennes dans certaines de nos écoles en développant des projets culturels ou sportifs ambitieux dans le cadre du nouveau PEDT que nous avons voté récemment. Je tiens à souligner, car j'ai eu depuis quelques informations, que beaucoup de villes ont fait le choix de ne plus financer ces projets pédagogiques et que nous avons fait le choix de les maintenir et de continuer à les financer. J'ajouterai que cette année nous pourrions retrouver je l'espère, car c'est une de nos priorités, le niveau d'effectifs qui nous permettra de retrouver l'offre de berceaux qui doit être la nôtre, c'est-à-dire 203 berceaux à la rentrée prochaine. Nous avons fait quelques recrutements mais il nous manque encore quelques encadrants.

Donner toutes les chances de réussite, c'est aussi :

- Avoir pour objectif de favoriser la maîtrise de la lecture avant la fin du primaire, c'est le sens des stages de soutien à l'apprentissage de la lecture que nous pérennisons ;
- Favoriser l'inclusion et la socialisation par le sport qui est un puissant outil d'apprentissage de la citoyenneté. C'est bien sûr l'objet des rénovations de notre patrimoine sportif dont tout le monde profite mais c'est aussi la pérennisation du "chèque sport" qui a eu un succès croissant depuis deux ans et qui nous permet d'inciter un certain nombre de jeunes enfants à entamer une pratique sportive, souvent en levant le frein lié aux difficultés que représente le paiement de plusieurs cotisations parfois pour une famille ;
- Travailler à l'égalité des chances, c'est aussi soutenir les associations qui œuvrent pour le soutien scolaire ou l'apprentissage de la lecture et cela sera maintenu aussi cette année ;
- C'est aussi le sens de notre participation et de notre candidature à l'appel à manifestation d'intérêt organisé par le ministère de l'Éducation nationale, lequel vise à mettre en œuvre des techniques pédagogiques innovantes en petits groupes sur le temps scolaire avec la participation du personnel communal. C'est une avancée particulière, une expérimentation particulière et nouvelle financée en grande partie par le ministère de l'Éducation nationale. Je sais que nous aurons le résultat de notre candidature dans quelques semaines et nous verrons bien sûr si nous serons retenus ;
- Enfin, bien sûr, donner toutes les chances à nos écoliers, c'est donner un cadre d'accueil de qualité, c'est l'objet du programme de rénovations ambitieuses de nos écoles : l'école de La Roue, cette année l'école Scarron, la définition du projet des Ormeaux. C'est aussi l'objet du travail sur les cours d'écoles avec "La cour d'école du futur" réalisée au niveau de Jean-Macé, celle de Scarron qui sera réalisée cet été, celle aussi du centre de loisirs Pierre-Bonnard qui sera réalisée également. Je dirai que c'est conforme à ce souhait commun de la majorité que

l'école de la République doit bénéficier de locaux de qualité pour accomplir au mieux ses missions.

Nous continuerons à rénover bien sûr nos équipements et notre espace public :

- En centre-ville, la dernière phase de construction de la place de la Cavée a débuté et, au vu des derniers échanges que nous avons eus avec les syndics du mail Boucicaut, nous finaliserons, je l'espère cette année, le projet de rénovation du mail Boucicaut pour une réalisation qui coïncidera avec la rénovation du dernier tronçon de la rue Boucicaut par Vallée Sud Grand Paris ;
- Dans le quartier Scarron, la création d'un nouveau parc arboré à l'angle de la rue des Bénards et de la rue Saints-Sauveurs commencera dans les quinze jours qui viennent. C'est d'ailleurs l'objet d'une question posée pour ce conseil municipal. 60 arbres seront plantés ;
- Outre la Maison France Services déjà mentionnée, les animations de Noël, la concrétisation de nos échanges avec les bailleurs Hauts-de-Seine Habitat et Toit et Joie avec la rénovation des résidences des Sorrières, bientôt achevée, Saints-Sauveurs et la municipalisation des espaces situés autour du centre commercial, c'est-à-dire autour du square Pajou, de façon que nous puissions les reprendre et les rénover ;
- 2023 verra aussi les constructions de la phase 1 de la reconstruction des Blagis qui est commencée et la livraison de la résidence des Potiers dans quelques mois, tandis que nous avons tous pu observer le tournant décisif pris par la déconstruction-reconstruction avec la démolition que je dirais emblématique de la barre des Paradis ;
- Nous rénoverons cette année également notre centre de loisirs Pierre-Bonnard qui, comme je l'ai déjà dit, permettra de réaliser plus 60 % d'économie d'énergie. Cela nous permettra aussi la mutualisation de deux salles supplémentaires qui seront mises à disposition des Fontenaisiens tandis que les travaux de l'espace Jean-Moulin qui vont également débiter permettront la création d'une salle plus particulièrement dédiée à des activités artistiques ;
- Sur le plan sportif, après l'inauguration du nouveau gymnase du Parc en 2022 qui, je crois, est lui aussi plébiscité par nos concitoyens, puis des vestiaires du rugby, les travaux, après Pierre-Bonnard, s'enchaîneront avec la rénovation du skatepark, des terrains de basket et des terrains de boules de la coulée verte qui seront réaménagés ;
- Nous finaliserons également la programmation des travaux du stade du Panorama par le Territoire et dont nous sommes maîtres d'œuvre, et du gymnase du Panorama. Tout cela sera également finalisé cette année avec, nous l'espérons, le début des travaux l'année prochaine.

C'est donc encore cette année un programme ambitieux de modernisation de notre ville qui est proposé par notre équipe avec près de 10 M€ d'investissement. Rappelons que grâce aux subventions de nos partenaires du Département, du Territoire, de la Région et de la Métropole mais aussi de l'État, 40 % de nos investissements au minimum seront ainsi financés sans peser sur le budget communal. Ces contributions financières externes, ainsi d'ailleurs que la vente de l'immeuble de la place de Gaulle, permettront que le poids de notre dette ne soit pas alourdi et même légèrement diminué cette année.

Enfin, la qualité de vie, la sécurité, le partage sont des éléments importants de la vie quotidienne qui participent à l'inclusion et au vivre-ensemble – je rappelle d'ailleurs l'intervention de Mme BROBECKER il y a quelque temps – et notre politique culturelle s'inscrit plus encore dans des événements qui valorisent la création artistique de "Fontenay-aux-Roses ville d'artistes" avec :

- Le nouvel espace Jean-Moulin dont j'ai parlé mais aussi avec la poursuite du déploiement de la sculpture sur l'espace public dont nous avons parlé tout à l'heure avec une nouvelle œuvre sur le square Pompidou ;
- Nous continuerons le festival "Danses ouvertes" et les fêtes de Noël qui sont puissamment fédératrices ;
- Nous continuerons bien sûr à aller à la "Folie numérique" de notre médiathèque qui rencontre également un grand succès ;
- Nous maintiendrons les principales animations en réalisant toutefois cette année le forum des associations dans le gymnase du Parc, ce qui nous permettra une économie significative ;
- Nous finaliserons aussi cette année le projet de rénovation de notre théâtre avec le Territoire qui a prévu d'investir plus de 9 M€ pour nous donner un outil de grande qualité pour ce théâtre, lequel est reconnu par le ministère de la Culture comme un centre de référence pour les arts de la parole.

Voici les grandes lignes pour l'année 2023 avant de donner la parole à l'expert Jean-Luc DELERIN, mais je crois que Mme MERCADIER voulait intervenir. »

Mme MERCADIER : « Je voulais apporter une modification à ce que vous avez dit sur la projection pour les crèches. À ce jour il manque 14 personnels, par conséquent, pour nos projections pour la rentrée de septembre, il n'y aura pas 203 berceaux offerts aux Fontenaisiens mais 165. »

M. le Maire : « Absolument, mais c'est ce que j'ai dit, j'espère que le recrutement nous permettra d'éviter le maintien de la fermeture de ces différents berceaux. Nous avons d'ailleurs demandé au service Petite Enfance un certain nombre d'analyses, notamment sur l'attractivité de la ville, de façon à voir si nous pouvons recruter mieux. Il en ressort d'ailleurs que les problématiques sont plutôt complexes mais en tout cas pas forcément en termes de rémunération. C'est un appel que je lance à tout le monde : si vous connaissez des auxiliaires de puériculture, envoyez-les-nous, nous les embaucherons tout de suite. J'apprendrai peut-être des choses que l'on doit faire ; il faut me le dire, Anne-Marie, si vous avez des scoops. »

Mme MERCADIER : « Je voulais juste rectifier les informations que vous avez données, M. le Maire. »

M. le Maire : « D'accord, merci beaucoup, Anne-Marie. C'est ce que j'avais dit, je suis peut-être trop optimiste mais je suis ainsi. M. DELERIN. »

M. DELERIN : « Je vais tempérer votre optimiste, M. le Maire !

Le code général des collectivités locales rend obligatoire la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants et ce, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il prévoit en outre pour les collectivités de plus de 10 000 habitants une présentation de la structure et des évolutions des dépenses et des effectifs. Pour permettre une information des membres de cette assemblée, le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires, document de 40 pages qui vous a été préalablement transmis et évoqué lors de la commission municipale qui s'est tenue il y a quelques jours. Je tiens d'ores et déjà à remercier le travail des équipes car ce document de 40 pages représente une somme de travail pour les finances, pour le personnel, pour l'ensemble des services ; je peux vous dire que cela fait des semaines qu'ils sont dessus et que ce n'est pas très facile. Qu'ils en soient donc remerciés.

Comme le prévoient les textes, le rapport d'orientations budgétaires sera mis à disposition du public sur le site internet de la Ville et sera consultable aux heures d'ouverture de la Mairie à la direction des Finances que nous avons équipée de capsules de café pour les Fontenaisiens qui auraient le courage ou l'imprudence de venir le consulter !

Je reviendrai sur les éléments marquants de ce rapport au cours d'une présentation d'environ une trentaine de minutes pour nous permettre d'en débattre à l'issue. Nous avons fait un petit PowerPoint de quinze pages qui pourra vous être transmis.

Cette présentation s'articulera en trois thèmes :

1. Un contexte international et national inédit
2. Le contexte financier local perturbé
3. Les orientations budgétaires pour 2023.

Je reprendrai tout d'abord ce qu'a dit M. le Maire sur les enjeux du budget 2023 qui sont un peu le changement dans la continuité :

- Maintenir la qualité des services offerts aux Fontenaisiens en palliant les effets de l'augmentation inédite des coûts : ce n'est pas parce que les charges dérapent que nous allons réduire l'offre de services (car cela aurait pu être une solution) ;
- Poursuivre nos actions en faveur de la réussite éducative, de la solidarité et du maintien du lien citoyen : cela se fait à différents niveaux mais M. le Maire en a déjà parlé ;
- Limiter le recours à l'emprunt tout en continuant de rénover et de moderniser nos équipements publics.

1. Un contexte international et national inédit

Ce contexte est marqué par une situation inédite avec la poursuite des effets de la pandémie – dont on ne parle plus mais dont on a encore connu en 2022 une résurgence avec l'apparition de nouveaux variants – et bien entendu la guerre en Ukraine à partir de fin février 2022.

Après les années Covid 2020 et 2021 qui ont provoqué une nette récession de l'économie, les perspectives de reprise, qui ont commencé fin 2021 et tout début 2022, ont entraîné des phénomènes de surchauffe, donc de pénurie et de hausse des prix, tant sur les matières premières que sur l'énergie : explosion du fret maritime qui a amené le leader national CMA-CGM, 3^e affrèteur mondial, à

afficher un bénéfice de plus de 24 milliards d'euros. Ainsi, un transporteur maritime dépasse de 25 % le bénéfice de Total.

La guerre en Ukraine n'a fait qu'accroître cette situation, aggravant les tensions inflationnistes et cassant le début de reprise économique. On était parti sur des perspectives de croissance de 5 ou 6 %, voire 7 %, mais je crois que l'on va finir autour de 2 ou de 2,5 % et les perspectives 2023 ne sont guère favorables.

Cela se traduit par un retour de l'inflation à des niveaux inconnus depuis plus de trente ans – certains sont trop jeunes pour avoir connu l'inflation à deux chiffres des années 70 et du début des années 80. Comme l'a souligné M. le Maire, si l'indice Insee est de l'ordre de 7 % pour 2022, les indices sectoriels dépassent largement les 10 % dans l'énergie, malgré le bouclier tarifaire mis en place par la France. Pour les produits alimentaires, on annonce chaque jour 15, 16 ou 17 %.

Les prix de la production industrielle en France ont été évoqués mardi lors de la commission, ils ont augmenté de 14,9 % à fin janvier sur un an.

Les travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments ont grimpé de près de 10 % sur un an.

Une perte de pouvoir d'achat des ménages, et donc des pressions sur les revendications salariales que l'on peut comprendre mais qui risquent elles-mêmes d'alimenter l'inflation. Je tiens à rappeler que l'inflation n'est pas seulement la hausse des prix mais un phénomène auto-entretenu, l'inflation entraînant les coûts de production, entraînant la hausse des salaires qui entraîne elle-même la hausse des coûts de production, la hausse des prix. On nous annonce donc un pic de l'inflation pour le premier trimestre.

Des actions de soutien ciblées et mises en œuvre par l'État pour y faire face mais qui pèsent fortement sur les dépenses publiques. Nous avons un déficit public annoncé de 5 % qui entraîne une hausse nette de notre endettement, lequel dépasse les 3 000 milliards d'euros, c'est-à-dire, de mémoire, 115 % du PIB. Tout cela provoque bien évidemment une remontée des taux d'intérêt, selon le principe de l'offre et de la demande et, surtout, toutes les banques centrales actionnent la mécanique des taux d'intérêt pour casser le rythme d'inflation. J'ai vu hier que la FED envisage de porter ses taux à minima à 5,1 % lors de sa prochaine réunion et le directeur a dit qu'ils n'étaient pas près de s'arrêter : pour casser l'inflation, peu importe le niveau des taux. Cette remontée des taux pèse déjà sur les agents économiques puisque des taux d'emprunts se situent maintenant largement à plus de 3 % fin 2022 alors que nous étions à moins de 1 % fin 2021. On voit que les effets se font déjà sentir avec la baisse des prix de l'immobilier, comme publié par l'Office des Notaires, ce qui se traduit aussi par une chute de 30 % des logements autorisés et une chute de 15 % des réservations de logements neufs pour la même période. Il suffit d'ailleurs de regarder les panneaux publicitaires qui font part d'une offre des frais de notaire de 20 000, 30 000 ou 40 000 €, alors qu'il y a un an il fallait se battre pour réserver.

2. Le contexte financier local perturbé

Bien entendu, ce contexte national impacte très fortement les collectivités, générant une croissance des charges plus rapides que celle des produits. L'année 2022 a donc été marquée par les crises successives qui ont fortement pénalisé nos finances :

- La crise Covid, qu'il ne faut pas oublier : nous avons tout de même maintenu des mesures de précaution et supporté des dépenses supplémentaires (confinements et restrictions sur certains aspects) ;
- Nous avons vu également la contraction de la facturation des services du fait des changements de comportement des usagers. Lors du DOB et du BP 2022 nous avons émis une vigilance sur le développement du télétravail en disant que cela risquait de faire changer les comportements des familles : "quand je suis en télétravail je ne mets pas mes enfants à la cantine ni au périscolaire, ni éventuellement à la crèche". Bien évidemment les personnes en télétravail sont celles ayant les quotients familiaux les plus élevés et donc celles – excusez-moi l'expression – qui rapportent le plus ;
- La hausse générale des prix avec la revalorisation contractuelle de tous nos engagements : alimentation, services, maintenance, nettoyage, etc. ;
- La hausse de nos factures énergétiques malgré le bouclier tarifaire dont nous avons bénéficié en 2022, sachant que nous n'en bénéficierons pas en 2023. L'État fait des annonces générales mais cela exclut la quasi-totalité des bénéficiaires potentiels ;
- Je rappelle également la hausse du point d'indice de 3,5 % – qui était d'ailleurs plutôt une annonce que je juge électoraliste puisqu'elle a été faite avant la campagne électorale – et la hausse du SMIC à trois reprises.

Fonctionnement :

Tous ces éléments entraînent une hausse des charges de 1,3 M€ par rapport à notre budget prévisionnel, soit + 3,6 % sur un an qui se répartissent ainsi :

- 220 000 € sur les contrats (alimentation, ...) ;
- 103 000 € de plus pour la politique éducative sur laquelle nous avons maintenu notre effort ;
- 35 000 € au niveau du CMS et de l'ouverture de l'espace France Services dont les subventions ne couvrent qu'un tiers des frais de fonctionnement. Même si l'on peut se féliciter de France Services, il faut reconnaître que l'État s'en arrange bien : même s'il aide les communes, il supprime des services et leur demande de s'en occuper à sa place. L'État a donc versé 35 000 € de subvention pour les 10 mois d'activité l'année dernière de France Services alors que cela a coûté 105 000 € à la commune, en ne comptant que les frais de fonctionnement. Il en est de même pour l'Agence postale communale, même s'il s'agit de La Poste, c'est tout de même la puissance publique qui ferme ses points de vente postaux. On propose un débat sur la décentralisation mais, comme disait quelqu'un, la décentralisation égale piège à (vous m'avez compris) ;
- 352 000 € pour les frais de personnel malgré la renégociation du contrat d'assurance pour passer sous une forme collective par l'intermédiaire du CIG où nous avons tout de même économisé 131 000 €. M. le Maire dit que nous faisons des efforts de gestion et nous essayons en effet d'économiser partout où cela est possible ;
- À noter également l'augmentation du FCCT de VSGP, dont il a été question en décembre, pour 386 000 €.

Dans le même temps des produits évoluent moins rapidement :

- Croissance des produits de 700 000 € seulement, soit 1,8 % du fait de la diminution des produits des services petite enfance, scolaire et périscolaire de 1,2 % par rapport à 2021 avec un double effet : l'effet de l'appauvrissement de la population qui paie le tarif le plus bas et surtout, comme déjà dit, le changement de comportement des populations les plus aisées qui bénéficient du télétravail ;
- Baisse de 130 000 € du fonds de solidarité de la Région Ile-de-France. Vous allez dire que c'est contradictoire avec l'appauvrissement de la population fontenaisienne mais l'attribution de ce fonds de solidarité de la Région Ile-de-France est relative aux autres communes : si certaines s'appauvrissent plus que nous, le fonds de solidarité de la Région Ile-de-France estime que l'on s'enrichit et l'on reçoit donc moins. Je réponds déjà à Jean-Yves mais je crois que nous sommes à peu près d'accord maintenant avec cette mécanique du fonds de solidarité ;
- Stabilité des dotations et participations ; l'essentiel de l'augmentation de nos produits provient de la revalorisation des bases fiscales générant une croissance nette des produits de 645 000 €. Sur les plus de 700 000 € d'accroissement des produits mentionnés, 645 000 € proviennent ainsi uniquement du peu d'impôts locaux qui nous restent.

D'autre part nous avons des charges exceptionnelles pour 277 000 €, comme évoqué, avec deux grosses affaires :

- La SOMAREP, l'ancien délégataire de la halle aux comestibles : nous avons saisi certains fonds mais il a contesté et le tribunal lui a donné raison en mars 2022 ;
- L'indemnisation des commerçants suite aux travaux de la place de la Cavée pour environ 120 000 € ;
- La mise en place du "chèque sport" pour 47 000 € qui sera reconduit cette année ;
- L'annuité de la dette (capital + intérêts), de l'ordre de 2,5 M€, est stable. Vous savez que nous avons choisi la solution d'un amortissement à capital constant, ce qui fait décroître très rapidement les charges financières. Malgré un nouvel endettement, nous sommes donc toujours à peu près au même niveau.

Épargne nette :

Compte tenu de ces éléments nous avons une épargne nette négative qui s'est fortement dégradée puisqu'elle s'établit à 323 000 € au lieu des 500 000 € prévus. Je rappelle que l'épargne nette est ce qui reste toutes charges payées, et qui nous permet d'alimenter notre section d'investissement pour payer le remboursement du capital de la dette et autofinancer nos investissements.

Sur le schéma, la ligne du bas représente la situation de l'épargne constatée à fin 2022 et, en haut, le niveau d'épargne que nous attendions sans la conjoncture actuelle sur laquelle nous n'avons aucune maîtrise.

Fiscalité :

Malgré une révision des taux en 2021, la pression fiscale fontenaisienne reste nettement inférieure à celle des communes comparables. Sur le foncier bâti nous sommes en 2021 à 432 € par habitant pour

une moyenne à 544 €. Dans son pré-rapport, la Cour des comptes nous dit que nous avons des marges de manœuvre sur ce domaine. Je reviendrai sur ce point dans les perspectives.

Investissement :

Malgré ce contexte, nous avons maintenu nos engagements et nos volontés d'investissement pour entretenir et améliorer le cadre de vie des Fontenaisiens (école maternelle Scarron, dont l'inauguration aura lieu prochainement, vestiaires du club de rugby, ...).

Nous avons réalisé 8,5 M€ de dépenses d'investissement plus 4 M€ de reste à réaliser. Ce reste à réaliser correspond aux reliquats de programme et, surtout, à des travaux réalisés par les entreprises mais non facturés. Depuis la crise du Covid, les entreprises ayant un peu de facturations en stock préfèrent en effet la reporter d'une année sur l'autre pour assurer leur équilibre financier l'année suivante.

- 5,7 M€ réalisés portés à 7,8 M€ avec les restes à réaliser sur des projets nouveaux (école Scarron, gymnase du Parc, vestiaires du rugby, vidéoprotection, fibre optique) ;
- 2,5 M€ réalisés et 4,4 M€, c'est-à-dire pas loin du double si l'on tient compte des encours à payer sur l'entretien du patrimoine et des espaces verts.

Financement :

- 47 % du financement provient de la Ville, non pas de l'épargne nette parce qu'elle est malheureusement négative mais de l'autofinancement que nous avons dégagé ;
- 33 % proviennent de subventions, et l'on verra que, grâce à l'action du premier magistrat de la Ville et des services, la course aux subventions fonctionne bien ;
- 1,9 M€ provient d'emprunts nouveaux, ce qui correspond exactement à 1,9 M€ des tombées en capital. Nous empruntons ainsi au niveau du capital restant dû, c'est-à-dire du capital remboursé l'année courante. Pour maintenir notre niveau d'endettement, nous ne souhaitons pas accroître notre niveau d'endettement.

Encours de la dette :

L'encours global est de l'ordre de 31 M€, soit 1 203 € par habitant à comparer aux 1 669 € des villes voisines. Comparativement, la Ville de Fontenay-aux-Roses est donc moins endettée que ses voisins, mais ce n'est pas forcément une satisfaction. C'est en effet toujours trop, l'emprunt, et c'est un banquier qui parle ! En 2021 nous avions du taux fixe à 0,95 % mais, depuis le mois de septembre, il n'y a plus aucune offre à taux fixe. Nous nous sommes tournés vers nos financeurs habituels (Crédit Agricole, Banque Postale, ...) qui ne nous proposent que du taux variable et à des taux aujourd'hui entre 2 et 2,5 %. Sur cette situation de volatilité des taux, nous disions mardi soir que lorsque les banquiers proposent du taux variable, c'est que les taux vont continuer à grimper (j'ai fait cela pendant 40 ans !).

3. Les orientations budgétaires pour 2023

Une évolution inédite des dépenses contraintes.

Dépenses de fonctionnement :

La hausse des dépenses de fonctionnement pour 2023 est prévue à hauteur de 4 M€, ce qui est énorme. Je vais citer à nouveau quelques chiffres :

- Dépenses d'énergie : 1,5 M€ de coûts supplémentaires (et non de dépenses) puisque le gaz a augmenté de 300 % et l'électricité entre 140 et 130 % ;

(Madame GOUJA prie ici de bien vouloir excuser son départ pour des contraintes familiales. Elle confie son pouvoir à Mme BROBECKER)

- Charges de personnel : + 1,2 M€ avec l'augmentation du point d'indice sur toute l'année contre 6 mois l'année précédente, la revalorisation du SMIC, le GVT et la refonte du RIFSEEP. À souligner que cette année, des focus ont été faits sur certains points dans le ROB ;
- Révision a minima (j'insiste sur ce "a minima") des prix des marchés : 140 000 € ;
- Maintien de notre politique en faveur de l'éducation avec une hausse des financements de 151 000 € et du lien social (associations, CCAS, CCJL) avec une hausse de nos contributions à hauteur de 94 000 €.

Nous renforçons nos efforts de rationalisation des dépenses avec :

- La révision du calendrier événementiel et culturel ;

- Le retour du forum des associations en interne pour éviter la location onéreuse de tentes au parc Sainte-Barbe ;
- Les économies induites par les investissements en termes de consommation énergétique gaz et électricité sur les bâtiments rénovés sont assez importantes, même s'il faudra une ou deux décennies pour le retour sur investissement ;
- Les économies en téléphonie : le développement de la fibre optique va permettre une baisse de nos consommations de 45 000 € sur un an, même s'il faudra là aussi quelques années pour rentabiliser.

Tous ces efforts cependant ne nous permettent pas de compenser l'accroissement des charges et ce d'autant que nos recettes ne suivent pas ; elles sont inférieures à la croissance des dépenses avec une insuffisance de pratiquement 1 M€, laissant craindre une épargne nette négative de l'ordre de 1,4 M€ si rien n'est fait.

Recettes de fonctionnement :

Elles sont en progression de 150 000 €, ce qui est dû notamment à la hausse des tarifs au 1^{er} janvier que nous avons votée mais, malgré plusieurs hausses depuis 2020, les recettes des services, c'est-à-dire ce que nous facturons à la population, sont toujours inférieures au niveau de 2019 de l'ordre de 200 000 €.

- Une attribution du filet de sécurité aux collectivités locales bien inférieure aux surcoûts de l'énergie, les 267 000 € qui figurent dans le ROB étant alloués au titre de 2022, sachant que nous ne sommes plus éligibles au filet de sécurité 2023. Là encore, ce sont des annonces grand public qui ne concernent que peu de personnes ;
- Une dotation globale de fonctionnement en baisse de 40 000 €, due notamment à la baisse de la population. Je me suis déjà exprimé sur les méthodes de recensement de l'Insee ; j'ai fait un 3^e cycle avec des cours de gestion de statistiques et cette méthode reste pour moi très surprenante ;
- Le produit de l'impôt est en hausse du fait de la revalorisation des bases d'un peu plus de 7 % mais dont une partie est reversée à VS GP. Nous lui reversons 400 000 € d'accroissement du FCCT qui est, pour rappel, la part fiscale et la part dynamique ;
- Nous prévoyons une stabilisation du fonds de solidarité de la Région Ile-de-France. Nous verrons ce qu'il en est car il s'agit de calculs assez savants que nous ne maîtrisons pas.

Épargne nette :

Sans action de notre part nous risquons d'avoir une épargne nette de 1,4 M€, ce qui nécessiterait de taper dans nos réserves et serait assez préjudiciable. Sans les événements de cette dernière période nous serions autour de 500 000 ou 600 000 € puisque c'est le niveau d'épargne nette qui était a minima nécessaire pour assurer l'équilibre financier de la commune.

Recours au levier fiscal :

C'est la seule solution pour maintenir la qualité de service public communal rendu aux Fontenaisiens et pour limiter le recours à l'emprunt au moment où les taux d'intérêt flambent (les 3 % vont bientôt être dépassés pour les collectivités locales). Nous avons donc pris, et pas de gaieté de cœur, la décision de porter le taux de la taxe foncière de 27,73 % à 33,83 %, soit une hausse de 6,1 points de base. Le produit supplémentaire attendu est anticipé à 2,9 M€.

Pour rappel, l'objectif est :

- L'amélioration de la situation financière ;
- Le maintien du niveau de la qualité de service ;
- Le recours très limité à l'emprunt.

Malgré cette hausse, le niveau de pression fiscale fontenaisien reste inférieur à celui des communes comparables puisque nous serions, après prise en compte de cette augmentation, à 583 € par habitant contre 605 € pour les communes voisines de la même strate, sachant en outre que ces 605 € correspondent aux valeurs de 2021 ; nous n'avons pas les chiffres de 2022 et nous ne savons pas ce qu'il se passera en 2023. Si l'on tient compte de la pression fiscale supportée par les habitants, nous tenons à dire que cette pression fiscale sera même inférieure à ce qu'elle était en 2017 avant la disparition de la taxe d'habitation. En 2017 en effet, pour chaque Fontenaisien la taxe foncière et la taxe d'habitation représentaient 790 € en moyenne par habitant, ce qui représente tout de même une diminution de 26,2 % de pression fiscale.

Sur cette base, nous évaluons l'épargne nette à 1,6 M€, permettant de financer les investissements nécessaires tout en limitant donc le recours à l'emprunt.

Programme d'investissement :

Tout cela nous permettra d'engager notre programme d'investissement axé sur la rénovation et l'amélioration des équipements publics fontenaisiens. Sur le ROB, ce qui figure en orangé correspond aux projets en cours ou contractualisés et ce qui figure en bleu correspond aux projets en phase prévisionnelle jusqu'à la fin de la mandature. Je ne les détaillerai pas ici puisque la prochaine délibération porte sur les AP/CP.

Financement de l'investissement :

- L'autofinancement issu de la section de fonctionnement ;
- Les ressources propres de la collectivité avec environ 1,4 M€ de produits de cessions anticipés ;
- Les recettes perçues au titre du fonds de compensation (TVA) et de la taxe d'aménagement (près de 1,7 M€ au global) ;
- Les financements extérieurs (subventions et participations) auprès des financeurs habituels, voire de nouveaux que M. le Maire annoncera le moment venu pour environ 40 % des coûts. Le détail des subventions par projet figure dans les AP/CP.

L'endettement n'augmentera pas en 2023 et l'on peut même, selon le nouvel emprunt en fin d'année, entamer un début de diminution de nos encours.

Conclusion :

- Un exercice 2023 qui s'inscrit dans un contexte de fortes perturbations inédit en matière d'inflation ;
- Des priorités d'actions centrées sur la réussite scolaire, la solidarité citoyenne et l'amélioration du cadre de vie des Fontenaisiens ;
- Une pression fiscale qui augmente (sous réserve d'un retour à une meilleure situation puisque, selon une information toute récente, les prix du gaz seraient retombés aux niveaux de 2019) mais qui reste inférieure à la moyenne des communes comparables ;
- Une poursuite de la politique d'investissement soutenue et ambitieuse tout en limitant le recours à l'emprunt.

Je vous propose de bien vouloir en débattre. »

M. le Maire : « Nous allons interrompre le débat pendant cinq minutes pour la pause réglementaire au bout de deux heures et nous reprendrons avec les interventions. »

Suspension de séance à 21 h 42

Réouverture de séance à 21 h 57

M. le Maire : « Nous allons donc reprendre les débats. Je procède à l'appel nominal (*Appel*).

Nous reprenons donc les débats suite à la présentation des orientations budgétaires de l'adjoint aux finances. Je crois qu'il y avait une intervention préalable au débat. Mme COLLET. »

Mme COLLET : « On me signale que M. MESSIER est en train de filmer, ce qui n'est absolument pas interdit puisque nous sommes dans une réunion publique mais la simple convenance aurait tout de même été de demander l'autorisation ou de prévenir plutôt que de filmer en aparté. Merci. »

M. MESSIER : « En fait je ne filme pas, le téléphone est éteint, mais c'est pour me filmer moi-même pour mes prochaines interventions. »

M. le Maire : « Très bien. M. MERGY, je vous en prie. »

M. MERGY : « Je voudrais tout d'abord saluer l'engagement et le professionnalisme des agents municipaux, aussi bien ceux en charge des missions opérationnelles que ceux en charge des fonctions support, finances ou RH.

Je voudrais également me réjouir de l'arrivée d'un prochain directeur ou d'une prochaine directrice des ressources humaines, même si les élus de la majorité ont refusé de nous donner son nom en commission. Il s'agit sûrement d'une information "secret-défense".

Je voudrais aussi saluer l'amélioration formelle du rapport d'orientations budgétaires, un peu dans la lignée de celui de l'an dernier. Je rappelle qu'en 2021 nous avons vivement critiqué le document qui ne comportait que 6 pages correspondant à l'esprit qui figurait dans la loi NOTRe de 2015. Nous l'avions dit en séance et nous avons saisi le Préfet au titre du contrôle de légalité. Il nous avait répondu qu'un rappel à la loi avait été fait à la municipalité de Fontenay-aux-Roses pour demander qu'à l'avenir soient mieux respectés l'esprit et la lettre de la demande du législateur. Je constate que vous en tenez compte depuis et je vous en remercie.

Je ne vais pas analyser dans le détail les chiffres que nous a présentés avec beaucoup de pédagogie Jean-Luc DELERIN car nous aurons l'occasion de le faire lors du débat sur le budget. Je voudrais simplement analyser un peu la gouvernance de la Ville et sa traduction financière. Toutefois, comme vous aimez faire des comparaisons avec les équipes précédentes sans jamais d'ailleurs les étayer de chiffres, je voudrais juste comparer la situation de notre commune en 2013 à celle de notre commune 10 ans après.

En 2013, ce sont les chiffres du compte administratif que vous aviez consolidés après votre élection en mars 2014 même si, en pratique, c'était la gestion de votre prédécesseur. Pour 2022, ce sont les chiffres qui nous ont été présentés par M. DELERIN.

En 2013, la dette était de 23,1 M€, la capacité d'autofinancement brute de 3,6 M€ et le montant des investissements de 8,4 M€, dont environ 2,2 M€ d'investissements dits récurrents
En 2022, la dette est de 31 M€ (contre 23 M€ en 2013), la CAF brute est de 2,2 M€ (contre 3,6 M€ en 2013) et le montant des investissements est de 8,5 M€ (+ 100 000 € par rapport à 2013).

En 10 ans, vous avez donc réussi à augmenter l'investissement de 1,2 % tout en dégradant la capacité d'autofinancement de la Ville de 63 % et tout en augmentant la dette de 34 %. J'ai envie de dire "tout ça pour ça" et je demande vraiment aux élus du conseil municipal et aux Fontenaisiens – qui ne nous écoutent pas puisque vous avez supprimé la retransmission vidéo mais qui liront le PV s'ils en ont le courage – de garder ces chiffres en tête quand ils vous entendront encore une fois débattre sur vos prédécesseurs.

Bien entendu, le principal fait marquant de ce rapport d'orientations budgétaires est la hausse considérable des impôts : + 30 % sur la taxe foncière payée par tous les propriétaires fontenaisiens, y compris les plus modestes. Depuis votre élection en 2020, vous avez augmenté le taux de la taxe foncière de 50 % (une fois 16 %, une fois 30 %, ce qui fait 50 % puisque vous savez que l'on n'ajoute pas des pourcentages). Je vous rappelle que pendant la campagne municipale vous aviez promis de ne pas augmenter les impôts. Au moins avec vous les promesses ne coûtent pas cher puisque vous ne les respectez pas. »

M. le Maire : « Je vous défie de trouver cette promesse, Monsieur. Apportez-moi les textes. »

M. MERGY : « Oui, je vous donnerai votre tract, vous avez sans doute oublié ce que vous aviez fait comme promesses. »

M. le Maire : « Bien sûr, mais je n'oublie pas grand-chose. J'avais justement bien veillé à ne pas le faire et à m'engager à le faire le mieux possible compte tenu de la situation et, au vu des crises qui ont suivi, j'ai d'ailleurs bien fait. »

M. MERGY : « Vous avez d'ailleurs sans doute annoncé que vous allez même augmenter de 50 % les impôts. Avec ça, vous auriez sans doute été élu... »

Pour essayer de comprendre pourquoi vous ne tenez pas vos promesses, j'ai lu avec attention le rapport d'orientations budgétaires qui multiplie les focus du style "si la Ville n'avait pas subi la hausse des taux, si la Ville n'avait pas vu le coût de ses marchés s'envoler, si les prix de l'énergie n'avaient pas augmenté, si ceci, si cela...". En gros, le message subliminal de votre rapport est le suivant : si tout s'était passé conformément à vos souhaits, la Ville ne serait pas dans une situation financière désastreuse, ni contrainte d'augmenter les impôts. En tant que supporter du PSG, je me dis la même chose après chaque défaite du PSG : "si Messi avait bien joué, si Mbappé avait marqué, eh bien on aurait gagné". Malheureusement, on le sait, ça ne se passe jamais comme cela, ça ne se passe jamais comme on l'attend, ça ne se passe jamais comme on l'espère, et je pense que l'on attend un peu plus de sens des responsabilités de la part d'un Maire, d'une majorité municipale.

Évidemment, on aimerait tous vivre dans un monde idéal, dans le monde de "Oui Oui" ou dans le monde de "Fontenayland", pour reprendre la formule de la tribune des élus de la majorité, où rien ne change, où tout va bien et où tout se passe conformément aux prévisions. Malheureusement, le monde dans lequel on vit n'est pas celui-là. Le monde dans lequel on vit, M. le Maire, est beaucoup mieux résumé dans l'acronyme d'origine américaine et militaire qui a émergé à la fin de la guerre froide. Il est connu sous son acronyme anglais : VUCA. La traduction française de l'acronyme est la suivante Volatilité, Incertitude, Complexité et Ambiguïté.

La Volatilité parce que les situations finalement peuvent évoluer de manière imprévisible et rapide. La lecture de la situation doit se faire de manière dynamique et les décisions, notamment dans la sphère

publique, doivent être en permanence réajustées et réévaluées. Il faut donc sécuriser ce qu'il est possible de sécuriser, notamment en matière de financement et de recherche de subventions. Ce que vous ne faites pas vu la chute drastique du montant des subventions obtenues par la Ville.

L'Incertitude, c'est le propre des situations que l'on ne peut pas prédire. Mais ce que l'on sait, c'est que les prix peuvent évoluer de manière considérable, que les normes peuvent être modifiées, que l'environnement peut évoluer du tout au tout et en permanence. Il est donc important de se doter d'indicateurs et de données clés sur son environnement et sur son action afin de mesurer comment l'action de la Ville contribue à baisser le taux de pauvreté, à améliorer la pratique sportive et culturelle, à faire baisser l'échec scolaire.

La Complexité quant à elle se rapporte au nombre croissant d'interactions entre les acteurs publics et privés et l'évolution rapide des situations. Il faut donc être capable d'identifier les signaux faibles comme les tendances lourdes. Il ne faut pas hésiter à solliciter des experts dans les politiques publiques, les écouter et non les mépriser comme vous l'avez fait avec M. Van Oosteren en matière de mobilités. Vous l'avez écouté pendant la campagne électorale et une fois que vous avez été élu vous l'avez jeté et exclu du local mis à disposition de "FARàVélo".

L'Ambiguïté, enfin, désigne la difficulté de distinguer sans risquer de se tromper des relations de cause à effet. Il ne faut pas hésiter à adopter une approche expérimentale, la revendiquer en tant que telle et reconnaître que parfois cela ne marche pas. Mais pour vous, M. le Maire et chers collègues de la majorité, les seules fautes, les seules erreurs sont celles de votre prédécesseur qui n'est pas élu depuis dix ans ou celles de l'opposition, mais ce n'est jamais la faute de la majorité, ce n'est donc pas évident de reconnaître une approche expérimentale.

Le monde dans lequel on vit n'est plus le monde des années 50 mais votre gestion reste ancrée dans un passé idéalisé ou on attend que le train passe et où les évolutions se font à la vitesse du train vapeur. Dans le monde VUCA dans lequel on vit, les projets, les priorités et les stratégies doivent s'adapter en permanence. On ne peut plus gérer une collectivité de manière "pépère" en attendant des subventions, l'effet des hausses massives d'impôts ou l'augmentation des dotations de l'État. Les subventions, il faut aller les chercher avec les dents [*brouhaha*]. Avant d'augmenter les impôts, il faut rechercher des économies également avec les dents et ne pas se lancer dans des projets coûteux à l'utilité sociale douteuse. Est-il par exemple important et urgent de créer une ferme-refuge au parc Sainte-Barbe pour accueillir des rats et des renards et qui va coûter 250 000 € chaque année alors qu'en même temps on augmente massivement les impôts de tous les Fontenaisiens, y compris les plus modestes ?

Dans le monde VUCA dans lequel on vit, on doit apprendre à danser sous la pluie et non pas à s'abriter sous un parapluie à la moindre averse en se contentant de répéter que, si cela va mal, c'est la faute du Maire précédent, de l'État, de l'Europe, du Bayern de Munich – pardon, je m'égare –, de la Russie ou de l'opposition.

Au lieu de nous présenter un pré-budget 2023 en testant les réactions de l'opposition et de la population, ce débat d'orientations budgétaires aurait dû permettre d'aborder toutes ces questions, de les trancher et de mettre en œuvre une véritable stratégie financière pour notre commune. C'est dommage et c'est encore une occasion ratée pour améliorer la gestion de notre Ville au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens. Je vous remercie. »

Mme POGGI : « J'ai entendu que des personnes commençaient à commenter ce que disait Gilles. C'est un débat, on n'est pas là pour être gentil mais pour confronter les idées. Nicolas Boileau disait "C'est du choc des idées que jaillit la lumière". On ne s'émeut donc pas parce que l'on n'est pas d'accord, on avance, et c'est cela qui fait avancer notre conseil et qui nous fait trouver des solutions les plus à même de satisfaire les Fontenaisiens. Ceci étant dit je vais vous faire part de ma contribution ; il y aura trois observations et un regret.

Ma première observation porte sur l'appauvrissement de la population fontenaisienne mentionné à plusieurs reprises dans le rapport. Il est notamment indiqué que "cet appauvrissement serait la cause d'un alourdissement des charges supportées par la collectivité ainsi qu'un affaiblissement des recettes issues du produit des services." J'ai également lu que dans certains quartiers la diminution du revenu médian pouvait aller jusqu'à - 13 % en 6 ans et je ne vous cache pas que cette situation m'inquiète profondément. Je me posais donc la question, en lisant le rapport, de savoir ce qui était fait pour éviter que les Fontenaisiens s'appauvrissent. J'ai bien lu que des actions sont menées pour la petite enfance, je les ai bien notées et je trouve cela très bien, mais qu'est-il réellement fait pour les adultes ? Oui, j'ai lu qu'il y avait un nouveau cardiologue au CMS et, oui, une Maison France Services a été ouverte, mais ouvrir une Maison France Services, institution étatique qui a d'abord une vocation rurale en plein milieu des Hauts-de-Seine, département le plus riche de France, c'est pour moi un aveu du manque de services publics dans notre commune.

La majorité a pris des mesures pour réduire cet appauvrissement, qui est de délivrer – et c'est un parti pris assumé par vous – des permis de construire pour des logements que seules des personnes avec un haut revenu pourront acquérir. *De facto* vous pensez ainsi rééquilibrer socialement la commune. Je suis complètement en désaccord avec cette méthode qui consiste à modifier le profil social de la commune en faisant venir des habitants aisés et en déplaçant des habitants modestes vers d'autres communes. C'est exactement ce qu'il se passe avec le renouvellement des Paradis qui aurait pu être une opération de rénovation à bâtiments constants. Malheureusement, c'est la démolition-reconstruction par densification qui a été choisie afin que Hauts-de-Seine Habitat puisse valoriser financièrement les 8 hectares situés près de la gare. Le projet de Saint-Prix reprend exactement le même schéma.

À mon sens, les services publics de qualité sont la solution pour aider les Fontenaisiens qui s'appauvrissent. Les aider, les maintenir sur le territoire de la commune est le meilleur moyen de mettre en œuvre ce que l'on appelle le bien-vivre ensemble, de favoriser le lien. Ce n'est pas le béton qui nous y aidera, ce ne sont pas non plus des opérations festives moroses qui changeront cela, ce sont des actions concrètes d'aide aux personnes. Une priorisation des financements doit être réalisée dans cette direction. Vous direz – enfin vous l'écrivez – que ce sont trois recours contentieux à hauteur de 50 000 € qui vous empêchent certainement de mettre en œuvre cette politique mais passons cet argument très fragile que vous évoquez à maintes reprises.

Quand je pense que 400 000 € ont été dépensés dans des études et des cabinets de conseil pour accompagner le projet du mail Boucicaut et qu'il n'y a toujours rien de concret, je m'étonne.

Quand je vois que nous sommes prêts à dépenser entre 6 et 9 M€ pour une nouvelle cuisine centrale alors que l'actuelle, mise en service en 2007, ne nécessite que des travaux d'entretien et la construction de locaux annexes, je m'étonne. Je reviendrai là-dessus dans les points suivants.

Quand je vois que 1 841 000 € sont investis pour rénover 300 m² de l'ex-conservatoire, je m'étonne aussi.

Je passerai très rapidement sur la place de l'Église, sa fontaine intermittente ainsi que sur le bassin devant la Mairie qui présente déjà des désordres et reste vide la moitié de l'année.

Les exemples de gabegie financière sont nombreux, l'argent est là mais vous le priorisez sur des sujets de façade plutôt que de le réorienter vers l'humain. C'est votre parti pris, c'est votre choix politique, comme vous le dites souvent ; vous êtes aux affaires mais je ne peux être qu'en désaccord avec celui-ci.

Ma deuxième observation porte sur l'absence d'orientation écologique des budgets. Aucun – je dis bien aucun – projet de protection de l'environnement structurant n'est mentionné dans le ROB. Aucun puisque quasiment tous les investissements portent sur des projets immobiliers.

J'écarte tout de suite la ferme-refuge qui n'est pas un projet de protection de l'environnement structurant mais une animation locale dont le coût sera important pour la collectivité et qui n'apportera aucune amélioration notable aux animaux maltraités. En effet, la situation urbaine et le manque de places dans le parc Sainte-Barbe vont contribuer à créer une ménagerie au rabais où les animaux ne seront pas heureux. Cette ménagerie accentuera les problèmes de salubrité du parc – je pense notamment aux rats – et enfin abimera ses sols en les artificialisant.

J'écarte aussi la création du parc à Scarron qui est par ailleurs un très bon projet pour l'environnement local mais qui ne peut pas être considéré comme un projet de protection de l'environnement.

Alors, je vous le demande : pourquoi ne pourrions-nous pas avoir un vrai projet de protection de l'environnement, pourquoi n'est-ce pas possible dans ce ROB ? Par exemple, un projet structurant d'investissement portant sur la mise en valeur du patrimoine hydrologique de la commune et la réouverture des cours d'eau aujourd'hui enterrés et qui se déversent dans les égouts. Ce projet permettrait de faire rejaillir les sources, ce qui aurait un bénéfice écologique très important : développement de la biodiversité, travail sur les fonctionnalités des sols, amélioration de la capacité d'infiltration, utilisation des eaux naturelles pour arroser le patrimoine végétal. Il serait aussi bénéfique socialement puisque ces sources seraient des lieux où l'on se rencontre, où l'on se parle et où on est fier d'un patrimoine retrouvé. Lors de fortes chaleurs, ces résurgences hydrologiques seront des îlots de fraîcheur s'ils sont associés à des végétaux adaptés. Nous considérons tous ici que l'eau est un vecteur de sociabilité. Cependant, la méthode est considérablement différente selon nos points de vue. En effet, là où je souhaiterais mettre en valeur les eaux naturelles, vous préférez construire des fontaines fortement chlorées qui représentent un coût d'entretien très important.

Cette absence de projet écologique en termes d'investissement est préjudiciable pour notre commune sur le court terme comme sur le long terme. C'est pourtant une façon de valoriser considérablement notre ville et je forme le vœu ici que dans le prochain ROB un projet de cette envergure soit abordé.

Troisième observation, je vais mentionner les points positifs que j'ai relevés dans ce ROB.

Je note avec satisfaction que le "chèque sport" perdure et qu'il est de plus en plus utilisé, que l'accent est mis sur la politique culturelle, notamment au travers de la mise en place de statues sur le domaine

public – je trouve que c'est un moyen de se réapproprier le patrimoine et la ville –, que la promotion de la lecture à l'école perdure, ce que je trouve très bien. Je ne peux qu'encourager le prolongement de ces politiques publiques.

Enfin, le regret : dans le ROB il est question du budget de la commune. Vous allez me dire que j'enfonce une porte ouverte, oui, c'est le but, mais en fait il y a pas mal de budgets qui ne sont pas des budgets annexes mais qui sont parallèles avec les sociétés publiques locales. Je pense notamment à la société publique locale Vallée Sud Aménagement dont les choix contestables, que l'on ne discute pas ici dans ce débat, conduisent à fragiliser notre situation financière. Tout comme le fait la SPL "La cuisine près de chez nous", laquelle impose à Fontenay-aux-Roses, minoritaire, des choix qui ne lui sont pas bénéfiques. Je me suis renseignée auprès d'élus de Wissous : vous savez que Wissous devait accueillir la cuisine centrale de Sceaux et de Montrouge et qu'ils ont changé d'avis en 2014 parce qu'ils se sont rendu compte que cela allait leur coûter de l'argent. C'est pour cela que Sceaux et Montrouge se sont ensuite associées à Bourg-la-Reine et à Fontenay-aux-Roses, pour essayer de trouver un foncier, ce que nous leur donnons gracieusement, et ce n'est pas pour notre bénéfice. Pour une parfaite transparence des choix budgétaires et un débat portant sur l'intégralité des projets, et une sincérité aussi, il me semble absolument nécessaire que ces sujets soient traités au sein du ROB. Il n'y a pas d'interdiction de les inclure, c'est tout à fait possible et je pense qu'un paragraphe sur ce sujet serait à même de permettre un débat sain pour notre commune. Je vous remercie de m'avoir écoutée. »

M. le Maire : « M. MESSIER, vous avez la parole. »

M. MESSIER : « Merci. Je voulais revenir sur un point particulier, sur les dépenses contraintes – c'est comme ça qu'elles ont été formulées –, les contraintes d'énergie avec 200 000 € sur l'année 2022 et on annonce 1,5 ou 1,6 M€ sur l'année 2023. Je trouve assez surprenant que l'on découvre notre dépendance à ces énergies, ce qui va d'ailleurs au-delà de Fontenay-aux-Roses puisque l'on voit que l'Europe a découvert qu'elle était dépendante du gaz russe. Mais tout cela était de toute façon inscrit : il y a de moins en moins d'énergie fossile et on est de plus en plus nombreux à en vouloir, l'inscription à la hausse des prix était donc écrite, ce n'est pas le premier choc et ça ne sera pas le dernier. Tout à l'heure M. DELERIN disait que les prix du gaz semblaient redescendre et que les factures vont peut-être baisser à court terme mais, quoi qu'il en soit, à long terme l'inscription à la hausse est écrite, nous n'y couperons pas. J'aborde ce sujet car l'un de mes prédécesseurs, Jean-Jacques FREDOUILLE, a longtemps demandé un plan de rénovation énergétique du bâtiment dans ce conseil municipal. »

M. le Maire : « Et nous l'avons fait. »

M. MESSIER : « Non, il l'a fait pendant des années avec votre indifférence parce que l'essentiel de votre premier mandat et du début de votre deuxième mandat a été de faire des dépenses, avec par exemple les trois places de 2 à 3 M€ chacune, ce qui ne fait pas baisser d'un kilowattheure la consommation d'électricité, ni d'un mètre cube la consommation de gaz. Vous avez fait des choix de priorités qui n'étaient pas la rénovation énergétique. Alors maintenant vous annoncez effectivement l'école Scarron qui est un bon projet mais tout cela arrive extrêmement tardivement et se fait aujourd'hui sous la contrainte, en catastrophe, et l'on n'arrivera pas à s'affranchir d'un choc énergétique qui va perdurer pendant plusieurs années.

Je regrette que l'on ait attendu aussi longtemps, que l'on ait attendu d'être pris à la gorge pour faire ces travaux d'investissement énergétique qui arrivent très tard. On en est à 1,6 M€ sur l'année, ce qui est une somme absolument considérable. »

M. le Maire : « Merci. Jean-Luc, je te propose de dire quelques mots. »

M. DELERIN : « J'ai quelques données sur la maîtrise de l'énergie. Depuis 2014 nous avons :

- Remplacé 633 menuiseries ;
- Isolé 1 806 mètres de combles ou de toitures ;
- Isolé 400 m² sous dalle ;
- Rénové 8 chaufferies ;
- Remplacé l'éclairage de La Roue A et B, le CCAS, le gymnase de La Roue ;
- Rénové complètement le gymnase du Parc, la maternelle Scarron, le centre de loisirs Pierre-Bonnard.

Face à cette crise nous avons décidé la mise en place des actions suivantes :

- Abaissement des consignes (sauf pour l'accueil des personnes âgées) avec 1,5 °C, soit 10 % d'économie correspondant à 100 000 € d'économie ;

- Suppression de l'eau chaude pour le lavage des mains sur 40 ballons, ce qui représente une économie d'environ 1 700 kWh par an et par ballon de 100 litres, c'est-à-dire environ 15 000 € d'économie ;
- Extinction automatique des ordinateurs. »

Intervention hors micro

M. DELERIN : « Non, j'éteins mon écran mais pas mon ordinateur parce que les maintenances se font généralement la nuit. Il faut savoir qu'un écran laissé en veille consomme autant d'énergie en un an que celle qu'il faut pour imprimer 4 000 pages.

Pour les économies réalisées sur le gaz, voici les écarts de consommation entre 2016 et 2022, sachant que, bien évidemment, les montants seront beaucoup plus importants l'année prochaine puisque les tarifs augmentent :

- 40 % pour les Pervenches, environ 33 000 € par an d'économies ;
- 40 % pour le groupe scolaire de La Roue (chaufferie + exploitation), soit 40 000 € environ ;
- 42 % pour le CMS ;
- 44 % pour l'école Jean-Macé ;
- 56 % pour le gymnase du Parc alors que sa superficie est beaucoup plus importante.

Pour l'électricité, voici les économies réalisées entre 2016 et 2022 :

- 23 % pour le groupe scolaire de La Roue A et B ;
- 86 % pour le gymnase de La Roue ;
- + 3,6 % pour le gymnase du Parc mais la configuration, la superficie et le nombre de salles n'ont rien à voir.

Pour l'anecdote, au niveau de VSGP, les illuminations de Noël ont été réduites de deux semaines, ce qui permettra d'économiser 1 000 €, et les sources lumineuses de l'éclairage public ont été remplacées.

Arrêtez donc de dire que nous n'avons rien fait depuis 2014, les faits prouvent le contraire. Alors on peut toujours faire mieux, on s'y attache, et c'est de toute façon une obligation légale puisque la Ville sera pénalisée si elle n'a pas réduit ses consommations en 2030. »

M. le Maire : Merci. M. LAFON voulait intervenir. »

M. LAFON : « Il n'y a d'ailleurs pas que les économies. Quand nous avons reçu le prix pour l'école Scarron, tout le monde se targuait de retour sur investissement financier mais, si c'est encore plus le cas avec l'augmentation du prix de l'énergie, c'est encore plus que cela : c'est aussi le confort, le confort thermique, le confort acoustique, la qualité de l'air, etc., il fallait donc le dire.

Je pense que les débats sont utiles et intéressants mais je me pose une question de fond. Il y a quelques années – excusez-moi, Mesdames – dans les débats budgétaires on parlait des "4 vieilles". Alors cela ne concernait pas les plus âgées du conseil municipal mais ces fameuses "4 vieilles" étaient les grandes taxes : la taxe d'habitation, le foncier, le foncier non bâti et la taxe professionnelle. Au fil du temps on s'est retrouvé avec de la décentralisation que tout le monde avait appelée de ses vœux et dont on se rend compte aujourd'hui des limites. Je pense par exemple aux Maisons France Services où l'on croit que deux personnes vont pouvoir faire le travail que faisaient 25 personnes dans les services publics sur la commune, ce qui pose un peu question. Toujours est-il que ces fameuses "4 vieilles" ont disparu.

On a vu tout d'abord la disparition de la taxe professionnelle qui est partie pour les intercommunalités avec une compensation, etc., mais n'oublions pas qu'à chaque fois que ces taxes disparaissent et qu'il y a compensation, il n'y a pas la dynamique derrière, y compris l'augmentation des bases.

La taxe sur le foncier non bâti est évidemment totalement négligeable à Fontenay-aux-Roses (quelques milliers d'euros).

La disparition de la taxe d'habitation, même si je soutiens plutôt le gouvernement actuel, ne me paraissait pas être la meilleure idée qui soit. Il faut tout de même rappeler qu'elle a été compensée mais là encore sans la dynamique.

Aujourd'hui, la seule ressource qui reste, en dehors bien entendu du produit des services, des subventions, des dotations, etc., c'est la taxe sur le foncier, et cette taxe pose un vrai problème. La fiscalité locale n'a jamais été quelque chose de très vertueux, même s'il y a des amortisseurs, ce qui veut dire qu'aujourd'hui l'effort porte uniquement sur une partie de la population. Si vous regardez d'ailleurs les chiffres et l'historique qui a été projeté, je vous demande de faire la corrélation entre la teneur politique des villes qui ont les taxes les plus élevées il y a quelques années et le niveau de ces

taxes, certaines villes ayant eu en effet pour politique de taxer très fortement le propriétaire. Aujourd'hui on retrouve cela avec des effets très inégalitaires de cette taxe car certains logements ont été requalifiés, d'autres non, et c'est le seul levier qui reste aux collectivités. Même si l'on cherche la vertu, celle-ci est possible mais elle n'est possible qu'à la marge, c'est un peu ce qui est fait. Peut-être peut-on faire plus, je n'en sais rien, tout n'est peut-être pas parfait, mais on a quand même aujourd'hui des rigidités budgétaires, ce que l'on a appelé le coefficient de rigidité, le 012, les intérêts de la dette, etc., qui font que l'on a globalement 80 ou 90 % du budget d'une commune sur lesquels on ne peut pas jouer.

Si bien que l'on peut toujours dire, M. MESSIER, Mme POGGI, M. MERGY, que l'on peut essayer de prévoir l'avenir, ce n'est pas à vous que je vais expliquer que la plupart des prospectivistes passent leur temps à faire des scénarios et passent leur temps à se planter. Il est vrai que nous sommes dans un contexte très difficile mais je pense qu'un débat national serait utile sur ce que sont les ressources des collectivités territoriales en général et, par ailleurs, sur l'empilement des strates des collectivités territoriales. Ce débat a d'ailleurs lieu régulièrement, on nous promet toujours le grand soir, on a recréé des grandes régions pour essayer d'en supprimer et à mon avis on a fait une bêtise absolument monumentale, ensuite on va dire que l'on va supprimer les Départements, on crée la Métropole ; tout cela est en fait un gros bazar et c'est tout de même un peu inquiétant sur le long terme. »

M. le Maire : « Merci. Mme GAGNARD. »

Mme GAGNARD : « Comme toujours on a quelques convergences avec Dominique mais je serais peut-être un peu plus brutale que lui. Je suis partie d'une ville proche parce que l'on faisait partie des classes moyennes qui étaient surtaxées, par exemple pour les activités des enfants. J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt mon collègue Jean-Luc DELERIN parler de marges de manœuvre dans le domaine, comme l'aurait dit la Cour des comptes. D'ailleurs, la Cour des Comptes a dit tellement de choses favorables pour nous remonter le moral que vous feriez bien de nous distribuer son rapport, cela nous aiderait puisqu'il n'y a apparemment que des choses positives.

Je constate quand même que 31 % d'augmentation, c'est un sacré coup de bambou. Pour être très convaincue de ce que Dominique vient d'évoquer, il y a déjà un certain nombre de gens à Fontenay qui se demandent comment rester et comment garder leur maison. Il n'y a rien de plus inique en ce moment que la taxe foncière à Fontenay-aux-Roses où d'immenses maisons sont très peu taxées, d'autres plus récentes qui le sont. Je suis désolée mais il va falloir s'interroger sur ce seul levier fiscal. Je me souviens très bien de ce qui a été dit à la première augmentation : "hop, un coup sur la jambe gauche et on opère sur le champ de bataille" sauf que, deux ans après, "hop, un coup sur la jambe droite et on opère sur le champ de bataille", c'est peut-être ce qui nous vaut que la "Nymphé" de M. ZWOBADA n'a plus de jambes... En tout cas je m'interroge sur notre capacité à marcher après tout cela, Monsieur le Maire. En ce qui me concerne, et comme je l'ai dit et redit dans nos débats, l'augmentation de 31 % me paraît dangereuse. Personnellement je ne m'associerai pas à cet enthousiasme qui traverse M. DELERIN qui, bien sûr, occupe une place où il lui faut être enthousiaste et qui a l'air d'être convaincu qu'avec une augmentation des taxes foncières successives de 50 % on y gagne encore. Je sais que les impôts, c'est comme la psychanalyse, plus on paye et plus on y croit, mais là je pense que l'on atteint quelque part une certaine limite. Il y a peut-être quelque chose d'un retour à la réalité : si l'on veut que toute la classe moyenne parte de Fontenay, continuons comme cela. Il s'agit d'un budget prévisionnel et donc d'orientations et je vous encouragerais fortement, même si la vertu nous traverse, à ce que la tentation de la vertu nous habite un peu plus. Je ne parle bien entendu – vous l'aurez bien entendu compris, M. le Maire – que de la vertu financière, les autres sont des choix personnels. »

M. le Maire : « Je suis ravi de voir que nous allons avoir beaucoup de propositions d'économies qui nous permettront d'alléger l'alourdissement de la taxe foncière parce que, bien évidemment, ce n'est pas de gaieté de cœur que nous faisons cela, je vous rassure, ma chère Françoise. J'ai moi-même une maison qui a vu sa valeur locative révisée avec 130 % d'augmentation de la taxe foncière l'année dernière, et je paierai aussi la taxe foncière cette année, tout comme un certain nombre d'entre nous. Nous sommes donc bien d'accord, ce n'est pas enthousiasmant d'augmenter les impôts. Maintenant, il ne faut pas mélanger les choses, le système dans lequel nous vivons, comme l'a d'ailleurs rappelé Dominique avec la suppression progressive de l'autonomie financière des communes, fait que le seul levier d'action n'est hélas que la taxe foncière, et ce n'est pas nous qui l'avons décidé, c'est une décision gouvernementale et je pense que nous n'avons pas ici à refaire la politique générale du pays. Les choix sont faits par une majorité, par un Président qui sont élus, et ce n'est pas l'élection municipale, je dirais que chacun votera pour qui il le souhaite la prochaine fois.

Concernant les différentes interventions qui ont eu lieu, vous m'accusez à chaque fois de ne pas vouloir débattre, comme M. MERGY le dit systématiquement mais je n'entends que vous, M. MERGY, pour donner des leçons en permanence à la majorité, je ne prétends pas vous en donner, soyons bien clairs. Je suis heureux à chaque fois de recevoir des leçons de gestion d'ailleurs de votre part mais vous arrangez un peu la réalité. Vous choisissez un petit peu les choses qui vous arrangent et vous inventez un peu certaines choses. J'ai pu lire récemment que vous constatiez que le champagne coulait à flots dans les pots de la Ville. C'est tout de même une grande nouveauté car depuis que nous avons été élus, nous n'avons plus jamais servi de champagne. C'était peut-être le cas quand vous étiez aux affaires mais ce n'est pas notre cas : nous servons du cidre quand ce sont de petites inaugurations et, dans les cas exceptionnels, du crémant d'Alsace. Votre père étant sommelier, si mes souvenirs sont bons, vous devez faire la différence entre le crémant d'Alsace et le champagne et savoir qu'ils n'ont pas le même prix. Mais un bon crémant d'Alsace c'est incontestablement très bon et cela permet de faire des économies.

Plus sérieusement, vous choisissez l'année 2013, une année faste pour l'équipe précédente : vous aviez reçu les droits de mutation de la vente ICADE qui étaient de 2 ou 3 M€ si mes souvenirs sont bons, vous aviez vu arriver le chèque CEA et puis vous aviez quand même augmenté les impôts en 2012. De fait, heureusement qu'il y avait quelques millions d'autofinancement car cela aurait été très inquiétant. Je note d'ailleurs que depuis 8 ans nous n'avons pas été extrêmement favorisés par les événements ; entre la crise sanitaire, le plan d'économie de M. Hollande nous n'avons pas eu la vie facile, vous en conviendrez, ce ne sont pas des vues de l'esprit, tout le monde en est bien conscient. Je note qu'entre 2000 et 2012 il n'y a pas eu de crise majeure, en tout cas de crise communale... »

M. Mergy ; je crois que vous oubliez la crise financière et bancaire de 2008 qui a fragilisé tout le système financier européen et mondial.

M. le Maire : « En tout cas, pour les communes il y a une période où la DGF augmentait encore régulièrement et vous avez quand même augmenté les impôts de 30 % sur la période... »

Intervention hors micro

M. le Maire : « C'est cela, dans votre cas c'est justifié ! Je ne porte pas de jugement et je vous demande simplement de ne pas en porter en retour. Objectivement, vous voyez bien que les données sont simples. Je partage d'ailleurs votre analyse du rapport d'orientations budgétaires réalisé par les services qui est de grande qualité et aussi d'une grande clarté, on voit bien en effet que l'on a des ordres de grandeur de dépenses qui dépassent aujourd'hui les capacités d'économies. Ensuite, on peut mélanger les ordres de grandeur, on peut nous reprocher d'avoir fait un bassin à 40 000 € devant la Mairie et nous dire "Avec ça vous auriez trouvé les 3 M€ qui vous manquent". Non, ça ne marche pas comme ça. Vous pouvez nous dire "Vous avez fait exploser la dette" mais, M. MERGY, vous mélangez un peu les choses. Tout d'abord, la dette n'est pas le train de vie de la Ville mais les emprunts que l'on prend pour financer les investissements de la Ville... »

M. le Maire : « Je tiens à le préciser car vous faites toujours l'amalgame, y compris dans vos écrits. La dette, c'est donc bien ce que nous empruntons pour rénover la Ville et ce n'est rien d'autre... »

M. Mergy : la dette finance l'investissement mais pas forcément des investissements pertinents.

M. le Maire : « J'y viens, arrêtez de me couper la parole, s'il vous plaît. Globalement, vous mélangez les périmètres, et vous mélangez les ordres de grandeur. En 2012, que je sache, vous n'aviez pas transféré la voirie, vous vous êtes d'ailleurs même opposés à ce que nous la transférions. Vallée Sud Grand Paris va investir 13 M€ en 3 ans sur notre Ville, ce qu'il vous faut rajouter car auparavant c'était la Ville qui finançait ces investissements-là. Quand vous nous dites que l'on n'investit pas plus vous mélangez donc tout puisque si la Ville investit 8 M€ il faut ajouter les 3 ou 4 M€ investis par VSGP sur la voirie.

Vous oubliez aussi de dire l'essentiel. J'ai bien regardé le budget 2013 avant 2014 et j'ai bien lu votre intervention sur le DOB, que je pourrais d'ailleurs vous donner si vous l'avez perdue parce que, globalement, en 2013, les périmètres d'investissement n'étaient pas les mêmes, c'est-à-dire que l'essentiel de l'investissement était des investissements structurels du type enfouissement des réseaux qui avait d'ailleurs été lancé énormément sur 2013, et ce n'était donc pas de la rénovation de bâtiments. Sur la période des dix ans ayant précédé notre élection il y avait extrêmement peu de rénovations lourdes de bâtiments. Vous avez créé plusieurs équipements, c'est incontestable, mais il n'y a pas eu en revanche de rénovation lourde d'équipements, comme nous le faisons, nous, depuis 8 ans. Vous ne l'avez pas fait et je pense que vous auriez dû le faire au moins sur un certain nombre de bâtiments qui étaient déjà vétustes en 2014, mais en même temps il est vrai aussi que l'année de

construction des bâtiments fait que, assez naturellement, ces bâtiments arrivent à l'obsolescence au bout de 50 ou 70 ans, ce qui tombe effectivement sur la décennie 2010. Vous pourriez donc admettre que ce fait s'impose également à nous.

Accessoirement, je veux bien que vous m'expliquiez que nous avons des dépenses d'apparat mais quand on vous demande lesquelles, vous citez quoi ? Les statues ? Je constate que tout le monde n'a pas la même vision de la place de la culture dans le budget d'une commune. Il est pourtant très faible dans la nôtre avec 40 000 € par an, et en investissement c'est très faible aussi. Alors on fait beaucoup avec peu parce que l'on essaie d'optimiser bien évidemment nos dépenses.

Vous nous reprochez la rénovation des espaces publics mais, je suis désolé, c'est là une vraie différence de conception. Je suis absolument convaincu que la rénovation de l'espace public est quelque chose de capital pour une ville, c'est l'endroit de partage, de rencontre, c'est l'endroit où les gens vivent ensemble. Quand on parle du vivre-ensemble on parle essentiellement de l'espace public. Avoir un espace public tout droit issu des années 60 comme nous l'avions en 2014, c'est tout de même un handicap supplémentaire pour la ville, un handicap supplémentaire pour le commerce. On sait bien qu'une ville attractive tient aussi à la quantité de commerces qu'elle est capable de générer. Tout cela est donc une vraie différence d'interprétation et je constate qu'elle est plus apparente que réelle car lorsqu'il y a de la rénovation de l'espace public dans certaines villes voisines vous n'avez pas le même jugement. Vous considérez par exemple que la place Dampierre à Bagneux est une vraie réussite, que c'est merveilleux l'espace public rénové par la Ville de Bagneux mais, quand c'est nous qui le faisons, c'est une dépense d'apparat. C'est donc une différence d'appréciation mais qui n'est pas tout à fait sympathique.

Accessoirement vous nous reprochez des détails de cet espace public qui sont encore une fois des dépenses tout à fait marginales. Quand on parle de la ferme pédagogique vous inventez un chiffre de budget de fonctionnement de 250 000 € qui est complètement farfelu. On parle, en investissement, de 40 000 € et de beaucoup moins en fonctionnement puisque c'est géré en général par une association. C'est donc une subvention de quelques milliers d'euros probablement mais ce n'est pas du tout le chiffre que vous avancez. Si vous posez des choses un peu inventées et que vous vous en servez ensuite pour faire vos démonstrations, on peut tout démontrer comme cela.

Vous voudriez que l'on dépense plus pour l'égalité hommes-femmes, plus pour le social, plus pour ceci, plus pour cela, puis à la fin vous voudriez que ça fasse moins mais, non, ce n'est pas possible. Nous, nous sommes confrontés à la réalité, c'est-à-dire que tout doit être financé. Quand M. MESSIER nous explique que l'on ne va pas assez vite dans la transition énergétique, je suis désolé mais nous sommes beaucoup plus en avance que la très grande majorité des villes du 92. Citez-m'en quelques-unes qui aient beaucoup plus que nous. Nous avons été l'une des premières communes du département à avoir fait le diagnostic énergétique et, on le voit bien, nous sommes souvent les premiers à aller chercher des subventions, un certain nombre de dispositifs qui permettent de financer la rénovation énergétique. Cela nous a d'ailleurs permis d'avoir des financements importants. Vous dites, M. MERGY, que nous n'allons pas chercher les subventions mais je vous rappelle quand même que l'école Scarron a été financée à 75 %, que le centre Pierre-Bonnard a été financé à 80 %. Je ne doute pas que vous ayez financé vos investissements à des taux plus élevés, bien que finalement cela ne soit pas possible puisque la limite légale est à 80 % mais, enfin, soyez objectif. Compte tenu de la situation actuelle de notre pays et de notre Ville qui a souffert des différentes crises qu'elle a traversées, on peut se passer de ce genre de procès qui est un peu ridicule.

Comme l'a très bien souligné Jean-Luc DELERIN, les efforts sur les économies d'énergie ne datent pas de cette année. Nous avons commencé bien avant la crise énergétique et réduit de plus de 20 % nos consommations d'énergie entre 2019 et 2022 et nous allons largement continuer puisque ce taux ne comprend ni Scarron, ni le centre de loisirs Pierre-Bonnard. Peut-être pouvons-nous faire plus mais en même temps on ne peut pas nous demander de faire plus en empruntant moins. Il vous faut à un moment être cohérent, c'est-à-dire que l'on ne peut pas nous expliquer que nous investissons trop d'un côté, que nous produisons de la dette, puis, d'un autre côté, nous dire que nous n'allons pas assez vite sur la rénovation énergétique, ça ne marche pas. Accessoirement, je veux bien que nous ne fassions pas assez pour l'environnement mais, excusez-moi, nous venons d'avoir deux labels sur l'environnement, nous aurons créé deux parcs publics en deux mandatures, ce qui est quand même une première dans l'histoire de notre ville, nous aurons revégétalisé un très grand nombre de surfaces et nous avons rénové le parc public. Je rappelle d'ailleurs à ce sujet que le square Georges-Pompidou a été rénové et que nous avons créé tout un système de récupération de l'eau de façon qu'elle ne parte pas à l'égout. Nous avons créé le parc Laboissière, nous allons rénover le parc Sainte-Barbe, créer le parc Scarron. Excusez-moi mais il semble que nous ne vivons pas dans la même ville. Que

vous trouviez que ce n'est pas assez, à la rigueur, mais ne dites pas que l'on ne fait rien, d'ailleurs, les Fontenaisiens disent bien que l'on fait des choses.

Accessoirement, parce que nous avons établi de bonnes relations avec les bailleurs sociaux, nous obtenons que Fontenay-aux-Roses apparaisse dans les PPI de rénovation énergétique de nos bailleurs. À la fin du mandat 60 % de notre parc social aura ainsi bénéficié d'une rénovation énergétique. Nous avons mis en place le permis de louer, dont nous allons d'ailleurs étendre le périmètre car un certain nombre de bâtiments peuvent être désormais concernés.

On peut tout dire, c'est facile si vous dites une chose et son contraire en permanence mais en même temps il est difficile de débattre. Les faits sont objectifs, tous ces résultats sont vérifiables, les bâtiments sont visibles. Les Fontenaisiens s'en rendent bien compte et, dans la rue, les gens ne me disent pas que l'on ne fait rien, ils disent plutôt le contraire.

Mme POGGI, vous parlez de l'appauvrissement moyen de la population mais ce n'est pas l'appauvrissement de chacune des familles de Fontenay. Là aussi il y a un impact de la vente ICADE ; quand vous avez 1 500 logements privés il y a des locataires privés. Et comme ils sont passés chez les bailleurs sociaux, à chaque fois qu'un locataire privé s'en va, il est remplacé par un locataire social qui, par définition, répond aux contraintes de plafond de ressources. Parce que 1 500 logements, ce n'est pas l'épaisseur du trait, cela représente tout de même plus de 10 % de notre parc de logements complet. Bien évidemment on observe cette mécanique qui est un peu inéluctable, notamment dans le parc Scarron où l'on a aujourd'hui 60 % de logements sociaux du fait de la vente ICADE puisque quasiment tous les logements de Scarron étaient des bâtiments ICADE ; c'est vrai pour les Sorrières, pour Toit et Joie. On observe donc une fragilisation de la population.

Vous dites ne pas être d'accord avec l'hypothèse de construire mais nous construisons très peu, beaucoup moins que la plupart des villes, nous sommes dans le renouvellement urbain et il est vrai que l'on oriente le renouvellement urbain sur du logement privé. Vous pouvez sourire, M. MERGY, avec une opération de la SNCF vous construisez dix fois plus que ce que l'on va construire en dix ans. Quand on construit un peu d'immobilier privé, on rétablit effectivement un peu la balance pour remettre des contributeurs, et c'est logique car on ne peut avoir uniquement des dépenses, uniquement des ayants droit et pas de contributeurs, c'est un équilibre tout à fait simple.

Vous me dites que l'on va déplacer des habitants mais ce n'est pas vrai. Nous aurons autant de logements sociaux à la fin de la rénovation des Blagis qu'au début ; tout d'abord, c'est la loi. »

M. le Maire : « Ensuite, c'est toujours le même débat. M. MERGY vous allez me dire que l'on aurait pu rénover, que l'on n'était pas obligé de détruire, mais ce n'est pas vrai. Mme BROBECKER, vous avez, je crois, interrogé Hauts-de-Seine Habitat qui vous a confirmé qu'il y avait bien de l'amiante dans la plupart des appartements. »

M. le Maire : « Il me l'a dit, excusez-moi. Il y en a aussi dans les appartements, dans les colles de moquette. »

M. Mergy : nous n'avons jamais obtenu l'intégralité des diagnostics techniques amiante. Intervention hors micro

M. le Maire : « J'ai le rapport dans mon bureau, j'en suis donc sûr. M. VANOVERSCHELDE m'a confirmé qu'il avait répondu à Mme BROBECKER sur la présence d'amiante dans la plupart des appartements sans pouvoir vous fournir la liste de tous les appartements puisque, bien évidemment, c'est un échantillon d'appartements qui a été testé et qui a été considéré comme représentatif de la totalité, selon la méthode habituelle. À partir du moment où nous voulions rénover, même une rénovation sans destruction, quand on a une certaine quantité d'amiante, selon les techniciens, il faut de toute façon reloger les gens puisque l'on ne peut pas travailler en site occupé. À chaque fois que cela a été possible, que ce soit au Val Content, aux cubes, que ce soit dans toutes les résidences où une rénovation était possible en site occupé, on l'a fait et les bailleurs l'ont fait, mais là c'était en l'occurrence impossible, il fallait de toute façon reloger les habitants. Les seules personnes qui seront déplacées parce qu'elles ont été relogées sont celles qui, sur les deux premières phases, vont être logées à l'extérieur des Blagis et dont certains étaient d'ailleurs demandeurs de partir ailleurs. Il y aura à la fin autant de logements sociaux qu'avant.

Vous nous expliquez que la cuisine centrale avait besoin d'un petit coup de peinture et que tout allait bien, mais ce n'est pas ce que l'on vous a dit lors de la visite. Mme Rosa CATARINO, que j'ai encore vue il y a quelques jours, est venue me le dire. Puisque M. MERGY veut que l'on prenne l'avis des experts, on vous a mis sur table il y a de cela deux conseils municipaux le rapport d'analyse de la cuisine centrale. Je suis désolé mais la cuisine centrale est premièrement mal faite, elle offre des conditions de travail déplorables au personnel, deuxièmement elle est vétuste, ce qui nécessite en

plus une rénovation, troisièmement, l'ensemble du matériel de cuisine a été mis en amortissement sur des durées plus longues que la durée de vie effective, ce qui va impliquer une explosion des coûts. Accessoirement, les 2 500 repas aujourd'hui ne représentent pas une masse critique suffisante pour pouvoir éviter de passer par des distributeurs – même si nous achetons des produits frais et non des produits cuisinés, contrairement à ce qui a pu parfois être écrit. L'inflation augmente encore le phénomène et l'on voit bien que si l'on veut sauver le modèle de la cuisine centrale il faut que l'on grandisse un peu pour augmenter la taille critique de la structure. Cela nous amènera à 10 000 repas, ce qui n'est pas du tout une cuisine industrielle mais nous permettra d'avoir à la fois la possibilité de financer la rénovation – le réinvestissement est extrêmement coûteux, alors même que la cuisine n'est pas complètement amortie – et accessoirement d'optimiser nos achats de façon à pouvoir acheter en direct, sans passer forcément par des distributeurs. C'est tout le contraire de ce qui est parfois écrit dans les colonnes de l'opposition, il n'est pas question en effet de donner les contrats à des distributeurs pour qu'ils nous fournissent les repas car c'est le contraire : cela nous permet d'échapper aux distributeurs et de faire de l'achat direct.

Ensuite, le projet immobilier, Mme POGGI, ne coûte rien par définition, ce sont des affaires privées. La Mairie ne construit rien, nous n'avons pas de promoteur immobilier dans notre équipe, contrairement à vous. Un promoteur immobilier fait son affaire, il achète un terrain à un propriétaire puis il construit... »

Intervention hors micro

M. le Maire : « Vous nous avez dit "plutôt que de construire des projets immobiliers qui coûtent de l'argent", non, cela ne coûte rien. Un promoteur immobilier au contraire rapporte une taxe d'aménagement à la Ville... »

Intervention hors micro

M. le Maire : « Voilà, alors pourquoi nous dites-vous le contraire ? »

Intervention hors micro

M. le Maire : « Je ne comprends pas ce que vous dites. »

Intervention hors micro de Mme POGGI et de M. MERGY

M. le Maire : « Vous voulez dire que ce sont les bâtiments ! Excusez-moi mais vous parlez de projet immobilier, et un projet immobilier, la plupart du temps, c'est une promotion immobilière, en tout cas dans le langage courant. Ce genre de remarque est éminemment détestable, M. MERGY, parce que de nous deux, c'est vous le promoteur immobilier, ce n'est pas moi. Vous travaillez à SNCF Immobilier, le 3^e groupe immobilier français. Nous n'avons pas d'intérêt chez les promoteurs immobiliers, nous construisons moins que tous les autres, nous avons fait un PLU qui est un des plus restrictifs... »

M. Mergy : je ne suis pas promoteur immobilier. Je travaille au sein du groupe SNCF dans une entité qui est en charge du patrimoine immobilier tertiaire et industriel de la SNCF.

M. le Maire : « D'accord, merci de le préciser, M. MERGY, je vous en sais gré. »

M. le Maire : « M. MERGY, je ne vous ai pas interrompu. Chacun a le droit de s'exprimer, donc je m'exprime aussi de temps en temps.

M. MESSIER, je conçois ce que vous dites sur les différentes prises de conscience mais, vous savez, les contradictions sont chez tout le monde. Je constate que des gens sont contre l'énergie nucléaire mais pour l'indépendance énergétique et le zéro carbone en 2050, alors que le seul outil quasiment pour y parvenir aujourd'hui, c'est le nucléaire, cela fait l'objet d'un consensus d'experts, à peu près. Ou alors vous allez m'expliquer qu'il faut mettre des éoliennes partout et nous en mettrons sur la place de Gaulle mais cela va être un peu compliqué quand même.

Encore une fois, je répète que l'espace public est quelque chose de très important. Je vous ferai part d'ailleurs de résultats à la prochaine réunion que nous allons organiser et vous invite à lire un certain nombre d'études, notamment sur les interactions entre l'espace public et les individus ; il y a notamment des spécialistes en neurosciences qui s'intéressent à cela et qui nous expliquent que c'est comme chez vous. Chez vous, vous ne réduisez pas votre logement à sa pure fonctionnalité, vous voyez ce que je veux dire ; vous ne vivez pas dans une chambre d'hôtel Formule 1, ce qui serait

insupportable, vous avez besoin d'une décoration qui permette l'attachement au lieu. Sur un espace public, l'attachement au lieu c'est ce qui fait la qualité de cet espace public, ce qui fait son identité et que les gens s'y sentent bien, où ils peuvent se mettre en état de recharge mentale, comme le disent les spécialistes en neurosciences. C'est très intéressant et c'est en fait ce que nous avons fait sur les différentes places : ce à quoi s'attachent les gens ce sont les arbres, les points d'eau, éventuellement des sculptures, des façades, et c'est pour cela que nous avons de grandes exigences sur la qualité des façades sur toutes les constructions, parce que c'est ce qui crée l'identité de l'espace public. Ce sont des choses qui sont très bien étudiées, très bien publiées par des gens qui étudient tout cela et je crois que cela mérite d'y réfléchir et d'en débattre parce que je crois que c'est très important pour le vivre-ensemble.

Voilà ce que je voulais vous dire en réponse, je pense que le débat a eu lieu et vous propose donc d'en prendre acte. Ce qui est fait, merci beaucoup.

Nous allons passer aux AP/CP qui illustrent d'ailleurs l'envolée des prix des différentes matières premières. »

Le Conseil municipal prend acte qu'un débat sur les orientations budgétaires relatif au budget primitif 2023 s'est tenu en séance le 09 mars 2023 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires,

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), prennent acte]

3- Modification de 11 Autorisations de Programme (AP) Crédits de Paiement (CP)

Rapporteur : J.-L. DELERIN

Rapport de présentation

Un des principes fondamentaux des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité des dépenses la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement pour les crédits de la section d'investissement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements, permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme, et autorise une réelle adéquation entre la programmation technique et la mobilisation des financements.

La délibération fixe :

- *L'enveloppe globale de la dépense ou autorisation de programme qui constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un projet ;*
- *Les crédits de paiement qui constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées annuellement.*

Les autorisations de programme et crédits de paiement peuvent être révisés annuellement.

Le suivi des AP /CP est retracé dans une annexe du compte administratif de l'exercice.

Afin de tenir compte de l'avancement réel des opérations sur 2022 et 2023 et de l'évolution du montant des projets, il est proposé ici de modifier les AP-CP comme suit :

- 1 – Place du Général de Gaulle et parc La Boissière**
- Diminution de l'AP : - 313 657,55 €, soit 3 565 676,99 €.

Cette opération est maintenant terminée. Le montant total du projet de cette opération est en diminution par rapport à celui indiqué en 2022.

Cette diminution s'explique par la suppression d'une dernière tranche de travaux qui devait initialement être effectuée en 2023 sur le fond de la place. Cette dernière tranche sera finalement réalisée dans le cadre de l'opération de rénovation de la halle aux comestibles qui aura lieu en 2025.

- Diminution du CP 2022 : - 53 657,55 €, soit 226 342,45 € à inscrire ;
- Diminution du CP 2023 : - 260 000,00 €, soit 50 000,00 € à inscrire.

Aussi, il reste des crédits inscrits en 2023 afin de permettre le paiement de prestations déjà réalisées mais dont les factures n'avaient pas été reçues au 31 décembre 2022.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement sont modifiés de la manière suivante :

	Création 12 nov. 2018	Modification 18 mars 2019	Modification 26 sept. 2019	Modification 10 juillet 2020	Modification 26 nov. 2020	Modification 8 avril 2021	Modification 30 sept. 2021	Modification 4 avril 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	3 039 852,00	3 039 852,00	3 410 081,00	3 710 440,30	3 710 440,30	3 710 440,30	3 808 525,85	3 879 334,54	3 565 676,99
CP 2018	458 041,00	134 513,80	134 513,80	134 513,80	134 513,80	134 513,80	134 513,80	134 513,80	134 513,80
CP 2019	1 993 324,00	1 800 000,00	2 889 600,00	2 245 593,50	2 245 593,50	2 245 593,50	2 245 593,50	2 245 593,50	2 245 593,50
CP 2020	588 487,00	1 105 338,20	385 967,20	1 330 333,00	1 080 333,00	778 418,55	778 418,55	778 418,55	778 418,55
CP 2021					250 000,00	300 000,00	340 000,00	130 808,69	130 808,69
CP 2022						251 914,45		280 000,00	226 342,45
CP 2023							310 000,00	310 000,00	50 000,00

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

Ce projet a été financé à 42 % par les financeurs publics externes (Département des Hauts-de-Seine, Région Ile-de-France)¹.

2 – Place de la Cavée

- Diminution du CP 2022 : - 18 748,31 €, soit 101 251,61 € à inscrire ;
- Diminution du CP 2023 : - 110 000,00 €, soit 0,00 € à inscrire ;
- Inscription de CP 2024 : 128 748,31 €.

Le montant global de l'autorisation de programme n'évolue pas.

Les premières phases de cette opération sont terminées. Il reste une dernière phase qui aura lieu à la suite de la construction du dernier ensemble immobilier sur la place. Ces travaux initialement prévus en 2023 devraient être décalés sur l'année 2024.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement sont modifiés de la manière suivante :

	Création 12 nov. 2018	Modification 18 mars 2019	Modification 26 sept. 2019	Modification 10 juillet 2020	Modification 26 nov. 2020	Modification 8 avril 2021	Modification 30 sept. 2021	Modification 4 avril 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	2 334 005,00	2 334 005,00	2 334 005,00	2 334 005,00	2 334 005,00	2 385 263,44	2 595 263,44	2 607 195,69	2 607 195,69
CP 2018	313 139,00	77 036,18	77 036,18	77 036,18	77 036,18	77 036,18	77 036,18	77 036,18	77 036,18
CP 2019	1 792 814,00	1 700 000,00	1 700 000,00	450 448,38	450 448,38	450 448,38	450 448,38	450 448,38	450 448,38
CP 2020	228 052,00	556 968,82	556 968,82	1 200 000,00	1 724 000,00	1 657 778,88	1 657 778,88	1 657 778,88	1 657 778,88
CP 2021				606520,44	82 520,44	200 000,00	300 000,00	191 932,25	191 932,25
CP 2022								120 000,00	101 251,69
CP 2023							110 000,00	110 000,00	
CP 2024									128 748,31

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

Ce projet a été financé à 32 % par les financeurs publics externes (Département des Hauts-de-Seine, Région Ile-de-France)¹.

3 – Reconstruction du gymnase du Parc

- Augmentation de l'AP : +81 414,70 €, soit 7 244 011,63 €

Le montant global de l'opération est en augmentation de 81 414,70 € par rapport au montant indiqué début 2022, soit une croissance de +1,13 % du coût global de l'opération. Cette hausse s'explique par l'évolution du coût des matières premières qui a engendré des révisions de prix au cours de l'exécution des travaux.

- Diminution du CP 2022 : - 58 374,30 €, soit 798 274,24 € à inscrire

Cette opération est terminée depuis le premier trimestre 2022. Néanmoins, il subsiste un décalage entre les prestations réalisées et le montant facturé.

- Inscription de CP 2023 : 139 789,00 €

Les crédits non consommés en 2022, faute du décalage entre les prestations réalisées au cours de l'année et le montant facturé sont décalés à 2023.

¹ y compris refacturation des travaux d'éclairage à Vallée Sud Grand Paris.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement sont modifiés de la manière suivante :

	Création 12 nov 2018	Modification 18 mars 2019	Modification 26 sept. 2019	Modification 10 juillet 2020	Modification 26 nov. 2020	Modification 8 avril 2021	Modification 30 sept. 2021	Modification 10 février 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	6 909 424,00	6 909 406,00	6 909 406,00	7 617 184,00	7 617 184,00	7 617 184,00	7 162 597,23	7 162 596,93	7 244 011,63
CP 2018	767 378,00	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82
CP 2019	3 480 945,00	1 200 000,00	1 200 000,00	595 124,65	595 124,65	595 124,65	595 124,65	595 124,65	595 124,65
CP 2020	2 661 101,00	5 312 968,18	5 312 968,18	2 700 000,00	2 944 000,00	1 921 034,76	1 921 034,76	1 921 034,76	1 921 034,76
CP 2021				3 925 621,53	3 681 621,53	3 620 000,00	3 850 000,00	3 393 351,16	3 393 351,16
CP 2022						1 084 586,77	400 000,00	856 648,54	798 274,24
CP 2023									139 789,00

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

Ce projet a été financé à 26 % par les financeurs publics externes (Département des Hauts-de-Seine, Région Ile-de-France).

4 – Construction de vestiaires de rugby

- Diminution de l'AP : - 232 831,66 €, soit 1 767 168,34 €

Le montant total du projet de cette opération est en diminution par rapport au montant initialement prévu.

- Diminution du CP 2022 : - 439 831,66 €, soit 1 136 924,84 € à inscrire

Cette opération est terminée depuis septembre 2022. Néanmoins, il subsiste un décalage entre les prestations réalisées et le montant facturé.

- Inscription de CP 2023 : 207 000,00 €

Les crédits non consommés en 2022, faute du décalage entre les prestations réalisées au cours de l'année et le montant facturé sont décalés à 2023.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement sont modifiés de la manière suivante :

	Création 8 avril 2021	Modification 4 avril 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	2 000 000,00	2 000 000,00	1 767 168,34
CP 2021	900 000,00	423 244,00	423 244,00
CP 2022	1 100 000,00	1 576 756,00	1 136 924,34
CP 2023			207 000,00

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

Ce projet a été financé à 74 % par les financeurs publics externes (Département des Hauts-de-Seine, Région Ile-de-France).

5 – Rénovation de l'école maternelle Scarron

- Diminution du CP 2022 : - 480 006,33 €, soit 1 884 993,67 € à inscrire

- Augmentation du CP 2023 : +480 006,33 €, soit 555 006,33 € à inscrire

Le montant global de l'autorisation de programme n'évolue pas.

La majeure partie des travaux de rénovation de l'école maternelle Scarron a été réceptionné en décembre 2022. Les derniers paiements pour ces travaux seront effectués au cours du premier trimestre de l'année.

Des travaux de désamiantage restent à effectuer dans les salles de classe du premier étage de l'école. Ces travaux se dérouleront au cours de l'été 2023.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement sont modifiés de la manière suivante :

	Création 8 avril 2021	Modification 4 avril 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	1 920 000,00	2 537 150,00	2 537 150,00
CP 2021	180 000,00	97 150,00	97 150,00
CP 2022	1 740 000,00	2 365 000,00	1 884 993,67
CP 2023	0	75 000,00	555 006,33

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

Ce projet est financé à 58 % par les financeurs publics externes (Département des Hauts-de-Seine, SIPPEREC, Métropole de Grand Paris, État).

6 – Rénovation du centre de loisirs Pierre Bonnard

- Augmentation de l'AP : +509 154,95 €, soit 3 869 154,95 €

La rénovation du centre de loisirs Pierre Bonnard a démarré en décembre 2022 et devrait se dérouler jusqu'à l'automne 2023. Le montant global de l'opération est en hausse par rapport aux prévisions initiales de + 509 154,95 €, soit une croissance de +15,15 % du coût initial. Cette augmentation est expliquée par deux éléments :

- D'une part, le coût des matières premières a évolué entre le lancement des études et la publication du marché de travaux ;
- D'autre part, le projet a été modifié lors des études afin d'optimiser le taux d'utilisation des salles. Il est notamment prévu un usage indépendant de plusieurs salles. La Ville a également retenu un habillage bois pour l'aile située en bordure de la Coulée Verte afin de mieux intégrer le bâtiment à son environnement.

- Diminution du CP 2022 : - 230 845,05 €, soit 169 154,95 € à inscrire

Cette opération est terminée depuis septembre 2022. Néanmoins, il subsiste un décalage entre les prestations réalisées et le montant facturé. Les crédits non consommés en 2022 sont décalés à 2023.

- Augmentation du CP 2023 : + 640 000,00 €, soit 3 600 000,00 € à inscrire
- Inscription de CP 2024 : 100 000,00 €

Des crédits sont prévus en 2024 afin de pouvoir payer les dernières factures de travaux.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement sont modifiés de la manière suivante :

	Création 8 avril 2021	Modification 4 avril 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	3 360 000,00	3 360 000,00	3 869 154,95
CP 2021	80 000,00	0,00	0,00
CP 2022	1 500 000,00	400 000,00	169 154,95
CP 2023	1 780 000,00	2 960 000,00	3 600 000,00
CP 2024			100 000,00

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

Ce projet est financé de façon certaine a minima à 50 % par les financeurs publics externes (Département des Hauts-de-Seine, Métropole de Grand Paris, CAF) et d'autres demandes de subventions sont actuellement en attente de réponse.

7 – Création de l'espace culturel et associatif Jean Moulin

- Augmentation de l'AP : +191 354,71 €, soit 1 841 354,71 €

Le montant global de l'opération est en hausse par rapport aux prévisions initiales de + 191 354,71 €, soit une croissance de +12 % du coût initial de l'opération expliquée exclusivement par l'envolée du prix des matières premières.

- Diminution du CP 2022 : - 28 885,29 €, soit 121 114,71 € à inscrire

Après une phase d'études, les travaux relatifs à la création de l'espace culturel Jean Moulin ont démarré en décembre 2022. Les crédits de paiement utilisés en 2022 sont inférieurs aux crédits ouverts du fait du décalage entre la réalisation des prestations et l'envoi des factures.

- Augmentation du CP 2023 : + 640 000,00 €, soit 3 600 000,00 € à inscrire

Cet équipement devrait être livré en août 2023.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement sont modifiés de la manière suivante :

	Création 8 avril 2021	Modification 4 avril 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	1 650 000,00	1 650 000,00	1 841 354,71
CP 2021	100 000,00	240,00	240,00
CP 2022	1 550 000,00	150 000,00	121 114,71
CP 2023	0,00	1 499 760,00	1 720 000,00

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

Ce projet sera financé à 43 % par le département des Hauts-de-Seine.

8 – Rénovation de la Halle aux comestibles

- Augmentation de l'AP : +1 100 000 €, soit 3 060 000,00 €

Le montant global de l'opération est en hausse par rapport aux prévisions initiales. Cette augmentation de +1 100 000 € s'explique d'une part par de fortes incertitudes présentes au moment des premières estimations du projet et d'autre part par l'augmentation du prix des matières premières qui impacte l'ensemble des projets d'investissement.

- Diminution du CP 2022 : - 100 000,00 €, soit 0,00 € à inscrire

Dans un contexte inflationniste fort qui impacte également l'économie bancaire avec pour conséquence l'envolée des taux d'intérêt, l'exécutif fait le choix de reporter le démarrage du projet dont la première phase d'étude initialement prévue fin 2022 est décalée à fin 2023.

- Diminution du CP 2023 : - 840 000,00 €, soit 60 000,00 € à inscrire
- Diminution du CP 2024 : - 750 000,00 €, soit 200 000,00 € à inscrire
- Inscription de CP 2025 et 2026 : respectivement 2 500 000,00 € et 300 000,00 €

Toujours pour limiter le recours à l'emprunt dans cette période inflationniste, les travaux qui devaient démarrer fin 2023 seront repoussés d'une année.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement sont modifiés de la manière suivante :

	Création 4 avril 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	1 950 000,00	3 060 000,00
CP 2022	100 000,00	0,00
CP 2023	900 000,00	60 000,00
CP 2024	950 000,00	200 000,00
CP 2025		2 500 000,00
CP 2026		300 000,00

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

Ce projet sera financé à hauteur de 30 % par le département des Hauts-de-Seine dans le cadre du Contrat de Développement Département-Ville 2023-2025. D'autres demandes de financement auprès des partenaires publics sont en cours.

9 – Rénovation de l'église

Ce projet prévoit la rénovation intérieure et extérieure de l'église. La rénovation intérieure concerne la réfection de l'orgue, des plafonds, des tribunes d'orgue, des vitraux, des peintures murales et de l'électricité, ainsi que la réhabilitation de la structure, de la charpente et des menuiseries et la rénovation du sol de la sacristie. La rénovation extérieure, quant à elle, concerne la restauration des façades et du clocher, du toit et des menuiseries extérieures.

- Augmentation de l'AP : +880 000,00 €, soit 2 180 000,00 €

Le montant global de l'opération est en hausse par rapport aux prévisions 2022 de +880 000 €, soit une croissance de +68 % par rapport à l'estimation initiale.

Cette augmentation est liée à 3 éléments :

- L'évolution du programme initial avec des campagnes de sondages complémentaires, le changement de l'électrification de l'orgue, le désamiantage du sol de la sacristie ainsi que la restauration des fenêtres de la sacristie ;

- L'évolution du coût des matières premières entre le début de l'année 2022 et le début de l'année 2023 ;
- La sous-estimation du coût du projet au moment des premières études

- Diminution du CP 2022 : - 100 000,00 €, soit 0,00 € à inscrire

À l'instar de la rénovation de la Halles aux comestibles, la rénovation de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul a été légèrement décalée afin de limiter le recours à l'emprunt en 2023 et 2024 et permettre à la collectivité d'attendre un retour à des taux d'intérêt plus faibles. Ainsi les premières études prévues initialement en 2023 ont été reportées et devraient démarrer courant 2023.

- Diminution du CP 2023 : - 700 000,00 €, soit 100 000,00 € à inscrire

En conséquence du report des premières phases d'études, les travaux qui devaient démarrer courant 2023 débiteront à partir de 2024.

- Augmentation du CP 2024 : + 180 000,00 €, soit 580 000,00 € à inscrire
- Inscription de CP 2025 et 2026 : respectivement 700 000,00 € et 800 000,00 €

L'autorisation de programme et les crédits de paiement sont modifiés de la manière suivante :

	Création 4 avril 2022	Modification 3 octobre 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	1 300 000,00	1 300 000,00	2 180 000,00
CP 2022	200 000,00	100 000,00	0,00
CP 2023	700 000,00	800 000,00	100 000,00
CP 2024	400 000,00	400 000,00	580 000,00
CP 2025			700 000,00
CP 2026			800 000,00

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

Ce projet sera financé à 35 % par le département des Hauts-de-Seine dans le cadre du Contrat de Développement Département-Ville 2023-2025. D'autres demandes de financement auprès des partenaires publics sont en cours.

10 – Rénovation du Groupe scolaire des Ormeaux

La rénovation du groupe scolaire des Ormeaux est une opération d'une grande envergure qui va se dérouler sur plusieurs années. Le projet est en cours de conception. Afin de répondre au mieux aux attentes des usagers, la ville organise actuellement des ateliers de concertations avec les différents utilisateurs du groupe scolaire. L'objectif est d'avoir un nouvel équipement qui réponde au mieux aux attentes des usagers. Ces concertations nécessitent de redéfinir le planning de l'opération. Les travaux de rénovation du Groupe scolaire des Ormeaux devraient démarrer en 2025.

- Diminution du CP 2022 : -130 000,00 €, soit 0,00 € à inscrire
- Diminution du CP 2023 : - 290 000,00 €, soit 180 000,00 € à inscrire
- Diminution du CP 2024 : - 3 000 000,00 €, soit 1 000 000,00 € à inscrire
- Augmentation du CP 2025 : + 1 000 000,00 €, soit 5 000 000,00 € à inscrire
- Augmentation du CP 2026 : + 2 420 000,00 €, soit 5 820 000,00 € à inscrire

Le montant global de l'autorisation de programme n'évolue pas.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement sont modifiés de la manière suivante :

	Création 4 avril 2022	Modification 3 octobre 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
CP 2022	300 000,00	130 000,00	0,00
CP 2023	300 000,00	470 000,00	180 000,00
CP 2024	4 000 000,00	4 000 000,00	1 000 000,00
CP 2025	4 000 000,00	4 000 000,00	5 000 000,00
CP 2026	3 400 000,00	3 400 000,00	5 820 000,00

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

Ce projet sera financé à 42 % par les financeurs publics externes (Département des Hauts-de-Seine, SIPPEREC, Métropole de Grand Paris, État).

11 – Réaménagement du parc Sainte-Barbe

- Augmentation de l'AP : +900 000,00 €, soit 2 000 000,00 €

Le montant global de l'opération est en hausse par rapport aux prévisions 2022 de +900 000 €, soit une croissance de +82 % par rapport au coût initial de l'opération. Cette évolution est expliquée par l'augmentation du coût des matières premières affectant les matériaux de construction ainsi que par une amélioration qualitative du projet impactant à la hausse le coût du projet par rapport au montant estimé lors des premières études.

- Diminution du CP 2022 : - 144 054,00 €, soit 5 946,00 € à inscrire

Les premières phases d'études ont été reportées expliquant la faiblesse des crédits de paiement employés en 2022.

- Diminution du CP 2023 : - 250 000,00 €, soit 250 000,00 € à inscrire

En conséquence du report des premières phases d'études, les travaux qui devaient démarrer courant 2023 débiteront en 2024.

- Augmentation du CP 2024 : + 850 000,00 €, soit 1 300 000,00 € à inscrire

L'autorisation de programme et les crédits de paiement sont modifiés de la manière suivante :

	Création 4 avril 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	1 100 000,00	2 000 000,00
CP 2022	150 000,00	5 946,00
CP 2023	500 000,00	250 000,00
CP 2024	450 000,00	1 744 054,00

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

Ce projet sera financé à 40 % par les financeurs publics externes (Département des Hauts-de-Seine, Métropole de Grand Paris). D'autres demandes de financement auprès des partenaires publics sont en cours.

Dès lors et en application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est demandé de bien vouloir réviser les autorisations de programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP) comme exposé.

M. DELERIN : « Je ne referai pas mon topo que j'ai fait plusieurs fois depuis 2020, je rappelle que les AP/CP, autorisations de programme et crédits de paiement, contrairement au principe d'annualisation des budgets, concernent les programmes d'investissements qui vont s'étaler sur plusieurs années. L'autorisation de programme décide d'un montant théorique de l'investissement et les crédits de paiement découpent l'opération annuellement en attribuant un montant budgétaire à réaliser chaque année.

Cette année nous vous demandons de prendre en compte la modification de 11 AP/CP que j'ai classés en trois catégories :

- Les AP/CP en phase d'achèvement (5) ;
- Les AP/CP révisés, soit du fait d'une modification de programme, soit surtout du fait des conditions financières liées à l'inflation et aux pénuries de matériaux ;
- Les AP/CP reportés parce que nous avons décidé, compte tenu de la conjoncture, qu'il fallait peut-être décaler un certain nombre d'opérations.

AP/CP d'achèvement :

La première est la place de Gaulle et le parc Laboissière, opérations en phase terminale et même achevées. Diminution de près de 394 000 € de l'ensemble de l'opération (je signale pour M. MERGY que nous n'avons pas forcément que des dérapages budgétaires sur les opérations). Les crédits à inscrire sur 2023 concernent des travaux réalisés sur 2022 mais facturés à la fin de l'année. Comme déjà dit, les entreprises gèrent leur chiffre d'affaires et, pour des opérations qui auraient dû être facturées notamment au cours du dernier trimestre, préfèrent reporter sur l'année suivante pour assurer un minimum de chiffre d'affaires face aux incertitudes. Elles décalent tout d'abord le résultat (si je décale mon chiffre d'affaires, je diminue mon bénéfice, et en le reportant l'année suivante,

j'améliore ma marge). Le coût final est de 3 566 000 € contre 3 879 000 € budgétés, donc un écart, en arrondissant les chiffres, d'environ 314 000 €. Cette opération a été subventionnée à hauteur de 42 %. La première phase de la place de la Cavée est achevée et une deuxième sera réalisée à l'issue de la construction qui prendra place après la destruction de l'ancien café-bureau de tabac. Il n'est pas question en effet de faire des opérations d'amélioration pour ensuite abattre les immeubles. Cela nous conduit à décaler le crédit de paiement de 2023 sur 2024, les chiffres ne bougeant pas. Cette opération d'aménagement de la place de la Cavée a été subventionnée à hauteur de 32 %.

Le gymnase du Parc a été livré. Le décalage de la réalisation des travaux est désormais fini et les travaux sont achevés. En revanche, il y a toujours un décalage entre la finition des travaux et la facturation. Nous allons donc minorer le crédit de paiement 2022 et ouvrir un crédit de paiement équivalent sur 2023. Le montant de l'opération est revu à la hausse de 81 000 €, ce qui est, je vous l'accorde, insupportable pour une opération qui a duré 4 ou 5 ans, c'est-à-dire une hausse de 1,13 % du budget... Sur 4 ou 5 ans, on ne peut pas parler de dérive, ceci étant dû notamment aux matériaux. Ce gymnase du Parc a été subventionné à hauteur de 26 %.

L'opération des vestiaires du rugby a été achevée, avec une belle inauguration fin septembre. Nous observons là aussi un décalage entre la réalisation des travaux et leur facturation, d'où une diminution là encore du crédit de paiement 2022 et le report sur 2023. Le coût final de l'opération ressort à 1 767 000 €, en diminution de près de 233 000 € par rapport au prévisionnel, soit une baisse finale de 12 %. Merci à ceux qui ont trouvé les subventions car cette opération a été subventionnée à hauteur de 74 %.

Pour l'école maternelle Scarron nous reportons là aussi, du fait du décalage des facturations, 480 000 € de crédit de paiement 2022 sur 2023, bien que la majeure partie des travaux ait été réceptionnée en décembre 2022. L'inauguration aura lieu au mois d'avril. Il reste des travaux de désamiantage dans les salles du 1^{er} étage et, bien évidemment, ces travaux seront faits au cours des vacances scolaire de l'été 2023. Cette opération a été subventionnée à hauteur de 58 %.

AP/CP révisés :

Pour le centre de loisirs Pierre-Bonnard, l'autorisation de programme a été revue à la hausse du fait du coût des matières premières qui ont fortement augmenté entre les études et la contractualisation des marchés, de la modification souhaitée du projet relative à l'optimisation de l'utilisation des salles (nous avons notamment permis un accès par l'extérieur, ce qui a demandé des travaux supplémentaires) et de l'habillage des façades en vue d'une meilleure intégration dans l'environnement. La hausse est de 509 000 €, soit 15 % du budget initial. Nous décalons les crédits de paiement non utilisés en 2022 sur 2023 et 2024. Toutes les subventions n'ont pas encore été notifiées mais nous avons déjà acquis 50 % de subventions.

Pour l'espace Jean-Moulin, l'autorisation de programme est revue à la hausse du fait de l'augmentation du coût des matériaux à hauteur de 191 000 €, soit 12 % (c'est pour cela que je vous ai cité les 15 % indiqués par l'Insee). Il y a un report des crédits de paiement 2022 non utilisés sur 2023 pour un achèvement prévu cette année. La subvention est de l'ordre de 43 %.

AP/CP reportés :

Nous avons décidé de reporter cette opération concernant la halle aux comestibles, tout d'abord parce que l'autorisation de programme est revue à la hausse du fait de l'augmentation du coût des matériaux, soit plus de 1 M€ de hausse, et de fortes incertitudes techniques apparues lors des estimations des projets. Nous avons donc décidé de décaler ce projet d'un an ; il débutera fin 2023 au lieu de fin 2022, d'où diminution de l'ensemble des crédits de paiement 2022-2023-2024 qui seront décalés sur 2025-2026. Nous avons déjà obtenu 30 % de subvention et nous ne sommes pas à l'abri d'en obtenir d'autres.

Pour la rénovation de l'église, l'autorisation de programme est revue à la hausse de 880 000 €, soit 12 %, ce qui est lié pour l'essentiel à la modification importante du projet qu'il n'a pas été possible de prendre en compte lors des estimations initiales (les détails techniques figurent dans le rapport de présentation) avec l'augmentation du coût des matériaux. Nous allons donc décaler ce projet d'un an, il débutera en 2023 au lieu d'un démarrage prévu l'année dernière puisque c'était techniquement impossible, d'où une diminution du crédit de paiement 2022-2023 et un décalage sur 2024-2025-2026. Nous avons pour l'instant obtenu 35 % de subvention.

Groupe scolaire des Ormeaux : je pense que c'est la plus importante opération de notre mandat, tant sur le plan financier (12 M€) que sur l'impact pour les usagers. Le projet est en cours de conception et des ateliers de concertation sont menés avec les différents utilisateurs (c'est-à-dire un peu tout le monde), d'où la nécessité de revoir les plannings pour des travaux qu'il est prévu de débiter en 2025. Au final, nous espérons rester dans le montant de l'autorisation de programme initiale de 12 M€. Les crédits de paiement 2022-2023-2024 sont donc revus à la baisse pour être reportés sur 2025-2026. Nous avons d'ores et déjà obtenu un taux de subvention à hauteur de 42 %.

Pour le parc Sainte-Barbe, l'autorisation de programme est revue à la hausse de 900 000 € (82 %), ce qui peut paraître énorme, du fait d'une modification importante du projet qui n'a pas pu être prise en compte lors des estimations initiales, de l'augmentation du coût des travaux et, en fait, d'une incompréhension sur le périmètre (Pierre-Henri nous en dira plus). Là aussi nous décalons le projet d'un an, il débutera en 2023 pour les phases d'étude au lieu de 2022, d'où une diminution des crédits de paiement 2022-2023 et leur report sur 2025. Nous sommes d'ores et déjà subventionnés à hauteur de 40 %.

Globalement, nous maintenons les délais et les coûts, à part quand nous prenons de plein fouet la hausse des tarifs et, compte tenu de la situation, nous estimons qu'il est préférable de décaler certaines opérations en attendant le retour à une meilleure situation économique générale.

Pour le reste, j'en rapporte fidèlement au projet de délibération et vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « M. MERGY. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. J'écoutais avec beaucoup d'attention votre cours de finances tout à l'heure, je ne me permettrais pas de vous donner des cours de chirurgie orthopédique, mais c'est un autre sujet... »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « ----- en conseil municipal, on ne peut pas entendre ces choses-là. M. le Maire a une mission financière, il est en plus médecin et il veut effectivement nous apprendre des choses. M. MERGY, je trouve cela étonnant... »

M. MERGY : « Et moi, je suis promoteur immobilier, je ne vous ai pas interrompue, alors excusez-moi. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Je vous dis spontanément ce que je ressens parce que cela devient trop lourd, ces attaques continuelles. -----, ça n'est pas.... » *Propos hors micro.*

M. MERGY : « Merci, Mme GUILLEMINOT. Il est vrai que les élus de la majorité font preuve d'un esprit apaisé en nous traitant de complotistes, de talibans ou de pourvoyeurs de camps de concentration, alors effectivement... »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Tous ces mots, c'est vous qui les inventez. »

M. MERGY : « Non, on a les images, que l'on n'aura plus malheureusement puisque vous avez supprimé la retransmission vidéo des conseils municipaux, mais en l'occurrence, là on a les images. »

M. le Maire : « M. MERGY, on vous aurait traités de talibans ? »

M. MERGY : « Oui, dans une tribune de la majorité vous nous avez traités de talibans, de soutenir les talibans. En l'occurrence, M. le Maire, vous ne l'aviez pas signée, ce sont les élus de la majorité qui l'ont signée. »

M. le Maire : « Vous me soulagez parce que cela ne me ressemble pas. »

M. MERGY : « On va vous la ressortir si vous l'avez oubliée. On demandera à M. DESCATOIRE, c'est un très bon archiviste. »

M. le Maire : « Je pense qu'il y a certains mois où nous nous laissons aller à copier un peu votre style ! Mais revenons au sujet. »

M. MERGY : « Je reviens sur le sujet des AP/CP. Vous avez souligné tout à l'heure, M. le Maire, que le périmètre des compétences de la Ville en 2013 et celui d'aujourd'hui n'est pas le même, et il est vrai que vous avez transféré la voirie. Mais ce que vous avez en revanche occulté c'est que 8,5 M€ en 2013 ne représentent pas 8,5 M€ en 2023 parce qu'il faut actualiser les montants. Pour faire le même niveau d'investissement qu'en 2013 il faudrait donc faire 12 M€, ce que vous ne faites pas. Vous savez, il y a un principe d'actualisation des données financières... »

M. le Maire : « M. MERGY, l'inflation... »

M. MERGY : « Il y a un excellent livre de finances de Pierre Vernimmen qui s'est intéressé au sujet... »

M. le Maire : « Eh bien vous me l'offrirez ! L'inflation sur la période 2010-2020 n'était pas d'une telle importance. »

M. MERGY : « Mais si, 8,5 M€ il y a dix ans... »

M. le Maire : « Vous voulez dire qu'elle aurait été supérieure à l'inflation officielle ? »

M. MERGY : « Cela fait 3 % mais vous savez que ce sont des intérêts composés... »

M. le Maire : « Vous voulez dire que l'inflation officielle ne serait pas la vraie inflation. Par contre, les 7 % annoncés par le gouvernement seraient, pour la construction du budget, la vraie inflation, selon vous. Vous voyez qu'il y a quand même deux poids, deux mesures. Vous expliquez que l'inflation réelle a été beaucoup importante pour les dix dernières années mais que cette année en revanche l'inflation annoncée par le gouvernement est la bonne. »

M. MERGY : « Mais non, je suis sur 3 % par an, et 3 % par an sur dix ans, faites le calcul. »

M. le Maire : « Il n'y a pas eu 3 % d'inflation par an. »

M. MERGY : « Faites le calcul, puisque vous êtes un expert des finances, je pense que vous serez capable de faire 1,03 exposant 10. »

M. le Maire : « Très bien, écoutez, les Fontenaisiens ont jugé, on ne revient pas sur la chose jugée, vous le savez bien. »

M. MERGY : « Oui, ils ont effectivement jugé. D'ailleurs, depuis votre élection en 2020 vous avez été battus deux fois, cela montre donc bien qu'ils sont particulièrement satisfaits de votre mandat. »

M. le Maire : « Oui, mais vous allez devoir me supporter au moins jusqu'à la fin du mandat ! »

M. MERGY : « Et aux législatives vous avez fait 15 % à Fontenay-aux-Roses, je crois que c'est un record pour un Maire sortant. »

M. le Maire : « Je pense que vous vous égarez un peu. »

M. MERGY : « Vous avez raison, je reviens au sujet des AP/CP. Je disais donc qu'au-delà du cours de finances que vous avez partagé aimablement avec moi tout à l'heure, j'ai consolidé effectivement l'ensemble des projets qui sont en AP/CP et la dérive consolidée des coûts est de 15 %. On peut dire que c'est l'épaisseur du trait mais 15 % correspondent à environ 5 M€ par rapport au coût initial. Toutefois, certains projets ont dérivé plus que cela puisque le projet de rénovation de l'église évoqué par Jean-Luc tout à l'heure a déjà pris 50 % de surcoût. Alors j'entends que vous allez décaler dans le temps et je trouve que c'est un principe de prudence intelligent que propose le Maire adjoint aux finances et que je soutiens.

Sur l'ex-conservatoire on est à 1,8 M€ pour aménager 300 m². Je pense que, ramené au m², ce coût d'aménagement colossal est à peu près celui des palais de maharadjas en Inde...

Les vestiaires du rugby sont pour le coup un des rares projets qui n'ait pas dérivé puisqu'il a même légèrement baissé, comme l'a dit Jean-Luc DELERIN. Ensuite, j'aime beaucoup le rugby (même si le Racing 92 est aussi mauvais que le PSG en ce moment...) mais 1,8 M€ pour quelques adhérents et alors qu'il y a le gymnase du Parc à proximité, je ne suis pas sûr que c'était la dépense prioritaire.

Quant à la ferme-refuge pour accueillir les rats et les renards sans que cela ne bénéficie ni aux habitants, ni aux animaux comme l'a dit Léa POGGI, je pense que l'on aurait pu s'en dispenser, surtout quand on est obligé d'augmenter les impôts pour faire face à d'éventuels surcoûts.

Les projets d'investissements que vous portez pour la Ville, dont Mme POGGI et M. MESSIER ont parlé tout à l'heure, sont décidés en bureau municipal. C'est effectivement le processus de décision habituel mais cela signifie que vous décidez à huit ou dix personnes de projets qui seront structurants pour la ville pendant 20, 30 ou 40 ans. Je pense qu'il y a une autre méthode en matière de pilotage des grands projets. Nous avons proposé une démarche de démocratie participative dès la phase amont des projets parce que les projets qui intéressent les Fontenaisiens sont ceux qui sont co-construits avec eux et non ceux décidés dans un bureau à quatre ou cinq personnes.

Je reviens sur la question de l'évolution des coûts. Personne ne nie, M. DELERIN, que les coûts dans le secteur du BTP ont augmenté depuis la crise en Ukraine. Le problème qui se pose est que la dérive des coûts de vos projets d'investissement est malheureusement antérieure à la crise ukrainienne puisque depuis 2014 j'interviens chaque année dans le même registre pour dire que vos projets dérivent, et ce n'est pas simplement pour intervenir, c'est que c'est malheureusement la réalité. Mon sentiment est que vous avez une sorte de vision très passive de l'amortissement des surcoûts. Vous enregistrez des surcoûts un peu comme un comptable et vous notez cela comme une caisse enregistreuse. Mais ce n'est pas le rôle d'un élu, le rôle d'un élu c'est d'améliorer le pilotage des projets, d'améliorer la maîtrise du coût des projets, y compris sur la phase d'exploitation. Je rappelle que sur le coût d'un projet le coût d'exploitation, c'est-à-dire le coût de fonctionnement sur le cycle de vie d'un projet, est de 3 à 4 fois le coût d'investissement initial. Il faut donc avoir une approche complète, ce qui nécessite de mener des études plus robustes, d'éviter les modifications permanentes des projets comme l'a dit tout à l'heure Jean-Luc DELERIN... »

M. le Maire : « M. MERGY, je peux me permettre une toute petite remarque, enfin un clin d'œil ? »

M. MERGY : « Allez-y, je vous en prie. »

M. le Maire : « Je voudrais juste vous rappeler que "vous n'êtes pas le professeur et que nous ne sommes pas vos élèves". »

M. MERGY : « Je m'attendais à ce que vous disiez cela, et vous pouvez le dire, c'est votre droit le plus strict en tant que Maire... »

M. le Maire : « Vous vous rappelez que c'est une citation. »

M. MERGY : « Malheureusement, M. le Maire, le constat que l'on fait c'est que cela fait quasiment dix ans que je dis la même chose et cela fait dix ans que vos projets dérivent, il n'y a donc manifestement pas eu d'amélioration. Vous allez me dire qu'avant 2014 il y a des projets d'investissement qui dérivait. Et c'est vrai, il y avait des projets d'investissement qui ont dérivé sous le mandat de Pascal BUCHET, mais vous ne pouvez pas vous contenter de vous comparer au passé pour gérer la Ville en 2023.

Vous oubliez que depuis 2014 la maîtrise d'ouvrage public a progressé partout, elle a progressé partout, sauf à Fontenay-aux-Roses, malheureusement, où les projets sont toujours aussi mal pilotés. Depuis dix ans aucun progrès n'a été enregistré, pourtant, vous avez un élu aux grands projets, un élu aux travaux, une élue à l'évaluation des politiques publiques. Je suis sûr qu'ils font plein de propositions intéressantes pour améliorer le pilotage des projets, pourquoi ces propositions ne sont-elles pas mises en œuvre ? Il y a plein d'organismes comme le CEREMA qui, pour ne citer que celui-là, s'est penché sur la question de la maîtrise d'ouvrages publics et a fait des propositions. D'ailleurs, dans notre programme nous avons repris les propositions du CEREMA parce que nous ne sommes pas des experts ou des professeurs comme vous semblez le penser, M. le Maire. Nous, élus de l'opposition, sommes prêts à travailler avec vous parce que nous considérons que 1 € économisé sur un projet d'investissement c'est 1 € utile pour les Fontenaisiens. Nous sommes donc prêts à contribuer à la réflexion avec vous mais vous allez dire non et ensuite vous allez dire que l'opposition n'est pas constructive. Nous faisons des propositions, vous les rejetez et vous dites que nous ne sommes pas constructifs, et c'est dommage. »

M. le Maire : « Je vous invite à faire preuve de plus de mesure si vous voulez que l'on puisse discuter parce que vous avez des propos tellement définitifs sur chacune de nos propositions que l'on ne voit pas comment on peut avoir des échanges, M. MERGY, soyons raisonnables. M. CONSTANT veut intervenir. »

M. CONSTANT : « Je voudrais juste faire peut-être un éclairage un peu plus opérationnel par rapport à l'éclairage financier qu'a fait M. DELERIN. Globalement, pour faire un peu simple, les autorisations de programme, c'est la maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire qu'est-ce que l'on veut construire, comment on veut le construire et quelle est la somme engagée. Il y a des projets qui demandent à être chiffrés puis réétudiés, puis re-chiffrés, puis réétudiés. C'est une décision collégiale de l'équipe municipale prise autour du Maire. Il y a des projets qui ont pu beaucoup dériver par le passé, j'ai moi aussi souvent parlé du projet du marché aux comestibles et, puisque vous répétez toujours les mêmes choses, j'ai moi aussi le droit de répéter toujours les mêmes choses : votre marché aux comestibles a connu une dérive de plus de 100 %. Je l'ai dit, je le redis et le maintiens, les chiffres sont là. Mais lorsque l'on passe aux crédits de paiement, on est alors dans la maîtrise d'ouvrage... »

Intervention hors micro

M. CONSTANT : « Non, nous ne sommes pas dans la maîtrise d'œuvre mais dans la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire ce que l'on doit faire pour réaliser l'œuvre qu'on s'est fixé de réaliser ; c'est notre rôle à nous. Vous pouvez me critiquer, M. MERGY, cela fait partie du jeu, vous pouvez critiquer les élus sur l'amélioration des politiques publiques, M. BOUCLIER qui m'accompagne, mais lorsque vous critiquez systématiquement notre gestion des projets, ce sont tous les agents des services techniques que vous critiquez. Ce sont tous les agents qui, tous les jours, me rapportent qu'ils sont désespérés d'entendre que les élus de l'opposition critiquent leur travail. M. MERGY, mon travail n'est pas de contrôler les dépenses au jour le jour, ce n'est pas cela, le rôle d'un élu aux travaux. Le rôle d'un élu aux travaux est d'encadrer, d'accompagner et de piloter les équipes de professionnels des services techniques. Moi, ce n'est pas mon métier, mon métier c'est d'être à côté d'eux pour être sûr que les processus de pilote sont mis en place, que les données d'entrée sont bien comprises, que les données de sortie sont bien maîtrisées, c'est cela, mon boulot. Vous passez votre temps à vouloir me critiquer, et encore une fois c'est tout à fait légitime, mais ceux que vous critiquez sont les fonctionnaires qui travaillent avec nous.

Vous dites que nous faisons dériver les projets mais lisez un peu la délibération, M. MERGY :

- La place de Gaulle (ce n'est pas qui l'écris c'est l'adjoint aux finances) : 3 870 000 € budgétés, coût final : 3 566 000 €, ce n'est pas une baisse de l'épaisseur du trait, M. MERGY ;
- Le fameux vestiaire du rugby, que vous critiquez tellement, sans doute parce que vous n'aimez pas le Racing, ce qui est votre droit, en disant que ça allait être une dépense somptuaire... »

Intervention hors micro de M. MERGY

M. CONSTANT : « Laissez-moi terminer, en général je ne vous coupe pas depuis quelques conseils. Ayez donc l'honnêteté de constater sur la délibération qui vous est présentée, sur ce programme sur lequel nous nous étions mis d'accord, que nous avons budgété 1 767 000 € et que nous finissons à 233 000 € en dessous : 12 %, ce n'est pas une défaillance du processus de pilotage du projet. Je me mets moi-même au défi, dans mon activité professionnelle, de piloter des budgets à moins 12 % par rapport au budgété. Il faut donc savoir reconnaître que la critique est aisée mais que ce n'est pas moi que vous visez ; moi, vous pouvez me viser, mais pas nos agents. Vous passez d'ailleurs votre temps à chacune de vos interventions à vanter leur mérite, alors faites-le aussi pour ces domaines-là parce que, je vous le dis très honnêtement, ce n'est pas moi que vous atteignez, ce sont eux, et ils me le disent très souvent.

Nous avons donc fait de très gros efforts ; le Directeur des services, qui fut préalablement le Directeur des services techniques, a mis en place des processus d'une robustesse à toute épreuve. Un processus est robuste lorsqu'il garantit que la donnée d'entrée et la donnée de sortie sont celles que l'on avait envisagées par rapport au processus que l'on avait mis en place ; c'est cela, la robustesse. Aujourd'hui nos budgets sont pilotés à l'euro près. Lorsque j'écris, M. MERGY, que nous constatons sur un projet une dérive de seulement - 2 000 € sur la maternelle Scarron comme je l'ai écrit, ce n'est pas moi qui invente ce chiffre, ce sont les services qui me le donnent. Quand vous me critiquez en me disant que 2 000 €, c'est farfelu – je crois que vous avez utilisé ce mot mais je ne mettrais pas ma réputation en jeu – ce sont les services que vous traitez de farfelus, ce n'est pas moi.

Apprenez donc un peu à faire preuve d'une forme d'humilité dans vos propos par rapport aux gens que vous pensez insulter parce que, franchement, moi ça me laisse indifférent mais pas par rapport aux gens avec qui je travaille au jour le jour. Donc, oui, aujourd'hui les projets sont maîtrisés à Fontenay-aux-Roses, ce n'était pas le cas dans l'équipe précédente. J'étais élu dans l'opposition et je sais bien de quoi je parle : cela n'a jamais été le cas dans l'équipe de Pascal BUCHET, vous étiez vous-même adjoint aux finances, vous avez accepté les yeux fermés que ce marché aux comestibles dérive de plus de 100 % pour une dépense qui a été de plus de 10 M€. Je ne peux donc pas vous laisser dire que nos projets sont mal pilotés parce qu'ils le sont au jour le jour et à l'euro près, et je le répète sous le contrôle du Directeur général des services : à l'euro près. Merci, M. le Maire. »

M. le Maire : « Merci, M. CONSTANT. Je voudrais juste faire une petite remarque avant de passer au vote. Vous critiquez, M. MERGY, le coût de l'opération du conservatoire, vous nous dites que c'est une dépense inutile, etc. Mais j'aimerais comprendre la cohérence de vos positions car lorsque nous avons proposé la vente de ce conservatoire vous nous avez expliqué que vous souhaitiez le garder dans le domaine communal. Je me trompe ? Ce bâtiment étant à la fois vétuste et amiante, comme

beaucoup de bâtiments, vous auriez dû dépenser beaucoup d'argent pour le rénover, le remettre en ERP et ensuite entretenir les 14 salles de réunion que vous proposiez de chauffer toute l'année pour un coût annuel de 250 000 €. C'est cela ? Ça, vous pensez que c'était important... »

Intervention hors micro

M. le Maire : « Par contre, sur le fait que nous faisons la même chose sur un périmètre plus petit vous parlez d'une dépense totalement anormale. Je ne comprends pas ; si vous pensez qu'il fallait 15 salles pour les Fontenaisiens et que nous en créons une, vous pouvez me dire que c'est insuffisant, mais ne me dites pas que c'est une dépense inutile. Je ne comprends pas vos positions car vous dites une chose et son contraire. Vous dites qu'il faut garder 15 salles parce que c'est un besoin pour les associations, nous en gardons une, enfin deux en l'occurrence qui seront disponibles pour les Fontenaisiens. Que vous me disiez "Ce n'est pas suffisant, on a besoin de plus de salles, j'ai toujours dit qu'il fallait garder tout", je comprendrais, mais maintenant vous me dites "Oh là là, c'est une dépense complètement inutile." Soyez cohérent, on ne peut pas dire une chose et son contraire de cette façon-là. »

M. Mergy : le problème c'est le cout exorbitant de l'aménagement d'une partie seulement de l'ex conservatoire.

M. le Maire : « Oui mais enfin, M. MERGY, l'essentiel des coûts, comme vous le savez très bien parce que vous n'êtes pas né de la dernière pluie, vous êtes tout de même élu depuis 28 ans, vous savez donc quand même que, globalement, l'essentiel des coûts c'est la remise en état de la toiture, de la chaufferie, le désamiantage, tout le gros œuvre. Ensuite, sur l'aménagement intérieur on peut discuter sur quelques dizaines de milliers d'euros en fonction de la décoration que l'on veut mais cela joue à la marge. Le plus important c'est la mise en accessibilité, le désamiantage, l'isolation, tous ces travaux que vous auriez dû faire de toute façon pour les 15 salles. Je ne comprends pas, vous devriez me dire "C'est insuffisant, vous devriez faire plus à cet endroit-là étant donné que c'est quelque chose que je voulais faire dans mon programme" mais là vous me dites "Oh là là, c'est une dépense d'apparat, c'est n'importe quoi, c'est inutile." Je ne vous suis pas, excusez-moi.

Très bien, nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, révisé les autorisations de programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

1 – Place du Général de Gaulle et parc La Boissière

	Création 12 nov. 2018	Modification 18 mars 2019	Modification 26 sept. 2019	Modification 10 juillet 2020	Modification 26 nov. 2020	Modification 8 avril 2021	Modification 30 sept. 2021	Modification 4 avril 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	3 039 852,00	3 039 852,00	3 410 081,00	3 710 440,30	3 710 440,30	3 710 440,30	3 808 525,85	3 879 334,54	3 565 676,99
CP 2018	458 041,00	134 513,80	134 513,80	134 513,80	134 513,80	134 513,80	134 513,80	134 513,80	134 513,80
CP 2019	1 993 324,00	1 800 000,00	2 889 600,00	2 245 593,50	2 245 593,50	2 245 593,50	2 245 593,50	2 245 593,50	2 245 593,50
CP 2020	588 487,00	1 105 338,20	385 967,20	1 330 333,00	1 080 333,00	778 418,55	778 418,55	778 418,55	778 418,55
CP 2021					250 000,00	300 000,00	340 000,00	130 808,69	130 808,69
CP 2022						251 914,45		280 000,00	226 342,45
CP 2023							310 000,00	310 000,00	50 000,00

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

2 – Place de la Cavée

	Création 12 nov. 2018	Modification 18 mars 2019	Modification 26 sept. 2019	Modification 10 juillet 2020	Modification 26 nov. 2020	Modification 8 avril 2021	Modification 30 sept. 2021	Modification 4 avril 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	2 334 005,00	2 334 005,00	2 334 005,00	2 334 005,00	2 334 005,00	2 385 263,44	2 595 263,44	2 607 195,69	2 607 195,69
CP 2018	313 139,00	77 036,18	77 036,18	77 036,18	77 036,18	77 036,18	77 036,18	77 036,18	77 036,18
CP 2019	1 792 814,00	1 700 000,00	1 700 000,00	450 448,38	450 448,38	450 448,38	450 448,38	450 448,38	450 448,38
CP 2020	228 052,00	556 968,82	556 968,82	1 200 000,00	1 724 000,00	1 657 778,88	1 657 778,88	1 657 778,88	1 657 778,88
CP 2021				606520,44	82 520,44	200 000,00	300 000,00	191 932,25	191 932,25
CP 2022								120 000,00	101 251,69
CP 2023							110 000,00	110 000,00	
CP 2024									128 748,31

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

3 – Reconstruction du gymnase du Parc

	Création 12 nov 2018	Modification 18 mars 2019	Modification 26 septembre 2019	Modification 10 juillet 2020	Modification 26 novembre 2020	Modification 8 avril 2021	Modification 30 septembre 2021	Modification 10 février 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global de l'AP¹	6 909 424,00	6 909 406,00	6 909 406,00	7 617 184,00	7 617 184,00	7 617 184,00	7 162 597,23	7 162 596,93	7 244 011,63
CP 2018	767 378,00	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82
CP 2019	3 480 945,00	1 200 000,00	1 200 000,00	595 124,65	595 124,65	595 124,65	595 124,65	595 124,65	595 124,65
CP 2020	2 661 101,00	5 312 968,18	5 312 968,18	2 700 000,00	2 944 000,00	1 921 034,76	1 921 034,76	1 921 034,76	1 921 034,76
CP 2021				3 925 621,53	3 681 621,53	3 620 000,00	3 850 000,00	3 393 351,16	3 393 351,16
CP 2022						1 084 586,77	400 000,00	856 648,54	798 274,24
CP 2023									139 789,00

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

4 – Construction de vestiaires de rugby

	Création 8 avril 2021	Modification 4 avril 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	2 000 000,00	2 000 000,00	1 767 168,34
CP 2021	900 000,00	423 244,00	423 244,00
CP 2022	1 100 000,00	1 576 756,00	1 136 924,34
CP 2023			207 000,00

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

5 – Rénovation de l'école maternelle Scarron

	Création 8 avril 2021	Modification 4 avril 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	1 920 000,00	2 537 150,00	2 537 150,00
CP 2021	180 000,00	97 150,00	97 150,00
CP 2022	1 740 000,00	2 365 000,00	1 884 993,67
CP 2023	0	75 000,00	555 006,33

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

6 – Rénovation du centre de loisirs Pierre Bonnard

	Création 8 avril 2021	Modification 4 avril 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	3 360 000,00	3 360 000,00	3 869 154,95
CP 2021	80 000,00	0,00	0,00
CP 2022	1 500 000,00	400 000,00	169 154,95
CP 2023	1 780 000,00	2 960 000,00	3 600 000,00
CP 2024			100 000,00

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

7 – Création de l'espace culturel et associatif Jean Moulin

	Création 8 avril 2021	Modification 4 avril 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	1 650 000,00	1 650 000,00	1 841 354,71
CP 2021	100 000,00	240,00	240,00
CP 2022	1 550 000,00	150 000,00	121 114,71
CP 2023	0,00	1 499 760,00	1 720 000,00

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

8 – Rénovation de la Halle aux comestibles

	Création 4 avril 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	1 950 000,00	3 060 000,00
CP 2022	100 000,00	0,00
CP 2023	900 000,00	60 000,00
CP 2024	950 000,00	200 000,00
CP 2025		2 500 000,00
CP 2026		300 000,00

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

9 – Rénovation de l'église

	Création 4 avril 2022	Modification 3 octobre 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	1 300 000,00	1 300 000,00	2 180 000,00
CP 2022	200 000,00	100 000,00	0,00
CP 2023	700 000,00	800 000,00	100 000,00
CP 2024	400 000,00	400 000,00	580 000,00
CP 2025			700 000,00
CP 2026			800 000,00

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

10 – Rénovation du Groupe scolaire des Ormeaux

	Création 4 avril 2022	Modification 3 octobre 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
CP 2022	300 000,00	130 000,00	0,00
CP 2023	300 000,00	470 000,00	180 000,00
CP 2024	4 000 000,00	4 000 000,00	1 000 000,00
CP 2025	4 000 000,00	4 000 000,00	5 000 000,00
CP 2026	3 400 000,00	3 400 000,00	5 820 000,00

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

11 – Réaménagement du parc Sainte-Barbe

	Création 4 avril 2022	Modification 9 mars 2023
Montant global (AP)¹	1 100 000,00	2 000 000,00
CP 2022	150 000,00	5 946,00
CP 2023	500 000,00	250 000,00
CP 2024	450 000,00	1 744 054,00

¹ Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond à la somme des crédits de paiement (CP) annuels sur l'ensemble de la période

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent contre]

4- Constitution d'une provision pour risques contentieux

Rapporteur : J.-L. DELERIN

Rapport de présentation

Les règles comptables prudentielles contenues dans les instructions budgétaires et comptables en vigueur (M14 et M57 pour les communes) imposent aux collectivités d'enregistrer en comptabilité une provision sur l'exercice en cours, en raison de la réalisation probable d'un risque ou d'une charge impliquant une dépense sur un exercice futur.

Ainsi, le Code général des collectivités territoriales rend obligatoire l'inscription de provision dans plusieurs cas : ouverture d'un contentieux, d'une procédure collective, remise en question d'un recouvrement sur compte de tiers. En dehors de ces cas précis, une commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré. Il convient dès lors pour elle d'évaluer le risque encouru et de constituer une provision à hauteur du risque évalué.

En 2022, deux anciens agents communaux ont déposé un recours indemnitaire auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, la décision du juge devrait intervenir au cours de l'année 2023. Sous réserve des jugements à intervenir il vous est demandé de bien vouloir provisionner la somme de 7 000 € estimée nécessaire pour couvrir les risques éventuels de condamnations induits par ces recours.

M. DELERIN : « Vous savez qu'en principe de comptabilité on doit provisionner tout risque dès qu'il est estimé et supposé survenir, selon notre principe de saine gestion. Deux anciens agents communaux ont déposé en 2022 un recours indemnitaire auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise et la décision du juge doit intervenir au cours de l'année 2023. Leurs revendications sont de l'ordre de 7 000 € et nous vous proposons de provisionner ces sommes, étant entendu que leur versement sera lié à décision de justice.

Je n'en dirai pas plus et vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci. Pas d'intervention ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- De constituer sur l'exercice 2023 une provision pour risques et charges pour un montant de 7 000 € correspondant à l'estimation du risque de paiement des sommes dues concernant les deux recours indemnitaires en cours d'instruction auprès du tribunal administratif de Cergy Pontoise ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander la passation de toutes les écritures comptables relatives à cette provision et signer l'ensemble des documents s'y rapportant

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

5- Modification des méthodes d'amortissement des subventions d'équipement versées

Rapporteur : J.-L. DELERIN

Rapport de présentation

La technique comptable de l'amortissement consiste chaque année à faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et à dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce processus permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge induite par leur remplacement futur. Ce mécanisme prévaut également dans le cadre de subventions d'équipement versées à des personnes privées ou publiques, qui sont obligatoirement imputées au compte 204.

Par délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2017, la commune de Fontenay-aux-Roses a défini sa politique en matière d'amortissement des immobilisations et des subventions.

Cependant, une anomalie technique a été constatée dans la procédure comptable appliquée à Fontenay-aux-Roses : les amortissements des subventions versées se font par type de destinataire (dix ans pour les organismes publics, et cinq ans pour les personnes de droit privé) alors même que la réglementation impose qu'ils soient effectués par nature de biens. En effet, le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 dispose que les subventions d'équipement versées, « sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations et de quarante ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ». Cette anomalie est sans conséquence particulière par ailleurs.

Il importe cependant de rectifier cette irrégularité afin, d'une part, de mettre la collectivité en stricte conformité avec les textes en vigueur et, d'autre part, de préparer dans les meilleures conditions le passage prochain à la nomenclature comptable M57.

M. DELERIN : « Lorsqu'une structure, qu'elle soit privée ou publique, perçoit ou verse une subvention, cette subvention doit être amortie au prorata de l'objet qu'elle est censée financer. Or, il se trouve que lors d'une délibération du 3 juillet 2017, la commune de Fontenay-aux-Roses a défini sa politique en matière d'amortissement des immobilisations des subventions versées, lesquelles étaient amorties en fonction du type de destinataire. Lorsqu'on versait une subvention à un organisme public on l'amortissait sur 10 ans et sur 5 ans pour les personnes de droit privé, alors que la réglementation impose que la subvention soit amortie en fonction de la nature du bien qu'elle finance – j'avoue que j'ai découvert cela.

Nous vous proposons donc de nous mettre en conformité avec les règles comptables. Cela fait partie des travaux préparatoires à la nouvelle nomenclature M57 et je pense que nous aurons ainsi de petites améliorations à vous proposer toute l'année. Il importe donc de rectifier cette irrégularité afin, d'une part, de mettre la collectivité en conformité avec les textes en vigueur et, d'autre part, de préparer dans les meilleures conditions le passage à la prochaine nomenclature comptable M57. Je vous propose de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. DELERIN. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Abroge au 15 mars 2023, la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2017 relative aux durées d'amortissement pratiquées pour les subventions versées jusqu'à cette date ;
- Adopte les nouvelles méthodes d'amortissement comme suit :

Type de bien	Durée actuelle d'amortissement (en années)	Durée proposée d'amortissement (en d'années)
Logiciels	2	2
Voitures	10	10
Camions et véhicules industriels	8	8
Mobilier	12	12
Matériel bureau électronique/électrique	6	6
Matériel informatique	3	3
Matériels classiques	8	8
Coffre-fort	30	30
Appareils de laboratoire	10	10
Équipements garage, ateliers	15	15
Équipements des cuisines	12	12
Équipements sportifs	12	12
Frais d'études	5	5
Frais d'études relatifs aux documents d'urbanisme	10	10
Subvention d'équipement versée finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	<i>inexistant</i>	5
Subvention équipement versée finançant des biens immobiliers	<i>inexistant</i>	30
Subvention d'équipement versée finançant un projet d'infrastructure d'intérêt national	<i>inexistant</i>	40
Matériel et ouillage de voirie	10	10
Installation et matériel de chauffage	20	20
Appareils de levage, ascenseurs	30	30
Plantations	15	15
Bâtiments légers, abris	15	15
Agencement et aménagement de terrains	25	25

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la délibération.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles),

➤ **SPL « LA CUISINE PRES DE CHEZ NOUS »**

6- Société publique locale « La cuisine près de chez nous » – communication du rapport annuel relatif à l'exercice 2021

Rapporteur : G. REIGADA

Rapport de présentation

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le rapport annuel de la SPL « la cuisine près de chez nous » en application des dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les villes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux, Montrouge et Bourg-la-Reine sont engagées dans un projet de cuisine centrale mutualisée.

Les villes de Sceaux et Montrouge avaient déjà amorcé auparavant un processus de mutualisation en créant une société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux » destinée à gérer la restauration collective des deux villes (constituée le 30 août 2012). La société n'a pu entrer en activité en raison des difficultés à trouver un terrain permettant la construction de la cuisine qui soit situé à distance raisonnable des deux villes.

Les villes de Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine souhaitant mutualiser leurs services de restauration collective en vue de proposer un service public de qualité intégrant les multiples enjeux nutritionnels, pédagogiques, environnementaux, fonciers, humains et financiers, se sont rapprochées de la société publique locale « La cuisine Montrouge-Sceaux ».

Les 4 communes ont délibéré en juin et juillet 2021 en vue d'approuver la modification des statuts de la société publique locale (CM du 1^{er} juillet 2021 pour la commune de Fontenay-aux-Roses) afin de :

- Permettre l'entrée des villes de Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine en qualité d'actionnaires ;*
- Modifier la dénomination de la SPL « La cuisine Montrouge-Sceaux » en « La cuisine près de chez nous » ;*
- Modifier la répartition du capital social de la manière suivante : 40 % par la ville de Montrouge (400 000 €), 30 % par la ville de Fontenay-aux-Roses (300 000 €), 15 % par la ville de Sceaux (150 000 €), 15 % par la ville de Bourg-la-Reine (150 000 €) ;*
- Modifier le nombre de sièges d'administrateurs de la manière suivante : 4 pour la ville de Montrouge, 3 pour la Ville de Fontenay-aux-Roses, 2 pour la Ville de Sceaux, 2 pour la Ville de Bourg-la-Reine,*

Les statuts modifiés ont été signés par les représentants des 4 communes à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2021.

Les études de faisabilité du projet de construction de la cuisine centrale mutualisée ont été lancées en 2022 (contrat confié par la commune de Fontenay-aux-Roses à Vallée Sud Aménagement approuvé lors du Conseil Municipal du 27 juin 2022). L'étude de programmation sera finalisée en 2023.

La SPL « la cuisine près de chez nous » n'a pas eu d'activité opérationnelle en 2021, les dépenses comptabilisées en charges d'exploitation sont uniquement relatives à son fonctionnement administratif et se sont élevées à 48 451 €.

Elles sont constituées principalement d'honoraires et cotisations et de frais d'études immobilisées pour 39 000 € ; il convient de noter que la provision constituée antérieurement sur les dépenses d'études engagées à la création de la SPL pour 67 500 € a été reprise et les frais d'étude correspondant soldés.

L'exercice 2021 s'est achevé par un résultat déficitaire de 13 342, 89 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport communiqué par la société publique locale « La cuisine près de chez nous » relatif à ses comptes pour l'année 2021.

Mme REIGADA : « Nous allons voir ce rapport pour l'exercice 2021. Comme vous le savez, la SPL est l'outil administratif que nous avons créé pour mener à bien le projet de mutualisation de la cuisine centrale avec les villes de Sceaux, Montrouge, Bourg-la-Reine et nous-mêmes. Nous le présentons ce soir suite à votre demande et nous l'assumons, c'est un oubli de notre part, nous ne l'avions pas

présenté au précédent conseil municipal, vous avez bien fait de nous le rappeler. Vous l'avez donc aujourd'hui en exhaustivité. Comme vous le voyez, nous avons rejoint la SPL à la toute fin de l'année 2021, c'est aussi pour cela que nous avons oublié ce détail. Je souligne également que ce rapport n'a fait appel à aucune question lors des commissions préparatoires de ce conseil municipal. En 2022, il n'y a pas eu d'activité opérationnelle non plus.

Je rapporte conforme à cette délibération où figure l'ensemble des chiffres. »

M. le Maire : « Merci, Mme REIGADA. Il y a deux interventions, je vous rappelle qu'il s'agit du rapport d'activité et que nous avons largement débattu sur l'opportunité ou non d'une cuisine mutualisée. Je crois que chacun a bien compris les positions respectives de la majorité de l'opposition. C'est donc le rapport d'activité d'une société qui n'a pas encore d'activité par définition puisqu'elle a été créée en 2021. Ce sera d'ailleurs quasiment pareil en 2022 à une ou deux études préparatoires près, probablement. Mme POGGI voulait intervenir. »

Mme POGGI : « Merci, M. le Maire. Dans l'intervalle, par rapport au précédent conseil municipal, nous avons eu la visite du 19 janvier qui a permis de confirmer certaines choses. J'ai préparé cette visite très sérieusement et, pour ce faire, j'ai lu les deux rapports que vous mentionnez.

Un diagnostic porte sur la structure du bâtiment et un diagnostic porte sur le fonctionnement de la cuisine centrale en elle-même.

Je vous avoue que, si j'avais été à votre place, je n'aurais pas communiqué la teneur du diagnostic structurel et je vais vous dire pourquoi. Quand on lit ce rapport, on voit bien que l'ingénieur a dû se creuser la tête pour trouver des choses à dire. D'ailleurs, structurellement il n'y a absolument aucun problème et si vous réfutez ce que je dis, c'est que vous n'avez pas ouvert ce document et que vous n'avez pas regardé chacun des désordres mentionnés. Il est impossible, même pour quelqu'un de profane, de comprendre qu'il n'y a aucun sujet structurel sur cette cuisine centrale. Pour vous le prouver, je vais vous faire la lecture des désordres relevés comme étant rouges, ce qui signifie qu'il faut une intervention dans les 12 mois. »

M. le Maire : « Nous sommes quand même un petit peu hors sujet puisque nous parlons ici du rapport d'activité de la société publique locale qui est un outil administratif, et on ne parle pas de l'opportunité... »

Mme POGGI : « Non, c'est très important, il y a des fuites de radiateurs qui ne sont pas réparées. C'est de l'entretien courant, pourquoi est-ce que ce n'est pas fait ? Il y a des petits blocs verts de sécurité incendie qui ----- ». »

M. le Maire : « Mme POGGI, vous n'avez plus la parole. Je vous rappelle que nous ne sommes pas là pour débattre de l'opportunité du projet de mutualisation de la cuisine centrale, nous avons déjà eu ce débat et nous avons bien compris vos positions. Je vous invite à poser une question sur l'analyse que vous faites éventuellement et qui vous est personnelle du rapport technique, là, c'est le rapport d'activité de la SPL dont nous parlons. À chaque fois qu'il y a une délibération sur la cuisine centrale, nous n'allons pas nous retaper tout un débat sur l'opportunité d'un projet qui a été voté par la majorité et qui est donc maintenant en phase de réalisation. Il y a un moment où il faut arrêter, excusez-moi, mais on ne va pas tourner en boucle. »

Mme POGGI : « Votre intervention montre votre embarras à la lecture de ce rapport. »

M. le Maire : « Mais non. Écoutez, franchement, ce n'est plus le problème ! »

Mme POGGI : « En fait, cette centrale n'est pas entretenue, M. le Maire. »

M. le Maire : « Très bien, je vous félicite d'avoir lu le rapport, vous en faites l'analyse que vous voulez mais cette question n'est pas à l'ordre du jour. Je vous invite donc à poser une question lors du prochain conseil municipal, si vous le souhaitez, mais à ne pas intervenir hors sujet, ce n'est pas le débat de ce jour. »

Mme POGGI : « Alors intégrez les budgets, les investissements des sociétés publiques locales dans le ROB et comme cela, on en aura fini, ce sera clair, sincère et transparent. En tout cas vous n'avez pas entretenu cette cuisine centrale, de même que le diagnostic de restauration montre que tout le matériel de cuisine est à remplacer. Je ne comprends pas que cela n'ait pas été fait en quinze ans et je ne vois pas pourquoi il y aurait besoin aujourd'hui de démolir-reconstruire une cuisine centrale. Vous assumerez le fait que vous allez faire un investissement entre 6 et 9 M€ parce que vous n'avez

pas fait de travaux d'entretien, ce que je maintiens. Je vous remercie de m'avoir écoutée, même si c'était un peu tumultueux de votre côté. »

M. le Maire : « Je vous rappelle qu'il y avait quand même deux rapports sur la cuisine centrale, notamment un rapport fonctionnel et que c'est la fonctionnalité qui est extrêmement déficiente, ce dont vous n'avez par contre pas parlé, probablement parce qu'il vous dérange un peu. »

Mme POGGI : « Évidemment, vous m'avez coupé la parole, mais je peux lire la conclusion, il n'y a pas de problème. »

M. le Maire : « Encore une fois on a des services avec notamment une Directrice de la cuisine centrale qui fait un travail remarquable depuis des années, qui vous a redit pendant la visite combien la fonctionnalité de la cuisine est désastreuse et difficile pour les agents mais, visiblement, vous considérez qu'elle vous raconte n'importe quoi. »

Mme POGGI : « Pourquoi ne réparez-vous pas les monte-charges, alors ? Ils sont à l'arrêt, ils ne fonctionnent pas, pourquoi ne sont-ils pas réparés ? Il y a un problème dans l'entretien de cette cuisine, et donc un problème avec le marché public, avec la société qui entretient cette cuisine aujourd'hui et qu'il faut donc recadrer. »

M. le Maire : « Nous avons le choix de mutualiser cette activité avec trois autres villes, c'est un choix que nous avons débattu, que nous avons voté et maintenant on avance. Ensuite, vous pouvez refaire l'histoire quinze fois, vous pouvez expliquer qu'il y a je ne sais quel complot contre la cuisine centrale mais, non, objectivement on n'a pas particulièrement envie de dépenser de l'argent pour rien. Par contre on sait très bien que ce modèle de cuisine centrale est de toute façon probablement condamné à court ou à moyen terme compte tenu de l'évolution des marchés, compte tenu de l'évolution des prix et parce qu'il faut monter un petit peu en taille. Vous nous reprochez de ne pas prévoir l'augmentation des services publics soi-disant liés à l'augmentation de la population, on est déjà au-dessus de ce qui était prévu pour la production de la cuisine centrale aujourd'hui. Globalement, oui, on va monter un petit peu en puissance et on va mutualiser avec trois autres villes. Je pense que c'est une démarche vertueuse et je ne vois pas pourquoi tout d'un coup vous faites une fixation sur le fait qu'il faille absolument garder l'outil actuel. C'est un débat que nous avons eu, nous avons réfléchi, nous ne sommes pas forcément tous stupides, nous avons lu les analyses et nous sommes allés voir le personnel de la cuisine. Nous avons donc saisi l'opportunité d'une mutualisation qui nous paraît vertueuse à bien des égards, et notamment aussi sur le plan environnemental puisque la cuisine que nous allons construire sera bien plus respectueuse de l'environnement que la précédente. Après, on peut ne pas être d'accord avec ce choix, accordons-nous sur ce désaccord et puis avançons puisque nous parlons ici de la société publique locale qui va gérer la cuisine et pas de l'opportunité ou non de faire ce chantier qui aujourd'hui est en route. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « C'est juste un détail d'information, M. le Maire. Mme POGGI, vous dites que nous n'entretiens pas cette cuisine. Très rapidement, je vous invite à relire le n° 319 du *Fontenay Mag* qui date d'octobre 2014... »

Mme POGGI : « Je lis les rapports d'experts. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Nous sommes arrivés en mars 2014 et nous avons constaté des désordres absolument invraisemblables sur cette cuisine. »

Mme POGGI : « Donnez-moi les pages, Mme GUILLEMINOT, s'il vous plaît. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Je ne peux pas vous donner... »

Mme POGGI : « Alors vous n'avez pas donné le bon rapport. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Ce n'est pas que nous n'avons pas entretenu, c'est que ce projet était mal conçu dès le départ et qu'il a occasionné beaucoup de désordres. »

M. le Maire : « Oui, il y a aussi cela mais nous n'allons pas refaire le débat cinquante fois, excusez-moi. Nous avons présenté le rapport d'activité, y a-t-il d'autres remarques sur le rapport qui nous préoccupe et pas sur la politique générale de la restauration ? Je n'en vois pas. Nous prenons acte de la présentation de ce rapport ou nous délibérons ? Nous délibérons. »

Mme POGGI : « Normalement c'est un rapport d'activité, vous prenez donc acte, si c'est comme pour les sociétés publiques locales. »

M. le Maire : « D'accord. Je vous rappelle que nous ne sommes pas la seule Ville d'ailleurs à avoir oublié de présenter ce rapport puisque je crois que Sceaux avait omis de le faire également. »

Mme POGGI : « Non, Sceaux l'a fait. »

M. le Maire : « Ils l'ont fait depuis, oui, il y a deux conseils. »

Mme POGGI : « En décembre exactement, un petit peu avant le nôtre. C'est d'ailleurs en regardant un de leurs panneaux d'affichage que je m'en suis aperçue. »

M. le Maire : « Très bien, c'est l'heure de la pause selon le règlement intérieur. »

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel communiqué par la société publique locale « La cuisine près de chez nous » relatif à ses comptes pour l'exercice 2021.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), prennent acte]

Suspension de séance à 23 h 37

Réouverture de séance à 23 h 46

M. le Maire : « Je vais procéder à l'appel (*Appel*).

➤ URBANISME

7- Échange foncier entre la Ville et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine sur des emprises à usage public

Rapporteur : M. RENAUX

Rapport de présentation

La coulée verte est un espace naturel reliant neuf communes dont sept des Hauts-de-Seine qui suit le tracé du passage en sous-terrain du Train à Grand Vitesse (TGV) depuis Paris. Depuis 2003, le Département des Hauts-de-Seine a décidé d'en assumer la gestion par le biais de conventions tripartites, SMER-Département-Ville, d'une durée de trois ans. La dernière en date avec la ville de Fontenay-aux-Roses a été signée le 20 octobre 2020 et entraîne une charge de gestion pour la Ville de 22 000 €/an, qui défraie ainsi l'intervention du Département sur les parcelles de la coulée verte située à Fontenay-aux-Roses.

1. Échange foncier entre la Ville et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Depuis 2008, le Département mène un travail de régularisation et acquisition foncière afin de pouvoir aménager, entretenir et gérer le périmètre de la Promenade des Vallons de la Bièvre (PVB) avec l'ensemble des propriétaires fonciers, villes, SNCF, organismes d'État, etc.

Dans ce cadre, il a initié des échanges avec la Ville en 2014. Après études techniques, il s'avère que si la Ville est intéressée pour céder au Département un certain nombre de parcelles situées dans l'emprise de la Promenade des Vallons de la Bièvre, la Ville est également intéressée pour acquérir des parcelles en bordure de coulée verte. Cet échange permettra à la Ville d'aménager, entretenir et

gérer des usages publics communaux à dominante sportive et de loisirs (activités rugby, multisports, skate Park, football) dont certains sont inscrits au Contrat de Développement Territorial (CDT).

Après concertation des deux parties, il a finalement été décidé de procéder à un échange global de 26 parcelles décrites ci-après totalisant 6 663 m² appartenant à la Ville et 4 305 m² appartenant au CD 92.

Conformément à l'avis des Domaines établi le 14 décembre 2022, il est précisé que les biens relevant du domaine public ne peuvent faire l'objet d'une cession onéreuse. Aussi, l'échange se fait entre deux collectivités qui s'engagent à ce que ces biens conservent un usage public pour au moins 15 ans. Après entente entre les deux parties, l'échange sera effectué à l'euro symbolique réciproque. L'estimation vénale n'est donc pas prise en compte dans ce cas d'espèce. Les frais d'actes seront répartis à la charge des deux collectivités à hauteur de 50 %.

Parcelles communales, dont les parties situées dans l'emprise de la PVB sont à acquérir par le Département							
Parcelle "mère"				EMPRISE PVB		HORS PVB	
Sectio n	N°	SURFACE TOTALE m ²		n° parcelle	Surface m ²	n° parcelle	Surface m ²
P	188	3 733	rue Blanchard	P 232	643	P231 & P230	3 146
P	220	5 493	34, av. Jeanne et Maurice Dolivet	P 235	275	P234 & P233	5 218
Q	62	132	le fond des Crouins	Q 356	28	Q 355	104
R	46	247	rue Marx Dormoy	R46	247		
R	67	41	rue Boucicaut	R67	41		
R	70	112	rue Marx Dormoy	R70	112		
R	87	654	10 rue Boucicaut	R127	484	R 128	172
S	87	126	rue Marx Dormoy	S87	126		
S	204	507	11, av. René Isidore	S240	299		
S	204	507	11, av. René Isidore	S241	13	S 242	195
T	103	1 124	rue Robert Marchand	T 286	23	T 285	1 101
V	2	234	rue Augustin Claude	V2	234		
V	168	951	av Paul Langevin	V168	951		
P	184	2 772	rue Georges Bailly	A	1 972	B	800
P	186	945	rue Georges Bailly	P 229	689	P228	255
R	42	31 551	place de l'Eglise	D	439	C	31 112
R	69	1 976	rue Marx Dormoy	E	87	F	1 889
				TOTAL	6 663	m²	

Parcelles départementales, dont les parties hors PVB sont à céder à la Ville								
Parcelle "mère"				EMPRISE PVB		HORS PVB		
Sectio n	N°	SURFACE TOTALE m ²		n° parcelle	Surface m ²	n° parcelle	Surface m ²	
P	214	263				P214	263	
Q	64	280	rue des Lilas	Q357	249	Q358	31	
Q	284	6	le fond des Crouins			Q284	6	
Q	286	219	le fond des Crouins	Q359	113	Q360	106	
Q	307	2 398	8, rue Georges Bailly	Q361	2 320	Q362	78	
Q	309	3 397	sentier des Glycines	Q 363	2 828	Q 364	569	
R	93	6 835	rue Marx Dormoy	VOL3 et 5	4 913	VOL 4	1 922	
AD	190	1 240	45, rue Marx Dormoy		env	AD190	1 240	
V	191	3 628	rue Jean Noël Pelnard	L	3 538	K	90	
						TOTAL	4 305	m2

2. Sortie de la convention de gestion de la coulée verte entre la Ville et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Une convention de gestion signée le 21 octobre 2020 confiait la gestion et entretien du Périmètre des Vallons de la Bièvre (PVB) au Conseil départemental des Hauts-de-Seine, avec un défraiement de la Ville à hauteur de 22 000 € annuels pour l'entretien des parcelles dont elle était propriétaire, dans l'attente de ce présent transfert foncier.

L'article 8 de la convention prévoit qu'une fois le transfert foncier effectué, la convention sera caduque. La Ville sera donc exonérée de ces frais de gestion dès 2024.

Considérant l'intérêt pour la Ville de procéder à cet échange.

M. RENAUX : « Depuis 2003 le Département a décidé d'assumer la gestion de la Coulée verte, devenue depuis la Promenade des Vallons de la Bièvre, avec des conventions renouvelées avec les différentes communes. La dernière convention de gestion entre notre Ville et le Département date de 2020 et prévoyait une contribution financière de la Ville pour l'entretien des parcelles communales jusqu'à leur transfert au Département. En effet, depuis 2008 le Département travaille à la régularisation des acquisitions foncières des parcelles de cette promenade. Cette initiative du Département a amené à des études techniques avec la Ville dès 2014 pour identifier les surfaces appartenant à la commune faisant partie de la promenade et devant être cédées au Département et, inversement, les espaces plutôt situés en bordure de la promenade à transférer du Département à la Ville, tout en restant dans le domaine public. Pour ces dernières d'ailleurs, il s'agit d'espaces affectés à des activités de loisirs et sportives qui font par ailleurs l'objet de rénovations inscrites au contrat de développement territorial entre la commune et le Département.

Par la présente délibération, il nous est demandé d'approuver la cession à l'euro symbolique du foncier du domaine public de la Ville vers le Département pour 6 663 m² et du Département vers la Ville pour 4 305 m² ; par ailleurs, de mettre un terme à la participation aux frais d'entretien de la Ville pour les parcelles entretenues par le Département dont il était propriétaire dans l'attente du transfert sur lequel il nous est demandé de délibérer ce soir.

J'en rapporte conforme au rapport de présentation et vous prie d'en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. RENAUX. Cette délibération appelle-t-elle des commentaires ou des remarques ? Je n'en vois pas et vous propose donc de la voter.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Autorise l'échange des parcelles décrites ci-après :

Parcelles communales, dont les parties situées dans l'emprise de la PVB sont à acquérir par le Département							
Parcelle "mère"				EMPRISE PVB		HORS PVB	
Sectio n	N°	SURFACE TOTALE m ²		n° parcelle	Surface m ²	n° parcelle	Surface m ²
P	188	3 733	rue Blanchard	P 232	643	P231 & P230	3 146
P	220	5 493	34, av. Jeanne et Maurice Dolivet	P 235	275	P234 & P233	5 218
Q	62	132	le fond des Crouins	Q 356	28	Q 355	104
R	46	247	rue Marx Dormoy	R46	247		
R	67	41	rue Boucicaut	R67	41		
R	70	112	rue Marx Dormoy	R70	112		
R	87	654	10 rue Boucicaut	R127	484	R 128	172
S	87	126	rue Marx Dormoy	S87	126		
S	204	507	11, av. René Isidore	S240	299		
S	204	507	11, av. René Isidore	S241	13	S 242	195
T	103	1 124	rue Robert Marchand	T 286	23	T 285	1 101
V	2	234	rue Augustin Claude	V2	234		
V	168	951	av Paul Langevin	V168	951		
P	184	2 772	rue Georges Bailly	A	1 972	B	800
P	186	945	rue Georges Bailly	P 229	689	P228	255
R	42	31 551	place de l'Eglise	D	439	C	31 112
R	69	1 976	rue Marx Dormoy	E	87	F	1 889
				TOTAL	6 663	m ²	

Parcelles départementales, dont les parties hors PVB sont à céder à la Ville								
Parcelle "mère"				EMPRISE PVB		HORS PVB		
Sectio n	N°	SURFACE TOTALE m ²		n° parcelle	Surface m ²	n° parcelle	Surface m ²	
P	214	263				P214	263	
Q	64	280	rue des Lilas	Q357	249	Q358	31	
Q	284	6	le fond des Crouins			Q284	6	
Q	286	219	le fond des Crouins	Q359	113	Q360	106	
Q	307	2 398	8, rue Georges Bailly	Q361	2 320	Q362	78	
Q	309	3 397	sentier des Glycines	Q 363	2 828	Q 364	569	
R	93	6 835	rue Marx Dormoy	VOL3 et 5	4 913	VOL 4	1 922	
AD	190	1 240	45, rue Marx Dormoy		env	AD190	1 240	
V	191	3 628	rue Jean Noël Pelnard	L	3 538	K	90	
						TOTAL	4 305	m2

- Précise que les parcelles dont la Ville devient propriétaire conserveront un usage public durant au moins 15 ans et seront intégrées dans le domaine public de la commune ;
- Approuve l'échange à l'euro symbolique réciproque ;
- Précise que les frais d'acte seront répartis à la charge des deux parties de manière égale ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent au transfert foncier et notamment l'acte de transfert.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

➤ COMMERCE

8- Appel à candidatures « Foodtruck » et création d'une commission d'attribution d'emplacements pour les commerces ambulants

Rapporteur : E. LE ROUZES

Rapport de présentation

En application de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, lorsque le titre délivré par la collectivité a pour effet de permettre l'exercice d'une activité économique sur le domaine public occupé ou utilisé, la collectivité propriétaire doit organiser une procédure de sélection des candidats à la délivrance du titre. Cette procédure spécifique doit garantir l'impartialité et la transparence de la sélection, et comporter des mesures de publicité permettant aux postulants de se manifester.

La Ville souhaite effectuer un appel à candidatures à destination des commerces alimentaires ambulants afin d'avoir des espaces de restauration rapide sur l'espace public de la commune.

Cet appel à candidatures définira les conditions d'attribution de plusieurs emplacements de commerces non sédentaires sur le territoire de Fontenay-aux-Roses, pour une activité de restauration de type " Food truck ".

L'objectif est d'animer l'espace public, de dynamiser différents secteurs de la ville et de proposer à la population et aux usagers une offre alimentaire diversifiée, de qualité et complétant celle des commerçants sédentaires.

La sélection des candidats ainsi que de l'attribution des emplacements seront faits sur dossier. Pour garantir une sélection transparente et impartiale des candidats, la collectivité souhaite mettre en place une commission d'attribution qui sera chargée d'examiner les dossiers de candidature.

La commission d'attribution sera composée :

- *Trois élus participants au comité de pilotage et de commercialisation ;*
- *D'n représentant de la direction des services techniques ;*
- *D'un représentant du service Développement Local - Économique et Commercial.*

Tous les dossiers de candidature devront être envoyés avant le 31 mai 2023. Les candidatures reçues seront étudiées dans leur ordre d'arrivée, en fonction de l'attribution déjà effectuée ou non, du ou des emplacements demandés, et des créneaux horaires souhaités par le candidat.

Aussi, la sélection des candidats sera réalisée sur la base critères suivants :

- *Provenance des produits : circuits courts, filière bio, fait maison, cuisine saine et créative ;*
- *Critères environnementaux : démarche écoresponsable, lutte contre le gaspillage alimentaire, utilisation d'un véhicule à faibles émissions de CO₂, mode de production électrique peu polluant ;*
- *Adéquation avec le public : possibilité de plats végétariens, plats sans allergènes majeurs ou avec indications ;*
- *Respect de la chaîne du froid et des normes sanitaires ;*
- *Non-concurrence avec les commerces situés aux alentours ;*
- *Esthétique du Food truck et intégration dans l'environnement ;*
- *Gammes de prix pratiqués devront permettre de toucher le public le plus large possible ;*
- *Moyen de paiement : il sera proposé au minimum de deux moyens de paiement différents aux clients (carte bancaire, tickets-restaurants, espèces...).*

De plus, les candidats pourront se positionner sur l'ensemble des emplacements. Le cas échéant, les candidats indiqueront dans leur candidature l'ordre de préférence de l'emplacement, ainsi que les jours et horaires de présence souhaités.

Un planning des présences sur les emplacements sera établi par la Ville au cours de la phase de sélection. Plusieurs Food trucks pourront occuper les emplacements à des dates distinctes afin d'apporter une offre diversifiée aux consommateurs.

Les emplacements seront attribués par la Ville de façon équitable, et sur la base des critères énoncés précédemment.

Une liste d'attente pourra être établie afin de permettre l'attribution des emplacements, en cas de défection des premiers attributaires.

Dans le cas où des emplacements ou créneaux horaires ne sont pas alloués au terme du processus de sélection, la Ville pourra examiner les demandes d'autres candidats dans les conditions prévues par l'article L.2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

La Ville a identifié 8 emplacements pouvant accueillir des Food Trucks.

NUMÉRO DE L'EMPLACEMENT	EMPLACEMENTS
01	Angle de l'avenue Paul Langevin et de l'avenue Jules Guesde Carrefour des Mouillebœufs
02	Rue des Bénards, rue des Bénards, Angle rue des Fauvettes
03	Avenue de la division Leclerc - Angle avenue du Général Leclerc
04	Quartier des Paradis avenue Jean Perrin (bois de platanes)
05	Gare RER - Avenue Lombart
06	Avenue Lombart - Angle rue Boucicaut
07	Angle rue Pierrelais et Av. Jeanne et Maurice Dolivet (théâtre)
08	Parking de la Place de Gaulle

La procédure d'appel à candidatures est organisée conformément à l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017, la sélection préalable des commerçants ambulants se fera au terme d'une procédure de mise en concurrence, conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Les candidats sélectionnés obtiendront une autorisation de stationnement pour une durée d'une année renouvelable deux fois pour la même durée.

Ce processus s'applique également dans le cadre du renouvellement des occupations du domaine public municipal déjà existantes.

Par ailleurs, conformément à l'article L.2125-3 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, l'occupation sera consentie en contrepartie du versement d'une redevance. Le montant de la redevance sera indiqué dans la décision d'occupation du domaine public selon les tarifs en vigueur fixés par décision du maire. Au titre de l'année 2023, la redevance d'occupation du domaine public pour la vente ambulante, est fixée à 20 € par jour. Celle-ci pourra être modifiée chaque année.

M. LE ROUZES : « Pour poursuivre le développement de l'attractivité de la ville et le développement de l'offre commerciale dans tous les quartiers, nous avons souhaité lancer un appel à candidatures à destination des commerces alimentaires ambulants, autrement dit des "food trucks". L'idée de cet appel à candidatures est d'animer l'espace public et de proposer aux Fontenaisiens une offre de restauration diversifiée de qualité et qui vient en complément de celle des commerçants sédentaires déjà existants.

Les candidats auront jusqu'au 31 mai pour envoyer leurs dossiers qui seront ensuite évalués par une commission d'attribution composée d'élus et de membres des services de la Ville.

Plusieurs critères entreront dans cette sélection des dossiers parmi lesquels la provenance des produits, l'impact environnemental, la non-concurrence avec les commerces alentour ou encore l'esthétique du food truck.

À la suite de l'évaluation des dossiers, un planning des présences sur les emplacements sera établi, l'objectif étant que les food trucks puissent tourner sur différents emplacements durant la semaine pour que les Fontenaisiens d'un même quartier puissent avoir une offre diversifiée.

Les candidats sélectionnés obtiendront une autorisation de stationnement pour une durée d'un an renouvelable et l'occupation donnera lieu au versement d'une redevance pour occupation du domaine public.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, M. LE ROUZES. M. MESSIER. »

M. MESSIER : « Sur le principe, je trouve cela très bien, par contre, vous avez parlé de prêter attention au fait que cela ne portera pas à concurrence aux commerces existants, mais certains des emplacements sont clairement devant des commerces de bouche, ce qui me pose question. »

M. LE ROUZES : « La question de la non-concurrence, ce n'est pas tant sur les emplacements que sur l'offre en elle-même. L'idée est de ne pas mettre un food truck italien à côté d'une pizzeria par exemple mais de diversifier l'offre pour qu'il n'y ait pas de concurrence. »

M. le Maire : « Merci. M. KATHOLA. »

M. KATHOLA : « A-t-on pensé au problème de parking pour que les clients puissent stationner sans gêner les riverains ? »

M. LE ROUZES : « Il s'agit surtout de commerces de proximité et qui seront donc logiquement implantés au plus près des habitants pour qu'ils puissent s'y rendre à pied ; ensuite, nous avons une offre de stationnement dans la ville. La vraie difficulté en fait était de choisir des emplacements pour les food trucks en eux-mêmes qui remplissent toutes les conditions requises : trottoirs pas trop hauts, suffisamment larges, etc. Mais l'idée est que les clients eux-mêmes, les Fontenaisiens, puissent s'y rendre à pied essentiellement. »

M. KATHOLA : « Je pense à une personne du centre-ville qui veut aller chercher en voiture son plat ou son sandwich à Scarron. Comment va-t-il se garer ? »

M. le Maire : « Il est censé venir à vélo... »

M. KATHOLA : « Les pistes cyclables, M. le Maire... »

M. le Maire : « Le nombre de places disponibles n'est pas extensible non plus. »

M. LE ROUZES : « C'est aussi l'intérêt de faire tourner un food truck sur toute la ville pour qu'il soit par exemple le lundi à Scarron, le mardi dans le centre-ville, etc. L'idée est d'avoir une offre diversifiée dans chaque quartier et que les food trucks eux-mêmes tournent sur la ville au fil de la semaine. »

M. KATHOLA : « C'est une bonne idée. »

M. le Maire : « Merci. M. MESSIER. »

M. MESSIER : « J'avais oublié une autre question. Est-ce que l'on a l'avis des commerçants de Fontenay-aux-Roses par rapport à cette possible concurrence ? »

M. LE ROUZES : « C'est un sujet qui a été évoqué, comme tous les sujets qui concernent les commerces, avec les commerçants de la ville. L'idée est de favoriser aussi les commerçants fontenaisiens déjà existants qui veulent développer une offre un peu secondaire. Globalement, tout ce qui permet de développer l'attractivité du commerce reçoit un avis favorable de l'association des commerçants, y compris sur ce projet de food trucks. »

M. le Maire : « Très bien. Ces précisions étant apportées je vous propose d'en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- De lancer l'appel à candidatures « Foodtruck » sur le territoire de la commune ;
- De créer une commission d'attribution des emplacements de commerces ambulants ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération et à signer tout acte y afférant.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

9- Création anticipée de la Régie autonome « Halle aux Comestibles et des marchés communaux » et désignation des membres du Conseil d'exploitation

Rapporteur : E. LE ROUZES

Rapport de présentation Le 12 décembre 2022, le Conseil municipal a délibéré sur le choix du mode de gestion du service public de la Halle aux Comestibles et des marchés communaux et a ainsi approuvé sa reprise en régie.

Par une délibération du même jour, le Conseil municipal a délibéré afin d'adopter les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière concernant le service public de la Halle aux Comestibles et des marchés communaux et d'acter sa création à compter du 15 octobre prochain.

Il apparaît en réalité nécessaire, compte tenu de la nécessité de réaliser certaines formalités (Lancement du processus de recrutement du placier régisseur et de son remplaçant. Première réunion du Conseil d'exploitation en avril, afin de formuler un avis simple concernant la désignation du Directeur ; les tarifs et modalités d'établissement des prix dus par les usagers de la Régie, ces points seront inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal suivant. Rédiger des avenants et notifications relatifs aux besoins spécifiques de la régie autonome des marchés. Rédaction du règlement intérieur des marchés qui sera ensuite notifié dans le cadre d'un arrêté etc.) d'anticiper la création de la régie autonome « Halle aux Comestibles et des marchés communaux », au 31 mars tout en laissant le soin à celle-ci de reprendre de manière effective ce service public, à compter du 15 octobre 2023.

Il convient également de procéder à la désignation des membres du conseil d'exploitation.

La régie dotée de la seule autonomie financière est administrée sous l'autorité du Maire et du Conseil municipal, par un conseil d'exploitation et un directeur.

Le Conseil d'exploitation est composé de 7 membres répartis en 2 collèges :

- Collège des élus municipaux : 5 représentants de la Commune ;
- Collège des professionnels : 2 représentants des commerçants.

Les conseillers municipaux représentants de la commune et les représentants des commerçants membres du Conseil d'exploitation sont élus par le Conseil municipal sur proposition du Maire ; il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes.

À toutes fins utiles, il peut être précisé que les membres du Conseil d'exploitation doivent jouir de leurs droits civils et politiques et qu'ils ne peuvent :

- Prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la Régie ;
- Occuper une fonction dans ces entreprises ;
- Assurer une prestation pour ces entreprises ;
- Prêter leur concours à titre onéreux à la Régie.

Les fonctions de membres du Conseil d'exploitation sont gratuites : les membres du Conseil d'exploitation ne perçoivent aucune rémunération ni jeton de présence.

Le mandat des élus désignés par le Conseil municipal est d'une durée identique à celui des conseillers municipaux.

Le conseil d'exploitation est renouvelé lors de chaque renouvellement de l'organe délibérant de la Commune.

Leur mandat est renouvelable.

Le mandat des administrateurs sortants prend fin dès l'élection et dès la nomination des nouveaux membres, et au plus tard dans un délai maximum de deux mois suivant l'élection du Conseil municipal.

S'agissant de la compétence de cet organe, relevons que le Conseil d'exploitation délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le Conseil municipal ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité par le CGCT ou par les présents statuts.

Il est obligatoirement consulté par le Maire sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la Régie avant tout Conseil municipal.

Lors de la réunion d'installation des membres du Conseil d'exploitation sous la présidence du doyen d'âge dudit conseil, le Conseil d'exploitation élira en son sein le Président et un Vice-président de la Régie parmi les élus municipaux au scrutin secret et à la majorité absolue.

La durée du mandat du Président et du vice-président est la même que celle fixée pour les membres du Conseil d'exploitation.

M. LE ROUZES : « La régie a déjà été adoptée sur le principe en décembre dernier mais il nous faut aujourd'hui procéder à la désignation des membres du conseil d'exploitation qui est composé, je vous le rappelle, de 7 membres répartis en deux collèges :

- Un collège composé de 5 élus ;
- Un collège de professionnels composé de 2 représentants des commerçants.

Précision utile : les fonctions des membres du conseil d'exploitation sont gratuites et n'entraînent pas la perception de jetons de présence ou de rémunération.

Le conseil sera consulté sur toutes les questions relatives au fonctionnement de la régie, et ce, avant les conseils municipaux. Pour autant, leur avis ne sera que consultatif.

Très prochainement sera organisée la réunion d'installation du conseil d'exploitation lors de laquelle seront élus le président et le vice-président de la régie parmi les élus municipaux membres et le conseil sera renouvelé lors du renouvellement du conseil municipal.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Nous avons donc 5 conseillers municipaux à désigner. Pour la majorité nous désignons :

- Mme REIGADA ;
- M. LE ROUZES ;
- M. DELERIN ;
- M. CHAMBON.

La régie emploiera des employés communaux et, compte tenu de sa participation à la SPL qui a examiné en fait les dossiers de délégation de service public et de son implication à plusieurs reprises sur le dossier, nous avons proposé à Mme POGGI. Est-ce que cela pose un problème ? M. MERGY. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. Personnellement, cela ne me pose aucun problème que Léa soit dans le conseil d'exploitation de cette régie, notamment au regard du travail qu'elle a fait sur ce sujet à la fois pendant la campagne et depuis qu'elle est élue. Ce n'est cependant pas à la majorité de désigner le représentant de l'opposition dans un organisme ou une commission, c'est à l'opposition de choisir son candidat ou sa candidate. C'est la raison pour laquelle on propose Pauline LE FUR. »

M. le Maire : « M. MERGY, je suis désolé mais nous allons passer au vote. J'ai bien noté que Mme LE FUR a quand même très clairement exprimé le fait qu'elle ne voyait pas un chef de file de l'opposition. Il y a plusieurs groupes dans l'opposition qui sont par nature, je dirais, parfois antagonistes. Il nous a paru qu'il y avait tout de même une certaine légitimité sur ce dossier et il nous a semblé logique de le proposer à Mme POGGI. Je suis quand même un peu surpris que Mme LE FUR, qui ne s'est jamais intéressée plus que ça au dossier, soit la candidate de l'opposition. Je pense que nous maintiendrons notre position et que nous proposerons un vote avec les deux options. »

Intervention hors micro

M. le Maire : « Nous pouvons le faire à main levée. Il y a donc deux listes, une avec Mme POGGI et une avec Mme LE FUR, nous pouvons faire un vote alternatif. Nous pouvons aussi faire un vote à bulletin secret. Oui, Mme COLLET. »

Mme COLLET : « Est-ce que c'est un vote de liste ou un vote nominatif ? Si c'est le cas, on vote par représentant. Personnellement, entre Mme LE FUR et Léa, je m'abstiens, je n'ai en fait pas d'avis. Ils voteront donc entre eux. »

M. le Maire : « Je crois que c'est en l'occurrence un scrutin de liste qui est prévu puisque c'est un collège. C'est pour cela que nous avons proposé à Mme POGGI d'intégrer la liste. Mme BEKIARI. »

Mme BEKIARI : « Je fais partie des anciens et je n'ai pas encore perdu la mémoire. On a en fait toujours voté lorsqu'il y avait un tel cas de figure. Muriel a quand même des souvenirs là-dessus, aussi, pourquoi ne pas voter ? »

M. le Maire : « Il y a donc deux listes possibles, c'est cela ? L'une avec :

- Mme REIGADA ;
- M. LE ROUZES ;
- M. DELERIN ;
- M. CHAMBON ;
- Mme POGGI.

Et une autre avec :

- Mme REIGADA ;
- M. LE ROUZES ;
- M. DELERIN ;
- M. CHAMBON ;
- Mme LE FUR.

Très bien. Je vous propose de voter à main levée ? (*oui*).

Qui vote pour la liste :

- Mme REIGADA ;
- M. LE ROUZES ;
- M. DELERIN ;
- M. CHAMBON ;
- Mme POGGI. »

Mme POGGI : « Excusez-moi, pour éviter toute polémique je m'abstiendrai sur les deux votes, comme cela, je serai tranquille ! »

M. le Maire : « Qui vote pour la liste :

- Mme REIGADA ;
- M. LE ROUZES ;
- M. DELERIN ;
- M. CHAMBON ;
- Mme LE FUR.

Très bien, je vous remercie de ce vote. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'anticiper au 31 mars la création de la régie autonome « Halle aux Comestibles et des marchés communaux », tout en laissant le soin à celle-ci de reprendre de manière effective ce service public, à compter du 15 octobre 2023.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA

Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

Le Conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, désigne, après vote à main levée, les conseillers municipaux suivants en tant que représentants de la commune membres du conseil d'exploitation de la régie autonome « Halle aux Comestibles et des marchés communaux » :

- Mme Gabriela REIGADA ;
- M. Estéban LE ROUZES ;
- M. Jean-Luc DELERIN ;
- M. Emmanuel CHAMBON ;
- Mme Léa-Iris POGGI.

Il est précisé que les fonctions de membres du Conseil d'Exploitation sont gratuites : les membres du Conseil d'Exploitation ne perçoivent aucune rémunération ni jeton de présence.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, votent pour]

[SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent contre]

[POGGI Léa-Iris, s'abstient]

➤ MOBILITÉ

10-Avenant n° 1 à la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Commune et le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public Vélib'

Rapporteur : M. GABRIEL

Rapport de présentation

Par délibération du Conseil Municipal du 26 avril 2017, la ville de Fontenay-aux-Roses a adhéré au service de location de vélos en libre-service proposé par le Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole (SMAVM). Ce service est une compétence optionnelle de ce syndicat destiné à améliorer les déplacements des usagers.

La Ville et le SMAVM ont arrêté le nombre de stations à déployer sur le territoire communal à 4 qui sont toutes fonctionnelles à ce jour :

- Une station au 32, rue des Fauvettes (22 emplacements) ;
- Une station au 44, av. du général Leclerc (35 emplacements) ;
- Une station au 2-6, rue Jean Jaurès (34 emplacements) ;
- Une station au 32, rue Robert Marchand (31 emplacements).

Suite au transfert de la compétence voirie à l'Établissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud Grand Paris effectif depuis le 1^{er} avril 2021, il convient d'intégrer l'EPT dans les parties signataires de la convention initiale de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Commune et le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public Vélib' du 1^{er} février 2018.

VS GP, en tant que gestionnaire de la voirie communale aura à sa charge :

- L'association à toutes les démarches relatives à la gestion et au fonctionnement des stations ;
- La reprise des procès-verbaux de remise de parcelles signés contradictoirement entre le SMBVB et la Ville lors des installations de stations Vélib' ;
- La supervision des travaux affectant le domaine public ;
- La responsabilité des recherches d'amiante dans les enrobés en cas de travaux ;

- *La responsabilité de l'entretien de la structure et des revêtements.*

Les cotisations annuelles au SMAVM restent à la charge de la Ville.

M. GABRIEL : « Cette délibération a pour but de permettre d'introduire un premier amendement à la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la commune et le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public Vélib'.

En effet, par délibération du conseil municipal du 26 avril 2017, la Ville de Fontenay-aux-Roses a adhéré au service de location de vélos en libre-service proposé par le syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole.

Suite au transfert de la compétence voirie à l'Établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris effectif depuis le 1^{er} avril 2021, il convient d'intégrer l'EPT dans les parties signataires de la convention initiale de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la commune et le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

Je vous remercie par avance de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci. M. MESSIER. »

M. MESSIER : « Merci. Quand on regarde effectivement la convention telle qu'elle va être modifiée, je comprends qu'il y a une vingtaine d'articles et que, là où il est écrit "la commune de Fontenay-aux-Roses", on va écrire "et l'Établissement public territorial" suite au transfert de compétences (*oui*). Par exemple, il y a quelques articles sur lesquels on voit que les déplacements de stations éventuels ou les créations de stations éventuelles sont faites avec la commune en lien avec le Territoire, ou alors c'est écrit avec le Territoire en lien avec la commune. Il y a quelques petites bizarreries comme la rénovation de surface qui sera faite par le Territoire – puisqu'il a maintenant la compétence voirie –, mais le nettoyage sera fait par la commune. Je trouve que c'est une bonne illustration de ce que disait M. LAFON tout à l'heure sur le millefeuille territorial : on avait une convention à deux et l'on passe à une convention à trois. On n'a de toute façon pas le choix puisque la voirie est passée au Territoire, mais c'est un bel exemple de complexité. »

M. le Maire : « C'est déjà le cas aujourd'hui, c'est-à-dire que la voirie est transférée au Territoire mais le nettoyage est assuré par la commune. On s'aligne donc sur ce qu'il se passe sur le reste de la voirie.

Très bien, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'intégrer l'Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris dans les parties signataires de la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Commune et le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public Vélib' ;
- D'approuver l'avenant n° 1 à la convention de superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Commune et le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public Vélib', et d'autoriser le Maire à signer ledit avenant.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

11-Extension de l'adhésion à la compétence optionnelle « développement des énergies renouvelables » des communes adhérentes au SIPPAREC

Rapporteur : D. BEKIARI

Rapport de présentation

Par délibération du Conseil Municipal du 04 décembre 2008, la ville a adhéré à la compétence optionnelle « développement des énergies renouvelables » des communes adhérentes du SIPPAREC.

Fin 2021, VSGP a lancé une étude de faisabilité sur le potentiel des villes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux, Bourg-la-Reine et le nord d'Antony.

L'objectif est de mutualiser les géothermies en fonction des terrains disponibles pour en faire bénéficier les villes limitrophes.

L'étude de faisabilité a démontré la possibilité d'installer – sur le site du Panorama – un doublet amélioré, qui permettrait de **satisfaire 103 GWh de consommations** recensées en 2030 avec un **taux d'EnR&R de 70 %**.

Le site de forage serait situé sur le site du Panorama sur l'emprise actuelle de l'espace sportif sur son extrémité est. La surface de travaux est de 5 450 m², la surface de maintenance est ensuite réduite à 2 000 m² et la surface de la centrale est de 850 m². Ces périmètres sont intégrés au projet du Panorama.

Le réseau s'étendrait sur 18 km des villes de Fontenay-aux-Roses et Sceaux et pourrait desservir 10 300 équivalents-logements. Les bâtiments pouvant être raccordés sont de grandes résidences sociales, des copropriétés, des établissements publics ou privés ainsi que des bâtiments tertiaires privés. Une extension de 5 km sur le territoire de Bourg la Reine permettrait de fournir 10.6GWh.

Le SIPPAREC détient une expertise reconnue de plus de 10 ans dans le montage de projets complexes liés à la géothermie avec une équipe d'ingénieurs spécialisés, des juristes financiers et cabinets experts. Le SIPPAREC est également en lien permanent avec les services de la DRIEAT, de l'ADEME, de la Région.

Le SIPPAREC a en outre conclu, pour le compte des villes d'Arcueil et de Gentilly, de Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil, de Bagneux, de Grigny et Viry-Châtillon, de Pantin, les Lilas, et Le-Pré-Saint-Gervais, cinq conventions de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation de centrales géothermales et de leur réseau de distribution. Les délégataires retenus sur ces projets sont respectivement la société ARGEO (filiale de la société ENGIE), YGEO (filiale de la société ENGIE), BAGEOPS (filiale de la société DALKIA France), la société publique locale SEER Grigny-Viry constituée par le SIPPAREC (actionnaire majoritaire) et les villes de Grigny et Viry-Châtillon, et la société publique locale UNIGEO constituée par le SIPPAREC (actionnaire majoritaire), les villes de Pantin, les Lilas, et Le-Pré-Saint-Gervais et l'établissement public territorial Est ensemble.

Pour ces raisons, la Ville de Fontenay-aux-Roses, ainsi que les villes de Sceaux et Bourg-la-Reine accordent leur confiance au SIPPAREC pour mener à bien ce projet.

Le SIPPAREC est compétent, en vertu de l'article 6 bis de ses statuts, en matière de « Développement des Énergies Renouvelables ». Il est l'interlocuteur unique des différents partenaires. Il coordonne les aides financières proposées en Ile-de-France afin de les optimiser, qu'il s'agisse des aides aux études préalables ou des aides à la réalisation.

À ce jour, 85 collectivités ont adhéré à la compétence « Développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC.

Conformément à l'article 8-1-a) des statuts du SIPPAREC, toute collectivité territoriale déjà membre du Syndicat peut adhérer à cette compétence optionnelle. Cette adhésion peut entraîner en outre la mise à disposition au profit du Syndicat de « la gestion d'un réseau de chaleur ou de froid existant et de ses moyens de production ». Cette mise à disposition est alors constatée dans un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la commune et le SIPPAREC.

Il est donc proposé au conseil municipal d'étendre l'adhésion à la compétence considérée et d'autoriser le Maire à prendre toute mesure d'exécution nécessitée par cette adhésion.

La délibération prise en ce sens par la commune sera notifiée au Président du SIPPAREC.

Le transfert prend effet au premier jour du mois qui suit la date à laquelle la décision du conseil municipal portant transfert de compétence est devenue exécutoire, soit au 1^{er} avril 2023.

Mme BEKIARI : « Tout est dans le titre et je ne serai donc pas très longue. Il faut déjà noter que dans une délibération du conseil municipal du 4 décembre 2008, la Ville a adhéré à la compétence optionnelle "Développement des énergies renouvelables" des communes adhérentes du SIPPAREC. En commission M. MESSIER a fait une bonne remarque : si l'on est déjà adhérent à cette compétence optionnelle depuis 2008, que traite-t-on dans cette délibération ? En fait, juste pour préciser que, historiquement, le SIPPAREC gère la distribution de l'électricité, c'était sa compétence initiale, sa compétence historique, et là-dessus se sont ajoutées cinq autres compétences optionnelles. La compétence "Développement des énergies renouvelables" a été rajoutée en 2008, notamment pour le développement du photovoltaïque. Or, dans ces compétences optionnelles il y a aussi des branches de compétences supplémentaires : on a actionné le photovoltaïque en 2008, maintenant il faut rajouter la géothermie. Il reste aussi l'éolien, que nous n'avons pas, et les innovations concernant notamment les transports. Je reviens maintenant sur la délibération.

Fin 2021, Vallée Sud Grand Paris a lancé une étude de faisabilité sur le potentiel des villes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux, Bourg-la-Reine et le nord d'Antony concernant la géothermie. L'objectif était de mutualiser la géothermie car, pour que la géothermie puisse fonctionner, il faut que les "gélules", comme on les appelle, soient opérationnelles et toujours disponibles, c'est aussi un critère de rapidité car il faut que l'on avance rapidement sur la concrétisation de ce projet, sinon les gélules peuvent disparaître.

L'étude de faisabilité a démontré la possibilité d'installer sur le site du Panorama un doublet amélioré qui permettrait de satisfaire 103 GWh de consommations recensées en 2030 avec un taux d'énergie renouvelable et de récupération de 70 %. Ce sont aussi des critères d'éligibilité à un taux de subventionnement.

Le site de forage serait situé sur le site du Panorama sur une surface de travaux de 5 450 m², la surface de maintenance est ensuite réduite à 2 000 m² et la surface de la centrale est de 850 m². Ces périmètres sont intégrés au projet du Panorama. Ils permettent l'organisation spatiale du site, ils viendront le compléter, sans supprimer l'ambition et l'envergure du projet.

Le réseau s'étendrait sur 18 km des villes de Fontenay-aux-Roses et Sceaux et pourrait desservir 10 300 équivalents-logements. Il s'agit bien entendu de bâtiments communaux mais aussi de bâtiments privés et de grandes résidences sociales ainsi que des bâtiments tertiaires privés. Une extension de 5 km sur le territoire de Bourg-la-Reine permettrait de fournir 10,6 GWh supplémentaires.

Le SIPPAREC détient une expertise reconnue de plus de 10 ans dans le montage de projets complexes liés à la géothermie avec une équipe d'ingénieurs spécialisés, des juristes financiers et des cabinets experts. Il est également en lien permanent avec les services de la DRIEAT, de l'ADEME et de la Région.

Un listing figure ensuite dans la délibération des villes avec lesquelles le SIPPAREC a cinq conventions de délégation de service public pour la réalisation et l'exploitation de centrales géothermales et de leur réseau de distribution.

Figure également un listing des sociétés délégataires retenues sur ces projets. À préciser qu'il y a une mise en concurrence pour le choix de ces délégataires.

Pour ces raisons, la Ville de Fontenay-aux-Roses ainsi que les villes de Sceaux et Bourg-la-Reine accordent leur confiance au SIPPAREC pour mener à bien ce projet.

Une analyse figure ensuite sur la compétence du SIPPAREC sur ces projets.

À ce jour, 85 collectivités ont adhéré à la compétence "Développement des énergies renouvelables" du SIPPAREC.

Il est donc proposé au conseil municipal d'étendre l'adhésion à la compétence considérée et d'autoriser M. le Maire à prendre toute mesure d'exécution nécessitée par cette adhésion.

La délibération prise en ce sens par la commune sera notifiée au Président du SIPPAREC.

La date effective du transfert est précisée dans la délibération.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Si vous me le permettez, j'aimerais juste partager quelque chose avec vous. M. le Maire a fait référence à cette réunion que j'ai eue il y a quelques mois au sein du SIPPAREC. Cette réunion concernait les services de toutes les villes adhérentes au SIPPAREC, dont leurs services techniques. Après le traditionnel tour de table, le SIPPAREC a présenté le dispositif d'aide à la maîtrise d'œuvre qu'il propose aux villes concernant la rénovation des bâtiments, la transition énergétique et d'autres projets. Un focus, que l'on n'attendait pas, a été fait sur une ville qui consomme la totalité de l'enveloppe allouée, chose rare. De fait, quand on critique l'exécution de projets on critique parfois aussi la capacité des services à demander des subventions mais là, c'était unanime. La rénovation primée qu'a eue Fontenay-aux-Roses est maintenant considérée par le SIPPAREC comme un projet phare à montrer et à communiquer auprès des autres villes. Par ailleurs, on a constaté pendant cette

réunion que le schéma directeur des énergies qui existe déjà pour Fontenay-aux-Roses et qui est appliqué sur toute la programmation de rénovation est tout de même chose rare et que les autres villes cherchent à prendre conseil auprès de nos services techniques sur la rédaction et la mise en œuvre de ce schéma des énergies.

C'était un moment qui m'a fait extrêmement plaisir, qui m'a fait plaisir pour la ville et pour nos concitoyens puisque c'est pour les Fontenaisiens que nous faisons tout cela. Cela a souligné malgré tout l'excellent travail des services techniques de Fontenay-aux-Roses. »

M. le Maire : « Merci, nous sommes sous le charme. Y a-t-il des remarques particulières ?
M. MESSIER. »

M. MESSIER : « Je suis un fervent partisan des énergies renouvelables et la géothermie est peut-être l'une des principales ressources que l'on ait en Ile-de-France puisque l'on a la chance d'avoir cette couche Dogger. Cette délibération est donc une bonne chose.

J'avais deux questions, la première concernant les scénarios. Nous avons eu quelques informations par des élus du SIPPEREC et par la Maire de Malakoff, Jacqueline BELHOMME, et il a été question de plusieurs scénarios. On a parlé de Fontenay-Sceaux, de Fontenay-Sceaux et extension à Bourg-la-Reine et j'ai cru entendre parler de Bourg-la-Reine tout à l'heure. En sait-on plus sur les scénarios retenus ? Par ailleurs, la ZAC des Paradis se trouve-t-elle dans la couverture du réseau ?

Autre question, j'ai cru comprendre que le futur puits qui ira chercher l'eau chaude en profondeur se situerait sur le futur stade d'athlétisme. Dans ce cas, que deviendrait le projet de terrain d'athlétisme qui a été présenté il y a quelques mois ? »

M. le Maire : « Il a été dit que la zone résiduelle après la fin des travaux se situerait plutôt, si j'ai bien compris, à côté du stade d'athlétisme et au niveau du terrain de basket aujourd'hui à l'abandon. Il faut savoir que tout le plan du stade est réaménagé puisque l'on construit une tribune et que l'on déplace le gymnase modulaire afin de permettre de recaser le terrain stabilisé. En fait, on ne touche quasiment pas ou peu à l'emplacement du terrain de foot en herbe. Mais en tout cas c'est compatible. »

Mme BEKIARI : « Juste quelques précisions pour répondre à M. MESSIER. En fait, c'est exactement ce qui est décrit dans la délibération, c'est-à-dire que le projet du stade ne sera pas impacté, c'est un complément du projet, c'est juste le site qui est adéquat.

Sur la question des scénarios, nous partons sur la mise en œuvre des conclusions de l'étude de faisabilité en allant vers l'analyse précise de la faisabilité effective de la réalisation des travaux. Nous commençons le travail avec d'autres villes, avec les experts et dès que nous aurons la concrétisation des conclusions nous informerons le conseil municipal, sachant qu'il y aura aussi une information publique. »

M. le Maire : « Cette réponse vous convient-elle ? De toute façon nous verrons cela ensemble, on découvre en avançant, c'est le propre de tous les projets.
Dominique. »

M. LAFON : « Je tiens juste à prendre la parole très brièvement. Je me réjouis de ce projet et je regrette qu'en 2012-2013, quand le projet de géothermie de Bagnaux a vu le jour, il n'y ait pas eu de réponse positive de Fontenay-aux-Roses. Effectivement, M. MESSIER, cela aurait certainement été quelque chose d'extrêmement intéressant par rapport au projet des Paradis mais, bon, c'est comme ça. En tout cas, j'encourage tout le monde à aller voir la centrale de géothermie, puisque nous sommes dans quelque chose d'équivalent, pour voir effectivement la structure, l'encombrement, sachant, comme cela a été précisé, qu'une partie seulement du terrain sera utile pour les travaux avant de se recentrer sur l'unité de production qui fait 2 000 m². »

Mme BEKIARI : « Tu as dit qu'il n'y a pas eu de réponse positive de la part de Fontenay-aux-Roses ? »

M. LAFON : « C'était en 2012-2013, quand la Ville de Fontenay-aux-Roses avait été sollicitée par le SIPPEREC pour être partie prenante du projet de géothermie, en raison de sa proximité avec le côté de l'avenue Foch de Bagnaux, et il n'y a pas eu de réponse positive de la part de la Ville de Fontenay-aux-Roses. »

Mme BEKIARI : « D'accord, je précise quand même qu'il y a eu une information supplémentaire : il y a quelques années les services de Fontenay-aux-Roses ont sollicité la ville de Châtillon et il y a eu une réponse négative pour aller plus loin dans une collaboration avec Fontenay-aux-Roses pour les

raisons évidentes que tu décris. Alors, on avance sur d'autres projets, sur d'autres scénarios, et on va concrétiser ce projet de géothermie avec d'autres partenaires. »

M. le Maire : « Pour votre information, le nouvel immeuble NEXITY qui s'est construit rue Marx-Dormoy est connecté à la géothermie de Bagneux.
Je vous propose d'en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'étendre l'adhésion de la ville à l'ensemble de la compétence « Développement des énergies renouvelables » prévue à l'article 6 bis des statuts du SIPPAREC ;
- De préciser que ce transfert de compétence sera effectif au 1^{er} avril 2023 ;
- D'autoriser le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération nécessaire à l'exercice de la compétence transférée et notamment à signer la convention relative à la mise en œuvre d'actions et d'installations de production et distribution d'énergie géothermique, ainsi que les procès-verbaux de mise à disposition des éventuelles installations nécessaires à l'exercice de la compétence « Développement des énergies renouvelables » qui appartiendraient à la collectivité.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

► COMMANDE PUBLIQUE

12- Adhésion à la centrale d'achat de la région Ile-de-France

Rapporteur : G. REIGADA

Rapport de présentation

Afin de répondre à la problématique de l'augmentation des prix que subissent les collectivités depuis quelques années déjà, des projets de mutualisation des achats se sont développés. C'est dans cette optique que la région Île-de-France s'est constituée Centrale d'achats en 2020. Cette structure, dont l'adhésion est gratuite, vise à répondre aux besoins des villes sur le territoire régional.

Le Code de la commande publique prévoit notamment « qu'une centrale d'achat est un acheteur qui a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs, l'une au moins des activités d'achat centralisées suivantes :

1° L'acquisition de fournitures ou de services ;

2° La passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services.

L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confié. »

Le recours à ce type de structure permet donc un gain financier (bénéficiaire de tarifs plus avantageux en profitant des économies d'échelle), un gain de temps et une rationalisation de l'organisation interne.

Pour rappel, la Ville est déjà adhérente à plusieurs centrales d'achats parmi lesquelles : le SIPPAREC (électricité, informatique), l'UGAP, le SIFUREP (funéraire), le SIGEIF (gaz).

La centrale régionale offre déjà la possibilité d'intégrer de nombreux marchés (cf. document de présentation ci-joint) :

- *Contrôles techniques obligatoires (SSI, éclairage de sécurité, installation de gaz, ascenseurs, fermetures automatisées, équipements sportifs, aires collectives de jeux) ;*
- *Produits sanitaires de lutte contre le Covid-19 ;*

- Solutions d'impression ;
- Produits d'entretien ;
- Denrées alimentaires ;
- Défibrillateurs ;
- Véhicules ;
- Téléphonie ;
- Équipements mécanisés ;
- Papeterie ;
- Vaisselle ;
- Mobilier scolaire et IT ;
- Petit matériel de restauration.

Dès lors, il conviendrait d'autoriser l'adhésion à la centrale d'achats de la région Île-de-France et autoriser le Maire à signer le projet de ladite convention d'adhésion ci-annexé.

Mme REIGADA : « Contrairement à deux ou trois choses que j'ai pu entendre lors du DOB, vous voyez encore ici un exemple très concret de nos recherches d'économies. Je tiens à saluer le travail constant et extrêmement conséquent du service de la commande publique qui œuvre tous les jours pour justement renégocier les contrats dénoncés, pour rechercher à chaque fois des économies d'échelle, rechercher des solutions, rechercher des subventions, rechercher des partenariats.

C'est donc un partenariat aujourd'hui que je vous propose sous leur houlette et avec beaucoup d'intelligence sur l'adhésion à la centrale d'achat de la Région Ile-de-France. Nous adhérons déjà à d'autres centrales d'achats comme le SIPPAREC, l'UGAP, le SIFUREP ou le SIGEIF, et ici nous souhaitons adhérer à la centrale d'achats de la Région Ile-de-France qui propose de nombreux marchés. Comme ils achètent à l'échelle régionale, je pense qu'il est assez enfantin de comprendre que l'on peut faire des économies d'échelle conséquentes.

Plusieurs types de marchés peuvent être intégrés, c'est au choix, il n'y a pas d'obligation, pour autant nous pouvons en profiter si nous choisissons de le faire. C'est gratuit, bref, je ne vois dans cette délibération aucune perte pour la Ville et beaucoup d'intelligence de la part de nos services, je le souligne encore ce soir.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Pas de remarques ? Nous pouvons donc en délibérer.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adhérer à la centrale d'achat de la région Ile-de-France et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que tout document y afférant.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

➤ ÉDUCATION

13-Convention de partenariat entre la ville et l'établissement Public Administratif CCJL dans le cadre de la mise en œuvre du Plan mercredi

Rapporteur : D. LAFON

Rapport de présentation

Dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT), la Ville a signé une convention « PEDT-plan mercredi » avec les services de l'État (CAF/DSDEN).

L'objectif est de proposer sur les temps périscolaires une offre de découverte loisirs, sportive et culturelle en direction des enfants à travers l'intervention de différents partenaires.

Dans ce contexte, l'établissement public administratif CCJL propose de mettre en place des activités de découverte culturelles et artistiques durant la pause méridienne et le mercredi se déclinant en trois projets :

- *Un projet en direction des enfants d'âge élémentaire, les mercredis autour de la magie, des sciences, de la musique et de la danse ;*
- *Un projet en direction des enfants d'âge maternel, les mercredis autour de la chorale, du cirque, et de la poterie ;*
- *Un projet en direction des enfants d'âge élémentaire durant les pauses méridiennes autour du chant et des arts plastiques.*

Ces activités sont valorisées dans le cadre de la convention PEDT-Plan mercredi signée avec les services de l'état (CAF, DSDEN, Le Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport) qui ouvre le droit à une bonification de la Prestation de Service Ordinaire versée par la CAF. La bonification « Plan Mercredi » s'élève à 25 320 € pour l'année 2022.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention de partenariat, ci-annexé, prenant effet à compter de sa date de signature et prenant fin au 31 août 2025, et de verser, dans ce cadre, une subvention annuelle d'un montant de 29 040 € au CCJL pour financer ces projets.

M. LAFON : « Nous avons parlé du Projet éducatif de Territoire et du Plan mercredi à plusieurs reprises dans cette assemblée et nous avons un certain nombre d'opérateurs qui interviennent dans ce cadre-là, notamment dans ce que l'on appelle le Plan mercredi, et le CCJL, qui a répondu à l'appel à projet, offre un certain nombre de prestations. Il est donc naturel de leur verser la subvention qui leur permet de financer ces prestations. »

M. le Maire : « Pas de remarque ? M. KATHOLA. »

M. KATHOLA : « Merci, M. le Maire. Je pense que c'est une bonne chose que le CCJL puisse agir dans le cadre la promotion de la culture. J'avais un questionnement concernant les habitants des Blagis par exemple qui n'ont pas accès au conservatoire, ce qui serait pourtant une opportunité pour eux d'accéder à certaines activités.

Par ailleurs, je profite de cette occasion pour demander s'il y a moyen de pouvoir réserver des places aux jeunes des Scarron, des Blagis, pour qu'ils puissent accéder au conservatoire. C'est juste une parenthèse. »

M. le Maire : « Je pense qu'il y a une petite confusion. »

M. LAFON : « C'est une bonne question mais ce n'est pas l'objet de cette délibération. »

M. KATHOLA : « Ce n'est pas l'objet en effet mais c'était juste pour signaler que certains jeunes ne peuvent pas avoir accès au conservatoire. »

M. LAFON : « Dans le cadre, non pas du PEDT mais des écoles de La Roue il y a le projet de "L'orchestre à l'école" qui permet à 48 enfants de pratiquer un instrument et de pratiquer la musique collectivement. Le conservatoire, c'est autre chose mais cela ne fait pas l'objet de la délibération.

Juste une précision par rapport à une question qui avait été posée en commission : nous vous donnerons le volume financier global du Plan mercredi qui mobilise en fait des animateurs, ce qui représente un budget assez important. À noter que ce Plan mercredi et le PEDT que nous avons approuvés ont reçu l'aval de toutes les autorités et même leurs félicitations. Nous allons donc continuer à améliorer les choses, et notamment sur la pratique de la culture. »

M. le Maire : « Mme GUILLEMINOT. »

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Merci, M. le Maire. Je voulais simplement vous faire part d'une très belle information. Suite à "L'orchestre à l'école", trois enfants de La Roue ont intégré le conservatoire pour continuer à travailler leur instrument. Ils sont bien évidemment aidés et épaulés pour les tarifs qui, par ailleurs, sont plutôt bas par rapport à ceux du CCJL par exemple pour apprendre la pratique d'un instrument au conservatoire. C'est donc une nouvelle qui nous réjouit tous puisque trois enfants de La Roue ont passé la porte du conservatoire pour continuer à étudier leur instrument. Comme "L'orchestre à l'école" est une opération qui se reconduit depuis maintenant deux

ans, nous espérons bien que cela va faire école, justement, et que de plus en plus d'enfants de La Roue ouvriront les portes du conservatoire.

Je vous invite tous d'ailleurs à venir à la restitution "L'orchestre à l'école" qui se passe samedi après-midi à la médiathèque. »

M. KATHOLA : « C'est une bonne nouvelle, merci. »

M. le Maire : « Merci, M. KATHOLA, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la convention de partenariat entre la Ville et le CCJL dans le cadre de la mise en œuvre du Plan mercredi et autorise le Monsieur le Maire à signer ladite convention et le versement une subvention annuelle d'un montant de 29 040 € au CCJL pour la mise en œuvre d'activités culturelles et artistiques dans le cadre du PEdT – Plan mercredi.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

14- Approbation de la nouvelle carte scolaire

Rapporteur : D. LAFON

Rapport de présentation

Par application de l'article L.212-7 du Code de l'Éducation, la Ville a la compétence, par délibération, de définir la sectorisation des écoles, dite « carte scolaire ». L'affectation des élèves se fait ensuite sur la base des périmètres scolaires déterminés en fonction de leur lieu de domiciliation.

Il est à préciser que les évolutions démographiques et urbaines nécessitent des ajustements réguliers de la carte scolaire afin de veiller à la bonne adéquation entre les effectifs et la capacité d'accueils des locaux scolaires (écoles, restaurations scolaires, accueils périscolaires).

La carte scolaire actuelle a été adoptée par le Conseil Municipal en date du 22 novembre 2017. Elle est découpée en 7 secteurs et 4 zones multi-écoles (voir carte en annexe).

Afin d'anticiper l'évolution des effectifs à venir la municipalité a fait le choix d'engager un travail de refonte de la carte scolaire avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé en perspectives scolaires. Le cabinet OPERIS a été retenu dans cette perspective.

Les objectifs pris en compte dans le travail engagé sont les suivants :

- *Rééquilibrer les effectifs scolaires entre les écoles afin d'optimiser l'usage des locaux (écoles, cantines, périscolaires) ;*
- *Améliorer les conditions d'enseignement et d'accueil des enfants en préservant des espaces libres (salles d'activités) et préservant les espaces extérieurs ;*
- *Privilégier les écoles de taille raisonnable,*
- *Veiller à ce que les familles aient un temps de trajet domicile-école raisonnable ;*
- *Renforcer la lisibilité de la carte scolaire pour les familles.*

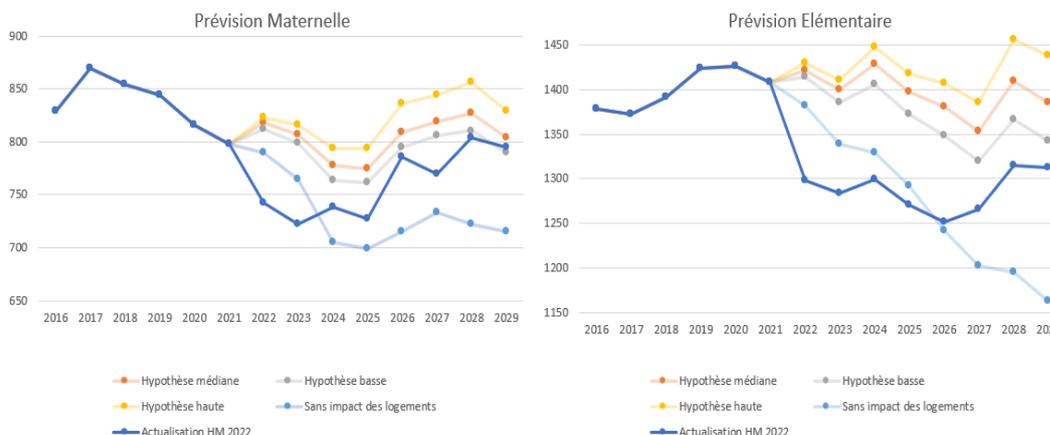
Constats issus du diagnostic conduit dans la perspective de la révision de la carte scolaire :

Le diagnostic conduit a permis de faire émerger les constats suivants (voir graphique concernant l'évolution des effectifs dans le temps en annexe) :

1. Une évolution modérée des effectifs scolaires à venir liée à :

- **Une croissance démographique modérée de la population dans les années à venir marquée par une chute des naissances et portée notamment par un solde migratoire positif (+2,4 points sur la période 2008-2018) ;**
- **Une dynamique d'urbanisation positive en partie liée à l'opération de renouvellement urbain des Paradis qui sera marquée dans un premier temps par de nombreuses démolitions.**

On note que sans l'impact des nouveaux logements, le nombre d'élèves en maternelle et élémentaire chuterait sur la période 2021-2030. Les nouvelles constructions permettent une stabilisation des effectifs dans le temps.



*actualisation HM 2022 : actualisation de l'hypothèse médiane sur la base des effectifs recensés sur l'année scolaire 2022-2023

2. Des besoins en classes variables selon les écoles (besoin d'ouverture ou fermeture) sur la période 2021-2029 :

- **Des écoles avec évolution des effectifs en diminution y compris hypothèses hautes : Renards et Scarron notamment ;**
- **Des écoles en tensions à court terme et moyen terme selon l'hypothèse haute : avec des classes manquantes au Parc (dès 2027) ; à Jean Macé (en 2024, 2 en 2029) ;**
- **À partir de 2025 les écoles de la Roue (maternelles et élémentaires) cumuleront également les tensions ;**
- **À l'école des Ormeaux, les besoins oscillent d'une année à l'autre entre 2023 et 2030 ;**

Plan d'actions proposé :

Il est proposé une stratégie en plusieurs temps :

1. Première phase : Éviter à court terme la surcharge des écoles du centre

Les modifications apportées à la carte scolaire à ce stade visent à proposer une re-sectorisation visant à rééquilibrer les effectifs du centre (avec application pour la rentrée 2023-2024).

2. Deuxième phase : Anticiper la livraison du groupe scolaire des Ormeaux rénové et créer les conditions d'accueil des élèves du groupe scolaire de la Roue qui sera sous tensions à horizon 2030

Cette deuxième phase sera appliquée plus tard et visera d'une part à orienter des nouveaux élèves vers le groupe scolaire des Ormeaux dont les capacités d'accueil seront augmentées et anticiper la surcharge du groupe scolaire de la Roue pour la rentrée 2028-2029. Les modifications apportées à la carte scolaire proposées n'intègrent pas cette deuxième phase.

Détail de la re-sectorisation proposée pour la rentrée 2023-2024 : rééquilibrage des effectifs afin de décharger les écoles du centre (voir carte en annexe).

Principes :

Le bilan des besoins réalisé fait ressortir un risque important de surcharge des écoles du centre (Jean Macé et Parc). À l'inverse, le groupe scolaire des Renards et l'école Scarron voient leurs effectifs diminuer.

Le groupe scolaire des Ormeaux fera l'objet d'une opération de rénovation/extension en 2025 qui permettra d'augmenter ses capacités d'accueil.

L'objectif des 5 actions proposées est d'équilibrer les effectifs entre les différentes écoles.

L'effet de la re-sectorisation sera progressif et concernera les enfants entrant en grande section pour les maternelles et en CP pour les élémentaires. Elle prendra effet à compter de septembre 2023. Les enfants étant déjà scolarisés en maternelle termineront leur scolarité dans l'école maternelle où ils sont actuellement accueillis et les enfants déjà scolarisés en élémentaires de même.

Il est proposé de supprimer les zones multi-écoles afin de gagner en visibilité pour les familles et de faciliter les projections des effectifs d'une année sur l'autre. Les voies qui appartenaient aux zones multi-école jusqu'alors ont été réparties par secteurs sur la base des tendances qui étaient observées ces dernières années. Ainsi dans les faits, pour la très grande majorité des familles résidant dans les anciennes Zones Multi-écoles, il n'y a pas de bouleversement, et les prévisions ne sont pas impactées.

1-Décharger les écoles Jean Macé et Parc

Action A : étendre le périmètre du groupe scolaire les Ormeaux (Jean Macé-Parc vers Ormeaux)

L'action de re sectorisation « A » vise à **basculer des rues actuellement affectées à la maternelle Jean Macé et à l'élémentaire Parc au groupe scolaire Ormeaux (voir annexe).**

- Par la re-sectorisation, il est espéré réduire les effectifs progressivement d'une trentaine d'enfants sur l'ensemble des niveaux d'élémentaires et d'une trentaine d'enfants sur l'ensemble des niveaux de maternelles. Cela permettra de maintenir les effectifs globaux à leur niveau actuel.

Action B : étendre le périmètre du groupe scolaire les Pervenches (Jean Macé-Parc vers Pervenches)

L'action de re sectorisation « B » vise à **basculer un segment d'une rue actuellement affecté à la maternelle Pervenches et à l'élémentaire Parc à l'ensemble du groupe scolaire des Pervenches (voir annexe).**

- Par la re-sectorisation, il est espéré légèrement réduire la pression sur l'élémentaire Parc dans ce segment.

Action C : étendre le périmètre de l'école Scarron (Jean Macé-Parc vers Scarron)

L'action de re-sectorisation « D » vise à basculer des rues actuellement affectées en maternelle à Jean Macé à l'école SCARRON (voir annexe). L'école élémentaire restera l'école du PARC. L'objectif est d'étendre le périmètre de SCARRON et de réduire celui de JEAN MACE.

- Actuellement l'impact est faible, il n'est recensé qu'une seule naissance en 2021. L'objectif est davantage à long terme et vise à rééquilibrer les secteurs Jean Macé et Scarron.

-

2-Rééquilibrer les effectifs des Ormeaux

Afin de réduire la pression sur le groupe scolaire des Ormeaux (dont le secteur scolaire a été étendu à une partie des secteurs du Parc et Jean Macé-action A), il est proposé d'étendre les secteurs des Renards et Pervenches à une partie du secteur actuel des Ormeaux.

Action D : étendre le périmètre du groupe scolaire des Renards (Ormeaux vers Renards)

L'action de re-sectorisation « D » vise à **basculer des rues actuellement affectées au groupe scolaire des Ormeaux vers le groupe scolaire des Renards (voir annexe).** L'objectif est de contrebalancer les apports d'enfants liés à l'action A

- Par la re-sectorisation, il est espéré réduire la pression sur le groupe scolaire des Ormeaux ;
- L'avantage de cette action est également de redonner un dynamisme positif aux Renards.

Action E : étendre le périmètre des Pervenches (Ormeaux vers Pervenches)

L'action de re-sectorisation « E » vise à basculer des rues actuellement affectées au groupe scolaire des Ormeaux vers les Pervenches.

L'objectif est de contrebalancer les apports d'enfants liés à l'action A.

Par la re-sectorisation, il est espéré légèrement réduire la pression sur le groupe scolaire des Ormeaux dans ce segment.

Ainsi de manière globale, les différentes actions de re-sectorisation permettent de rééquilibrer les effectifs entre les différentes écoles :

- Réduction de la pression sur les effectifs du Parc et Jean Macé afin de maintenir les effectifs à leur niveau actuel sur les prochaines années ;
- Stabilisation du nombre d'élèves sur le groupe des Ormeaux : impact neutre de la re-sectorisation sur les effectifs pour les prochaines années ;
- Stabilisation des effectifs des Pervenches : perte d'élèves contrebalancée par extension du secteur ;
- Équilibrage des effectifs de l'école primaire des Renards grâce à l'apport d'une dizaine d'enfants par an ;
- Limitation de la perte des élèves à Scarron : impact négligeable de la re-sectorisation.

Impact pour les familles :

Ces cinq propositions d'actions de re-sectorisation impacteront les familles de manière progressive. Pour la rentrée 2023, seront concernés les enfants nés en 2020 pour l'entrée en maternelle et les enfants en grande section pour l'entrée en élémentaire.

Les familles qui pourraient potentiellement voir leur fratrie séparée à cause de cette re-sectorisation pourront choisir l'affectation de l'enfant concerné par le changement de secteur soit sur l'ancienne sectorisation (carte délibérée le 22 novembre 2017) soit sur la nouvelle cartographie qui sera en vigueur dès septembre 2023.

Il est ainsi proposé une nouvelle sectorisation de la carte scolaire, prenant effet à compter de septembre 2023, visant notamment à rééquilibrer les effectifs afin de décharger les écoles du centre, la carte scolaire correspondante est présentée en annexe.

M. LAFON : « C'est un sujet important et assez structurel qui va par conséquent demander du temps. Je vous ferai juste une petite présentation parce que je pense qu'il est intéressant de visualiser les cartes. Pour rappel, la carte scolaire est de la responsabilité de la Ville. Je rappelle par ailleurs qu'une ville a des frontières et ne peut donc gérer que dans le périmètre de ces frontières.

Il faut savoir que la carte scolaire une fois votée s'impose aux familles mais que des dérogations peuvent être accordées. Pour être très clair, une dérogation peut avoir des conséquences énormes sur les effectifs puisque la seule règle d'obligation d'accord d'une dérogation est la fratrie. Une fois que l'on a mis un enfant dans une école, les fratries suivent, ce qui peut avoir des conséquences dans la durée.

Depuis 2017, de mémoire, nous n'accordons que les dérogations qui sont de droit et qui sont donc données dans le cadre de regroupements de fratrie ou de poursuites de scolarité. Quand je suis arrivé, j'ai quand même trouvé des dizaines et des dizaines de dérogations dans tous les sens et l'on ne s'en sortait plus.

La carte avait été approuvée à cette époque-là avec des secteurs d'affection et avec une idée qui avait été considérée par tous comme une bonne idée, celle de secteurs multi-écoles permettant de faire des ajustements. À l'usage cependant, on s'est rendu compte que les secteurs multi-écoles posaient d'énormes problèmes de gestion et surtout de compréhension, c'est-à-dire que l'on se retrouvait avec des enfants qui habitaient à deux maisons d'écart, qui devaient donc être dans le même secteur et qui ne l'étaient pas. Par ailleurs, la ville bouge et sa population bouge ; si l'on considère qu'à peu près 5 % de la population bouge tous les ans, on a quand même aussi des évolutions de population.

Un débat s'est tenu en commission avec plein de propositions pour essayer de comprendre les phénomènes qui se produisent sur la population en âge scolaire, etc., mais il est un fait que tout cela est très compliqué à étudier. Les objectifs de la carte scolaire sont les suivants :

- Améliorer la lisibilité
- Privilégier les écoles à taille humaine
- Préserver des espaces libres pour des activités pédagogiques, etc., et des espaces extérieurs
- Tenir compte de la capacité que l'on a pour assumer la responsabilité de la restauration scolaire. On peut en effet toujours rajouter des enfants dans une école mais s'il faut faire trois ou quatre services le midi et faire manger les enfants au lance-pierre, ce n'est pas une solution.

Il y a un phénomène qui se produit sur les Hauts-de-Seine et qui nous a été présenté par le Directeur académique : le département compte 15 000 enfants en âge scolaire en moins depuis les trois dernières années, ce qui devrait entraîner cette année la fermeture de 200 à 300 classes. Nous-mêmes nous attendions à avoir 5, 6 ou 7 fermetures de classes car nous avons constaté la perte d'un grand nombre d'enfants, mais ce ne sera pas le cas pour un certain nombre de raisons. Il faut savoir que la carte scolaire démarre par les naissances et prend ensuite en compte ce que l'on appelle la montée pédagogique (maternelle à 3 ans, etc.). Les chiffres des dernières années indiqués sur le PowerPoint montrent une baisse importante de la natalité au niveau national et au niveau de la région Ile-de-France mais qui est extrêmement accentuée sur les Hauts-de-Seine.

Les nouvelles normes de l'Éducation nationale amortissent toutefois un peu ce phénomène puisque les effectifs des classes de grande section, de CP et de CE1 ont été fixés à 24. Par ailleurs, la baisse de la natalité ne se ressent pas dans un secteur de la ville où l'on enregistre à l'inverse beaucoup plus de naissances, ce qui concerne notamment les écoles du centre-ville, l'école du Parc et l'école maternelle Jean-Macé. Ce sont des écoles où l'espace disponible n'est pas important.

La carte scolaire présentée ne concerne par le secteur de La Roue qui n'a pas été étudié compte tenu du projet de rénovation-restructuration du quartier. Les effectifs de ce groupe scolaire sont de fait en

train de baisser avec le relogement et remonteront ensuite. Dans trois ou quatre ans, la carte scolaire devra donc être revue.

La Ville a fait appel à un cabinet pour mener ce travail. Je vous avoue être en général assez sévère avec le travail des cabinets, je les connais bien, mais ce cabinet OPERIS a mené un travail exceptionnel. Nous avons déjà travaillé de notre côté mais ils nous ont apporté leur excellente expertise. Ils ont développé des scénarios avec des hypothèses basses, moyennes et hautes qui ont tenu compte du bâti, de l'évolution des constructions, etc. Ces scénarios sont toutefois assez difficiles à maîtriser car les comportements parfois ne sont pas ceux attendus. Par exemple, la construction de 100 logements équivaut, en hypothèse moyenne, à 20 enfants dans les écoles mais ce nombre en réalité peut être de 12 si les familles qui s'installent ont plutôt des enfants en âge d'aller au collège ou au lycée.

Ces scénarios ont été étudiés par le cabinet qui dispose tout de même de ratios pour avoir mené beaucoup d'études de ce type-là. On peut par exemple constater que l'absence d'évolution du bâti dans une ville se traduit au bout de sept ou huit ans par un effondrement total des effectifs. D'autres scénarios montrent une légère augmentation de la population scolaire, ce qui nécessite de rééquilibrer les charges et de modifier par conséquent la carte scolaire.

Globalement, nous savons que nous allons avoir des fermetures.

L'école des Renards est en grande difficulté d'un point de vue des effectifs (vieillesse de la population, ...).

La maternelle Scarron, la seule qui n'est pas liée à une école élémentaire, pâtit d'un nombre important de demandes de dérogations. On bloque donc ces dérogations mais il faut savoir aussi que la rénovation de Scarron a poussé un certain nombre de parents qui avaient demandé des dérogations dans une autre maternelle à faire finalement le choix d'y laisser leurs enfants.

Le problème de l'école du Parc va se résorber un petit peu avec une ouverture de classe l'an dernier et une fermeture cette année.

L'école Jean-Macé, qui commence à voir ses effectifs augmenter, ne peut accueillir d'autres enfants.

Le principe retenu est en fait assez simple : ramener les effectifs des secteurs du nord vers le sud. On transfère ainsi une partie des élèves des Ormeaux sur les Renards, on étend le secteur de Scarron et il y aura une légère extension sur les Pervenches.

Sur la cartographie présentée, chaque point représente un enfant. Certains endroits comportent des trous, ce qui signifie clairement que des écoles de certains quartiers de la ville pâtissent d'une stratégie d'évitement. C'est le cas du quartier Gambetta qui fera l'objet d'une étude plus fine car on peut en déduire plusieurs choses : soit il n'y a pas d'enfants, soit les enfants sont ailleurs, écoles privées ou autres. Ce phénomène se constate aussi dans certains quartiers autour de l'école de La Roue qui pose tout de même une question de mixité.

Il est donc proposé les modifications de carte scolaire présentées ici, qui ne sont pas toutefois des modifications très importantes : suppression de zones multi-écoles, simplification de la carte avec extension de l'école des Renards et glissement d'un certain nombre d'effectifs du centre-ville vers le groupe scolaire des Ormeaux. À souligner que ce groupe scolaire des Ormeaux va faire l'objet d'un chantier important avec la construction d'une école maternelle de 4 ou 5 classes, et donc libération de places à l'école élémentaire et ajout potentiel de deux ou trois classes si nécessaire pour cette école la plus centrale de Fontenay.

Dernier point, la règle des fratries ou de la poursuite de la scolarité sera évidemment appliquée aux parents dont les enfants devaient rentrer dans un autre secteur scolaire que leur frère ou sœur. Ainsi, une personne dont l'enfant est à la maternelle des Ormeaux n'aura pas à mettre son autre enfant à la maternelle des Renards.

L'impact de cette nouvelle carte scolaire va se faire au fil du temps et se joue à quelques dizaines d'élèves dans les différents secteurs et écoles. Je vous ai donc exposé les principes qui ont conduit à son élaboration et je pense que l'on a maintenant un savoir-faire et un outil qui permettent d'affiner et de corriger les données. La prochaine étape concernera les questions autour de l'école de La Roue.

À noter enfin que cette carte scolaire avait été retirée du dernier conseil municipal pour tenir compte d'un certain nombre de remarques émises par des parents d'élèves au cours de réunions. »

M. le Maire : « Merci, M. LAFON. Je vous propose d'en délibérer. Y a-t-il des questions, des remarques ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'adopter les modifications apportées à la sectorisation scolaire, conformément à la cartographie jointe à la présente délibération, celles-ci s'appliqueront dès la rentrée de septembre 2023 ;

- Que les familles qui pourraient potentiellement voir leur fratrie séparée à cause de cette re-sectorisation pourront choisir l'affectation de l'enfant concerné par le changement de sectorisation, soit sur l'ancienne sectorisation (carte délibérée le 22 novembre 2017) soit sur la nouvelle cartographie qui sera en vigueur dès septembre 2023.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

➤ VIE ASSOCIATIVE

15-Subventions accordées aux associations dans le cadre de l'appel à projets Noël à Scarron 2022

Rapporteur : G. REIGADA

Rapport de présentation

La Ville de Fontenay-aux-Roses soutient les structures associatives fontenaisiennes par la mise à disposition de matériel, de locaux ou encore par l'octroi de subventions. Afin de poursuivre son soutien aux associations et dynamiser la vie associative, la Ville (en partenariat avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine) a lancé, en juin 2021, la 7^{ème} édition de l'appel à projets « Animation du territoire fontenaisien ». Cet appel à projets a pour but d'encourager les actions et initiatives menées par les associations favorisant le lien social et l'animation sur l'ensemble des quartiers de la Ville.

Depuis 2016, elle a souhaité lancer une dynamique d'appel à projets associatifs afin de passer d'une logique de financements des frais de fonctionnement des associations à une logique de projets organisés autour des priorités du territoire.

Ce modèle de financement permet de favoriser le développement associatif fontenaisien.

Dans le cadre du contrat de développement Département-Ville, la municipalité a décidé de financer, une nouvelle fois cette année, des projets associatifs à rayonnement local visant à animer le territoire fontenaisien.

Pour cette édition, 7 projets ont été proposés par les associations, sur l'enveloppe des 64 358 €, la somme de 35 600 € a été attribuée. Au regard des fonds restants, une 2^{ème} campagne a ainsi pu être lancée en octobre 2022 pour animer l'événement Noël à Scarron du samedi 10 décembre 2022 initié par la ville.

Dans ce cadre, 3 dossiers ont été proposés par les associations représentant la somme de 1 700 €.

Suite à l'étude de l'ensemble des projets proposés et réalisés durant le Noël à Scarron, les actions étant passées, nous vous demandons de régulariser les sommes suivantes engagées par les associations.

Association	Projet	Montant du projet	Montant Sollicité	Subvention accordée
Le Manège aux jouets	Animation Noël à Scarron	600 €	600 €	600 €
Les Musiciens de la Chanterelle	Noël en musique à Scarron	1 200 €	600 €	600 €
Les Gazelles au Far Ouest	Animation des quartiers et accès à la culture	788 €	500 €	500 €
	Total			1 700 €

Je vous remercie de bien vouloir approuver les subventions aux associations pour une action s'étant déroulée en décembre 2022.

Mme REIGADA : « Cette délibération est plutôt une forme de régularisation. Puisqu'il y avait un reliquat sur l'enveloppe de l'année dernière nous avons relancé une deuxième campagne sur l'appel à projets "Noël à Scarron" et trois associations y ont répondu à hauteur de 1 700 €. Nous souhaitons donc les subventionner à hauteur de la participation demandée. Je les remercie d'ailleurs d'avoir animé "Noël à Scarron" avec beaucoup de talent. Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, Mme REIGADA. Pas de question ? Mme BROBECKER voudrait intervenir. »

Mme BROBECKER : « Je voudrais juste savoir pourquoi cette délibération, qui concerne une action menée en décembre 2022 avec un appel à projets datant d'octobre, n'est votée qu'en mars ? »

Mme REIGADA : « Parce que c'était trop proche de la date du précédent conseil municipal et que nous n'avions pas encore tous les éléments. »

M. le Maire : « Très bien, je vous propose donc d'en délibérer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- D'attribuer dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Noël à Scarron » 2022 les subventions suivantes :

Association	Projet	Montant du projet	Montant Sollicité	Subvention accordée
Le Manège aux jouets	Animation Noël à Scarron	600 €	600 €	600 €
Les Musiciens de la Chanterelle	Noël en musique à Scarron	1 200 €	600 €	600 €
Les Gazelles au Far Ouest	Animation des quartiers et accès à la culture	788 €	500 €	500 €
	Total			1 700 €

- Que la dépense est inscrite au budget primitif de l'exercice 2022, les actions étant passées, régularise les sommes engagées par les associations.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

16-Versement d'un acompte supplémentaire sur la subvention de fonctionnement du Comité des Œuvres Sociales (COS) avant le vote du budget primitif 2023

Rapporteur : G. REIGADA

Rapport de présentation

L'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, son exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et

d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des montants inscrits au budget de l'année précédente.

Ainsi, dans le but de soutenir à la fois le tissu associatif et les établissements publics administratifs partenaires en leur permettant d'anticiper certaines dépenses en début d'exercice, la Ville a fait voter le versement d'acomptes sur leur subvention de fonctionnement 2023, sur la base des montants versés en 2022.

Parmi ces associations, le Comité des Œuvres Sociales (COS) de la ville de Fontenay-aux-Roses a formalisé en janvier son souhait d'obtenir un acompte supplémentaire dans le but de procéder dès le début d'année à des réservations de séjours et sorties auprès de différents prestataires afin d'obtenir des tarifs intéressants.

Il est donc proposé de verser à l'association un acompte supplémentaire d'un montant de 8 000 euros. Ce montant sera déduit de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée au COS et dont le montant global sera voté lors du Conseil municipal du mois d'avril. Il ne s'agit donc pas d'une subvention supplémentaire.

Mme REIGADA : « Le COS, dans le cadre de l'organisation de leurs activités pour offrir du baume au cœur de nos agents qui en ont vraiment besoin – et nous souscrivons donc totalement à leur action –, nous demande de développer une enveloppe exceptionnelle de 8 000 € en anticipé avant le vote du budget afin qu'ils puissent procéder à des réservations sur leurs activités pour cette année, des activités extrêmement alléchantes. Je remercie le COS pour tout le travail fourni auprès des agents. Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, Mme REIGADA ? Pas d'objection ? C'est en fait une avance sur la subvention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- Le versement d'un acompte d'un montant de 8 000 € au Comité des Œuvres Sociales (COS) de Fontenay-aux-Roses ;
- De préciser que ce montant sera déduit de la subvention annuelle de fonctionnement qui fera elle-même l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante lors du prochain conseil municipal.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

➤ ARCHIVES

17-Adhésion à l'association AVENIO-UTILISATEURS

Rapporteur : M. GALANTE-GUILLEMINOT

Rapport de présentation

Le directeur des Archives départementales a contrôlé en novembre 2022 le bon fonctionnement du service des Archives municipales. Son rapport a relevé des conditions de conservation satisfaisantes et a salué le travail de valorisation du patrimoine qui y est mené.

Parmi les recommandations faites, il a été préconisé l'acquisition d'un logiciel métier. Il permettrait de faciliter la gestion des fonds d'archives composés de plus de 8 000 boîtes ou registres, de plus de 15 000 photographies et d'une centaine de plans qu'il faut inventorier, préserver, communiquer et parfois éliminer.

Après étude des solutions existantes, le choix s'est porté sur le logiciel Avenio utilisé par plus de 1 500 collectivités. Pour bénéficier de son utilisation, une adhésion à l'association Avenio Utilisateurs est nécessaire.

Cette association a pour but :

- De permettre l'établissement de liens professionnels et techniques autour de l'utilisation du système de gestion informatique Avenio ;
- De former les personnes travaillant avec ce système ;
- D'organiser des rencontres autour de la gestion informatique des fonds et des collections ;
- D'autoriser à terme la constitution d'un réseau documentaire informatique et d'une manière générale d'encourager le développement et l'amélioration de l'ensemble des produits de la gamme Avenio.

Pour l'année 2023, le montant de l'adhésion s'élève à 60 euros.

Il vous est donc proposé d'approuver l'adhésion à cette association afin de bénéficier de l'accès au logiciel Avenio qui permettra d'optimiser la gestion des archives municipales.

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Je ne vais rapporter tout ce que vous avez dû lire mais j'ai par contre grand plaisir à porter à votre connaissance le courrier qui a été envoyé à M. le Maire par le responsable qui a fait cette visite de contrôle :

« De manière générale la gestion des archives de la commune est satisfaisante et respectée, aussi bien dans les obligations complémentaires que les normes professionnelles en vigueur. Le service bénéficie de bonnes conditions de conservation.

M. DESCATOIRE est bien identifié par les différents services de la commune et peut ainsi mener les opérations réglementaires de versement et d'élimination des archives sans délai. Il mène une politique de traitement intellectuel et matériel de traitement des archives modernes antérieures à 1983 ambitieuse et qui permet à la commune de Fontenay-aux-Roses de disposer d'un patrimoine écrit conservé dans de bonnes conditions. Il a également su organiser des campagnes régulières d'élimination des archives et ainsi optimiser la gestion de l'espace de conservation. M. DESCATOIRE a mené ces opérations en travaillant exclusivement à partir de fichiers Excel. L'acquisition d'un logiciel "métier spécialisé" destiné à gérer notamment le recollement, les données de description, la traçabilité des communications est à encourager car elle permettrait à l'archiviste de réduire les risques d'erreur et de gagner en efficacité. »

C'est en fait un hommage au travail de notre archiviste David DESCATOIRE. Je ne peux pas vous lire la lettre dans sa totalité mais je la laisse à votre disposition. Elle n'est portée que par des qualificatifs plus que très positifs sur le travail que David DESCATOIRE entreprend pour notre belle ville de Fontenay-aux-Roses.

Je suis donc sûre que vous serez tous d'accord pour le faire accéder à un logiciel de qualité qui lui permettra de sortir des tableaux Excel et d'aller vers un peu plus de modernité.

Je vous demande d'en délibérer. »

M. le Maire : « M. MERGY. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire et merci, Muriel, pour la lecture du rapport de l'État que l'on partage en tous points. Je pense que le porte-parole des élus non-membres de la majorité et tout le monde saluent le travail de David DESCATOIRE et nous sommes bien entendu favorables à cette adhésion à l'association Avenio-utilisateurs qui permettra d'avoir un logiciel de qualité pour notre archiviste. »

M. le Maire : « Merci. Je vous propose d'en délibérer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adhérer à l'association Avenio-Utilisateurs, le versement du montant annuel de l'adhésion à ladite association s'élevant à 60 euros et autorise M. le Maire à signer tout acte afférent à l'adhésion.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe),

BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

➤ ESTHÉTIQUE URBAINE

18-Adhésion de la commune au Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Rapporteur : M. GALANTE-GUILLEMINOT

Rapport de présentation

La commune a adhéré en 2022 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF). L'objectif de cette adhésion était d'être accompagné pour mener des actions visant à améliorer le cadre de vie des Fontenaisiens et d'obtenir le label « Villes et Villages Fleuris ».

En 2022, la ville a obtenu le label « Villes et villages fleuris » avec l'attribution de 2 fleurs. Cela a donc été une réussite.

Afin de continuer à bénéficier de l'accompagnement du CNVVF et de pouvoir conserver le label, il est proposé de maintenir cette adhésion.

Pour rappel, le CNVVF est une association qui a pour but d'organiser et de veiller et au respect de la charte de qualité des « Villes et Villages Fleuris » qui est un label national. Le CNVVF accompagne les collectivités territoriales et, en particulier, les communes dans la valorisation de leur identité paysagère.

Le label « Villes et Villages Fleuris » permet de récompenser les collectivités qui mettent en œuvre une politique visant à améliorer le cadre de vie sur leur territoire. Les critères qui permettent d'attribuer ce label sont : la place du végétal dans l'aménagement de l'espace public, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Ville de Fontenay-aux-Roses au CNVVF, d'autoriser le Maire à signer le bulletin annuel d'adhésion ainsi que tous documents relatifs ou consécutifs à cette adhésion et d'autoriser le règlement de la cotisation annuelle d'adhésion. À titre d'information cette cotisation s'élève à 450 euros pour l'année 2023.

Mme GALANTE-GUILLEMINOT : « Je ne vais pas là aussi vous redonner lecture du rapport de présentation mais je voudrais simplement vous rappeler en quoi consiste en fait cette adhésion de la commune.

Afin de continuer à bénéficier de l'accompagnement du Conseil national des Villes et Villages fleuris et de pouvoir conserver le label, il est proposé de maintenir cette adhésion.

Je vous rappelle que le label "Villes et Villages Fleuris" permet de récompenser les collectivités qui mettent en œuvre une politique visant à améliorer le cadre de vie sur leur territoire. Les critères qui permettent d'attribuer ce label sont : la place du végétal dans l'aménagement de l'espace public, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets. Nous sommes donc totalement dans la politique portée par Laurent VASTEL et l'ensemble de son équipe.

Je ne résiste pas à vous rappeler l'avis du jury qui nous a remis 2 fleurs :

"Avis du jury : attribution exceptionnelle d'une 2^e fleur dès le premier tour pour une belle symbiose d'une ambition esthétique et botanique. Le jury a été attentif au grand professionnalisme des équipes qui se traduit dans des réalisations justifiant l'attribution de ces 2 fleurs."

Cet avis me permet encore et toujours de remercier pour leur implication dans ce travail l'équipe du cadre de vie, celle des jardiniers ainsi que celle des élues comme Despina au niveau du développement durable, comme Cécile au niveau de la protection animale et comme moi-même. Je salue donc ce travail d'équipe qui a été un grand bonheur et qui a porté ses fruits. Il est vraiment porteur de notre politique d'esthétique urbaine, d'environnement et de développement durable pour notre belle ville de Fontenay-aux-Roses. »

M. le Maire : « Nous allons peut-être passer au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de ce vote unanime malgré tout. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve l'adhésion de la Ville de Fontenay-aux-Roses au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin annuel d'adhésion ainsi que tout document relatif ou consécutif à cette adhésion.

La cotisation annuelle s'élève à 450 €.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADAORISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, KATHOLA Pierre, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour

[SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, s'abstiennent]

➤ **AFFAIRES GÉNÉRALES**

19- Adhésion à l'association AFCDP (Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel)

Rapporteur : G. REIGADA

Rapport de présentation

Dans le cadre de sa mise en conformité au Règlement général sur la protection des données, la collectivité a besoin de se doter d'outils complémentaires venant en appui pour l'exercice des missions du délégué à la protection des données de la ville de Fontenay-aux-Roses.

C'est pourquoi, il apparaît opportun d'adhérer à l'association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel.

L'AFCDP est une association loi 1901 qui a pour objet :

- *De promouvoir et développer une réflexion quant au statut et aux missions des Délégués à la protection des données (anciennement Correspondants à la protection des données personnelles – CIL) ;*
- *De favoriser la concertation avec les entreprises et les pouvoirs publics relative à l'ensemble des questions posées par le statut ou les missions des délégués à la protection des données personnelles ;*
- *De participer à toutes initiatives à caractère national, européen ou international, relatives aux statuts ou aux missions des délégués à la protection des données personnelles ou équivalents dans les réglementations étrangères ;*
- *D'assurer une veille (technique, juridique, managériale, ...) sur les enjeux relatifs aux statuts et aux missions des délégués à la protection des données personnelles et de les mettre à la disposition du public ;*
- *D'informer et de sensibiliser toute personne physique ou morale sur l'existence, le statut et les missions des délégués à la protection des données personnelles ;*
- *De favoriser toutes relations avec la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et avec toute autre instance française et européenne qui contribue à la protection des données à caractère personnel ;*
- *De favoriser les échanges entre les membres pour identifier et favoriser les meilleures pratiques professionnelles ;*
- *De rédiger tout document relatif à l'objet de l'Association et de formuler des recommandations et/ou des avis aux autorités publiques et aux acteurs de la protection des données personnelles ;*
- *De favoriser et de développer les relations avec le monde universitaire et les grandes écoles ;*

- De défendre les intérêts de la profession et/ou de la fonction auprès des pouvoirs publics.

L'AFCDP se propose d'atteindre ces objectifs à travers :

- Des conférences, séminaires et autres interventions ;
- Des publications ;
- La rédaction et la diffusion de documents types, référentiels, analyses, notes, etc. ;
- L'organisation de comités de réflexions, de groupes de travail, ...

L'AFCDP est l'un des membres fondateurs de CEDPO (Confederation of European Data Protection Organizations), avec la GDD (Allemagne), la NGFG (Pays-Bas) et l'APEP (Espagne), organisation qui regroupe les principales associations européennes de délégués à la protection des données à caractère personnel.

Les objectifs principaux de cette confédération sont de promouvoir, au niveau européen, le rôle du délégué à la protection des données personnelles (Data Protection Officers) en parlant d'une seule voix auprès des instances de Bruxelles, et de promouvoir sur le terrain des politiques de protection des données personnelles et de la vie privée "opérationnelle, pragmatique, équilibrée et efficace".

Il vous est donc proposé d'approuver cette adhésion, le versement de la cotisation annuelle s'élevant à 450 € et d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à l'adhésion.

Mme REIGADA : « Nous proposons l'adhésion à l'association AFCDP (Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel). L'adhésion à cette association permet d'avoir une formation. Il existe d'autres organismes mais nous avons choisi celui-ci car il a une véritable logique métier, ce qui permet d'avoir des formations extrêmement précises par rapport au quotidien de nos agents, ce qui est quand même important. Nous ne sommes pas là sur du RGPD global, intéressant au demeurant mais qui n'est pas forcément affine par rapport aux données maniées au quotidien par nos agents.

Afin de leur faciliter la vie et de limiter les erreurs, si tant est qu'il y en ait – et jusque-là il n'y en a pas –, je vous propose d'adhérer à cette association pour la modique somme de 450 € et d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à l'adhésion. Merci pour votre délibération. »

M. le Maire : « Je ne vois pas de questions.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adhérer à l'association AFCDP, le versement de la cotisation annuelle s'élevant à 450 € et autorise M. le Maire à signer tout acte afférent à l'adhésion.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

➤ RESSOURCES HUMAINES

20-Convention type de Période de Préparation au Reclassement (P.P.R)

Rapporteur : E. CHAMBON

Rapport de présentation

La période de préparation au reclassement (PPR) est un droit créé pour les fonctionnaires territoriaux titulaires (uniquement) reconnus inaptes définitivement à l'exercice de l'ensemble des fonctions de

leur grade, du fait de leur état de santé (physique et/ou mental), par le Conseil Médical en formation restreinte, avec une impossibilité de poursuivre une activité dans leur cadre d'emplois d'origine.

Conçue comme une période de transition professionnelle, la PPR a pour objectif :

- Pour la collectivité : de répondre à ses responsabilités en termes de santé, de conditions de travail et à son obligation de moyens qui consiste à accompagner son agent vers un reclassement dans sa collectivité d'origine ainsi que dans toute autre structure relevant des 3 versants de la fonction publique ;
- Pour l'agent : de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour lui permettre de diversifier son expérience, d'acquérir de nouvelles compétences et, le cas échéant, de se qualifier afin qu'il puisse ensuite occuper un nouvel emploi dans le secteur public compatible avec son état de santé.

Cette période peut être effectuée dans la collectivité d'affectation, ou en dehors de celle-ci.

Concrètement, ce droit vise à associer, le plus en amont possible, l'agent dans son projet de reclassement et de le rendre pleinement acteur de sa reconversion.

La PPR peut comporter des périodes :

- De formation ;
- D'observation ;
- De mise en situation sur un ou plusieurs postes.

La PPR repose sur l'établissement par convention d'un projet qui définit :

- Le contenu même de la préparation au reclassement ;
- Les modalités de mise en œuvre de la PPR ;
- La durée au-delà de laquelle l'intéressé présente sa demande de reclassement.

Pour chaque agent concerné, il sera nécessaire qu'une convention suivant le modèle de convention-cadre joint à la présente délibération soit signé par :

- L'autorité territoriale ;
- Le Centre de gestion ;
- L'agent concerné (Catégorie A, B ou C).

Si l'agent effectue une PPR en dehors de sa collectivité d'origine, la collectivité ou l'établissement d'accueil sont associés à cette convention (éventuellement par avenant).

Démarrage de la PPR :

- Si l'agent exerce encore ses fonctions : à la date de réception par la collectivité de l'avis du Conseil Médical en formation restreinte portant sur l'inaptitude à tous les emplois du grade ;
- Si l'agent bénéficie d'un congé pour raison de santé : à compter de la date de sa reprise des fonctions dans son service (même si, concrètement, il n'exerce plus ses anciennes fonctions)

Durant cette période, l'agent est en position d'activité dans son corps ou cadre d'emplois d'origine. Il perçoit le traitement correspondant ainsi que l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et le complément de traitement indiciaire.

La mise en œuvre de la PPR fait l'objet, selon une périodicité fixée dans la convention avec le Centre de Gestion, d'une évaluation régulière réalisée par l'autorité territoriale ou le Président du Centre de Gestion, conjointement avec le fonctionnaire. Cette évaluation permet d'apprécier et, le cas échéant, d'ajuster, le contenu, la durée et les modalités de mise en œuvre du projet, en accord avec le fonctionnaire.

La PPR prend fin :

- À la date du reclassement de l'agent PPR dans un autre emploi ou cadre d'emplois ;
- Au plus tard 1 an après la date à laquelle elle a débuté ;
- En cas de manquements caractérisés de l'agent au respect des termes de la convention ;
- En cas de refus de l'agent, exprès ou tacite.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention-cadre tripartite type à conclure, pour la mise en œuvre de la période de préparation au reclassement, entre chaque agent concerné par le dispositif, la collectivité et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile-de-France et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions individuelles ainsi que tout document s'y afférant.

M. CHAMBON : « Comme son nom l'indique, cette délibération concerne la préparation au reclassement d'agents dont l'état de santé est compatible avec l'exercice d'une activité professionnelle mais ne leur permet plus de remplir les missions de leur emploi actuel. Le but est d'anticiper et de développer le dispositif de préparation au reclassement de ces agents et pour cela nous avons sollicité le CIJ afin de nous accompagner dans ce projet.

Il vous est donc proposé d'approuver la convention-cadre qui figure en annexe de cette délibération. J'insiste sur le fait que l'intérêt principal est d'associer entièrement l'agent le plus tôt possible et de le rendre en quelque sorte acteur de sa reconversion.

Pour le reste, je rapporte conforme. »

M. le Maire : « Merci, M. CHAMBON. Mme POGGI. »

Mme POGGI : « Est-ce que "reclassement" est un synonyme de licenciement ? Peut-on avoir un peu plus de détails sur cette procédure ? »

M. CHAMBON : « C'est tout le contraire d'un licenciement. Il s'agit en fait de maintenir l'agent au sein de la collectivité mais dans des fonctions qui correspondent à son état de santé. »

M. le Maire : « Cela permet aussi parfois pour les titulaires de garder une activité car il y a certains cas où un problème à l'épaule par exemple ne permet plus à l'agent d'exercer son métier. Il faut donc le préparer à un autre poste, c'est-à-dire à un reclassement – c'est le terme consacré – qui lui permette de garder une activité professionnelle. Nous avons ainsi dans la collectivité le cas de quelques agents qui n'ont pas été reclassés et qui se retrouvent dans une situation compliquée parce que l'on n'a pas de travail à leur fournir qui corresponde à leurs aptitudes et parce qu'ils n'ont pas fait l'objet en temps utile, si j'ose dire, de formation adéquate pour accompagner justement ces périodes de reclassement. »

M. CHAMBON : « J'insiste aussi sur un autre point, c'est vraiment quelque chose de personnalisé pour l'agent. On s'adapte à ses contraintes de santé et la convention est signée pour chaque projet de reclassement. C'est une convention qui est utilisée autant de fois que nécessaire. »

M. le Maire : « M. KATHOLA. »

M. KATHOLA : « Merci, M. le Maire. Est-ce que cela peut aller jusqu'à la reconversion de l'agent ? »

M. le Maire : « C'est un peu un synonyme en fait ; cela s'adresse aux agents qui ont un handicap à leurs fonctions et à leur carrière qu'ils menaient jusque-là. Si l'on veut qu'ils continuent à avoir une activité professionnelle il faut les former à une autre fonction. Ce reclassement est donc une forme de reconversion sur des métiers qui restent dans la fonction publique et qui restent au sein de la collectivité. »

M. KATHOLA : « La formation sera donc effectuée par le CNFPT ? »

M. le Maire : « Je dirais que c'est un contrat qui comprend un certain nombre d'éléments, dont les formations requises, éventuellement la réinsertion dans un service nouveau, peut-être en alternance. Il y a en fait plein de modalités qui sont possibles. Je sais que c'est quelque chose qui était un peu déficient dans la collectivité. »

M. CHAMBON : « Oui, c'était quelque chose qui manquait à notre collectivité et cela va nous permettre véritablement d'accompagner ces agents qui se retrouvent parfois dans des situations très difficiles avec une incapacité à mener à bien leurs missions. Cela pose à la fois des problèmes pour la collectivité et à la fois des problèmes pour l'agent. »

M. le Maire : « On ne peut pas rester longtemps dans la maladie, il y a un moment où cela a des conséquences personnelles et où c'est un problème pour la collectivité puisque cela pose un problème d'effectifs et éventuellement de surcharge de travail pour les collègues qui restent. Quand on sait que les gens ne redeviendront pas aptes, cela permet de les inciter à être reclassés sur un autre poste qui soit compatible avec leurs aptitudes physiques car ce sont souvent des problèmes d'aptitude physiques qui se posent. »

M. KATHOLA : « C'est une bonne chose. »

M. le Maire : « Oui, c'est plutôt un plus pour les agents en l'occurrence. Je vous propose d'en délibérer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve la convention-cadre tripartite type à conclure, pour la mise en œuvre de la période de préparation au reclassement, entre chaque agent concerné par le dispositif, la collectivité et le Centre Interdépartemental de gestion de la Petite couronne de la Région Ile-de-France ;
- Autorise Monsieur le maire, ou son représentant à signer les conventions individuelles ainsi que tout document s'y afférant.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

21- Actualisation du tableau des emplois

Rapporteur : E. CHAMBON

Rapport de présentation

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des recrutements et des évolutions des postes.

Filière administrative :

Création :

- 2 postes de rédacteur à temps complet.

Il convient de créer un poste de rédacteur en raison de la nomination d'un agent dans le cadre de la promotion interne.

Il convient également de créer un poste de rédacteur en raison de la nécessité de recruter un chargé de mission SIRH dans le cadre d'un contrat de projet.

Filière animation :

Création :

- 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Il convient de créer un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe en raison de l'avancement de grade prononcé par une collectivité après la date d'effet de la mutation d'un agent auprès de la Ville.

Filière médico-sociale :

Création :

- 2 postes de médecin hors classe à temps non complet (8 heures et 20 heures hebdomadaires) ;
- 1 poste de médecin hors classe à temps complet ;
- 1 poste de pédicure-podologue à temps non complet (18 heures hebdomadaires).

Il convient de créer trois postes de médecin hors classe afin que les grades des dentistes du CMS soient alignés sur ceux des médecins de l'établissement.

Il convient de créer un poste de pédicure-podologue hors classe à temps non complet en raison du recrutement qui ne peut plus intervenir sur le poste de technicien paramédical de classe supérieure dont le cadre d'emplois est en voie d'extinction,

Filière technique :

Création :

- 1 poste d'ingénieur à temps complet.

Considérant qu'il convient de créer un poste d'ingénieur en raison de la nomination d'un agent de la collectivité dans le cadre de la promotion interne.

L'effectif des grades concernés sera modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Rédacteur (+2)	12	0	14	0
Animateur principal de 1 ^{ère} classe (+1)	2	0	3	0
Médecin hors classe (+3)	17	17	20	19
Pédicure-podologue hors classe (+1)	0	0	1	1
Ingénieur (+1)	6	0	7	0

M. CHAMBON : « Comme il est un petit peu tard je ne vais pas passer énormément de temps sur cette délibération qui est en fait classique. Elle fait état de plusieurs créations de postes dans les filières administration, animation, médico-sociale et technique. Toutes les explications sont fournies ainsi que les tableaux qui indiquent la situation avant décision et après décision. J'en rapporte conforme. »

M. le Maire : « Nous pouvons peut-être préciser que la plupart de ces postes sont des créations liées à des avancements de grade. On crée donc un poste et on ne supprimera le suivant qu'au prochain budget, autrement dit un poste sera vacant jusqu'au prochain budget où il pourra être supprimé. »

M. CHAMBON : « Le nettoyage de printemps aura lieu au conseil municipal du mois d'avril. »

M. le Maire : « Voilà, c'est toute la magie de la fonction publique. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- De créer les emplois suivants :
 - o postes de médecin hors classe à temps non complet ;
 - o 1 poste de médecin hors classe à temps complet ;
 - o 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
 - o 2 postes de rédacteur à temps complet ;
 - o 1 poste d'ingénieur à temps complet ;
 - o 1 poste de pédicure-podologue hors classe à temps non complet ;
- D'autoriser dans l'hypothèse où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, qu'il soit fait appel à des contractuels sur le fondement de l'article L.332-14 ou L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emploi visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emploi visé.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON

Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

22-Création d'un emploi non permanent à temps complet et autorisation de recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet pour mener à bien une mission SIRH

Rapporteur : E. CHAMBON

Rapport de présentation

Le service des Ressources Humaines de la Ville est confronté à l'évolution dématérialisée de ses outils de travail sur quasiment tous ses secteurs d'activité. Les partenaires extérieurs (CNFPT, CIG...) ont également récemment accéléré le développement de la dématérialisation de leurs outils et demandent de plus en plus de transmissions via des plateformes dédiées au service.

La collectivité a précédemment recruté des gestionnaires SIRH sur des missions circonscrites à l'édition de requêtes sur les logiciels, d'administration des droits et mises à jour d'organigrammes. Le poste de gestionnaire SIRH n'est plus pourvu depuis quelques mois et une réflexion s'est engagée sur l'adéquation entre les missions de ce poste et les besoins évolutifs de la collectivité en la matière.

Il existe en effet un fort enjeu de mise à jour complète et paramétrage des logiciels métiers RH existants. L'objectif, plus généralement, est de faire évoluer les différents outils de la direction et de développer de nouvelles solutions permettant de pérenniser et de fiabiliser les données en matière de ressources humaines. Cette mission revêt un caractère temporaire dans la mesure où l'expertise recherchée ne sera nécessaire que le temps de la mise à niveau/mise en place des outils et logiciels puis formations des utilisateurs et élaboration des procédures.

Plus précisément, l'agent recruté sera chargé de :

- *Conduire les différents projets de développement SIRH avec l'ensemble des secteurs en partenariat avec la DSI et les éditeurs de logiciels ;*
- *Intégrer les montées de version des différents logiciels RH ;*
- *Être le référent de la direction des ressources humaines dans la réalisation des requêtes complexes des différents logiciels ;*
- *Former et animer les équipes pour les faire monter en compétence, rédiger les procédures.*

Cette mission revêt un caractère stratégique pour la collectivité dans le cadre de la recherche permanente d'amélioration de ses processus internes et de l'importance donnée à la gestion de ses ressources humaines.

Le contrat de projet créé par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 est une nouvelle possibilité de recrutement ouverte aux employeurs public et permettant de recruter de manière non permanente, le temps d'un projet ou d'une opération identifiée, les compétences requises.

Il s'agit en l'occurrence de recruter un chargé de mission SIRH et d'approuver la création d'un emploi non permanent assimilable à un grade de catégorie B (grade de rédacteur), en raison des attentes d'expertise technique et de compétence de gestion de projet de la mission, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois dans la limite de 6 ans.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

M. CHAMBON : « Il convient de gérer le fait que le poste de gestionnaire SI-RH n'est plus pourvu depuis quelques mois. Nous avons réfléchi au niveau du service RH à l'adéquation entre les missions de ce poste et les besoins de la collectivité en la matière. Il s'agit des missions concernant la mise à jour, les paramétrages des logiciels RH existants mais aussi l'évolution de différents outils ou le développement de nouvelles solutions pour gérer les données RH. Ces missions apparaissent en fait comme étant temporaires. Nous proposons donc d'utiliser pour ce poste le dispositif de contrat de projet qui nous permet de recruter de manière non permanente, le temps d'un projet, les compétences requises. Dans ce cadre je vous propose de recruter un chargé de mission SI-RH et d'approuver la création d'un emploi non permanent pour une durée de 3 ans renouvelable une fois dans la limite de 6 ans. »

M. le Maire : « Merci, M. CHAMBON. Pas d'objection ?
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la création d'un emploi non permanent par le biais d'un contrat de projet, sur le cadre d'emploi de Rédacteur territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2023 relevant de la catégorie hiérarchique B.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

23-Attribution d'une subvention en faveur des sinistrés turcs et syriens victimes du séisme du 6 février 2023

Rapporteur : G. REIGADA

Rapport de présentation

Face à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, survenus le 6 février 2023, et faisant état de plus de 17 000 personnes qui ont perdu la vie, la ville de Fontenay-aux-Roses associée à l'AMF exprime toute sa solidarité envers les populations touchées.

L'AMF soutient les actions humanitaires sur le terrain, et notamment les opérations de l'ONG française ACTED, dont elle est partenaire et qui est présente dans la région. Ces opérations visent à apporter une aide humanitaire d'urgence dans les deux pays, par la provision de repas chauds, d'eau et de kits d'abris d'urgence, et en Syrie par l'approvisionnement en eau et en électricité.

En effet, en application de l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales, une commune peut soutenir toute action internationale de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire.

Ainsi, la Ville souhaitant soutenir les sinistrés turcs et syriens victimes de ce séisme, il est donc proposé de verser à l'ONG ACTED une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros.

M. le Maire : « Cette délibération mise sur table avec votre accord consiste en l'attribution d'une subvention en faveur des sinistrés turcs et syriens. Mme REIGADA. »

Mme REIGADA : « Nous avons en effet tous été spectateurs lointains mais touchés de la tragédie causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie. Sur la même dynamique qui nous anime et que nous avons déjà eu l'occasion dans ce conseil municipal de voter – je pense notamment à Haïti – nous souhaitons débloquer une subvention exceptionnelle à hauteur de 5 000 € que nous souhaiterions verser à l'ONG française ACTED sous les conseils et l'égide de l'association des Maires de France qui avait fait un appel au soutien des communes.
Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

M. le Maire : « Merci, Mme REIGADA. Y a-t-il des remarques ? Mme POGGI. »

Mme POGGI : « Je n'ai pas de remarque sur le fond, je suis tout à fait d'accord. Simplement, Mme REIGADA, pourriez-vous nous expliquer pourquoi cette délibération a été déposée ce jour sur la table du conseil municipal et non sous les 5 jours francs prévue par le code ? Sachant que ce n'est pas une décision urgente et que ce séisme a eu lieu depuis maintenant assez longtemps, je pense que le préavis pouvait être respecté. Merci. »

Mme REIGADA : « Le séisme a eu lieu le 6 février ; le temps que tout le monde s'organise et que l'AMF lance l'appel à projets, que nous puissions écrire la délibération – merci d'ailleurs aux services pour leur travail et leur grande réactivité, même dans ce contexte – dans un dossier que nous envoyons avec trois semaines d'avance afin de satisfaire à chaque fois vos demandes auxquelles nous accédons par souci de transparence démocratique. On vous envoie donc les dossiers en avance, ce qui fait un travail très volumineux. En effet, nous étions en léger décalage ; nous nous sommes permis de mettre sur table cette délibération, surtout sur une attribution de subvention exceptionnelle sur une cause à laquelle, comme vous l'avez dit en introduction, et nous n'avons pas eu de problème notoire. Je remercie encore les services pour leur réactivité. »

Mme POGGI : « Il n'y a pas de problème mais il y a quand même un code. »

M. le Maire : « J'ajouterais par ailleurs qu'au début nous avons évoqué la possibilité d'une aide mais qu'il n'y avait pas non plus d'ONG identifiée et que le conseil d'ACTED est venu de l'association des Maires de France un peu plus tardivement. Jusqu'alors nous nous demandions à qui nous pourrions donner avec une certaine sécurité pour être sûrs que l'argent arrive bien aux victimes, ce qui a probablement entraîné aussi un décalage dans la décision de prendre cette délibération. »

Mme POGGI : « Je vous remercie pour cette réponse, M. le Maire, parce qu'elle est plus claire et objectivement beaucoup plus compréhensible que le jugement de valeur qui a été fait auparavant. Merci. »

M. le Maire : « Très bien, nous allons avancer.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- Le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros à l'ONG ACTED recommandée par l'AMF dans le cadre de la solidarité et la coopération pour faire face à l'état d'urgence en Turquie et en Syrie touchés par les séismes ;
- Que cette aide est attribuée en vue de financer les initiatives à caractère humanitaire engagées sous l'égide de l'ONG ACTED pour secourir les sinistrés victimes du séisme du 6 février 2023 et de ses conséquences.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

➤ QUESTIONS

Question orale sur la désignation du référent déontologue déposée par M. Gilles MERGY, Conseiller municipal

M. MERGY : « *Monsieur le Maire,*

Dans le prolongement de loi Sapin 2 sur la lutte anti-corruption, le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 est venu préciser le rôle et les missions du référent déontologue pour les élus locaux.

C'est une question que j'ai régulièrement soulevée depuis 3 ans notamment au conseil municipal. Vous avez toujours affirmé partager ma volonté de désigner un référent déontologue au sein de notre commune tout en mettant en exergue les obstacles et les difficultés inhérentes à cette désignation.

Nous commençons désormais à disposer d'éléments d'analyse sur les missions potentielles de ce référent déontologue et ses modalités de désignation.

Sur le fond, Pierre Villeneuve, professeur associé à l'EHESP, rappelle les trois grandes missions de ce référent déontologue :

1/ Une mission de sensibilisation et de prévention des conflits d'intérêts qui prend un relief particulier avec les désignations croissantes d'élus locaux au sein d'organismes extérieurs : c'est notamment le cas pour les élus de la majorité municipale de notre commune qui sont membres de conseils de sociétés capitalistiques.

2/ Une mission de sensibilisation et de respect des principes déontologiques devant gouverner l'exercice de ses fonctions et mandats dans le cadre des déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale auprès de la HATVP (Haute autorité pour la transparence de la vie publique).

3/ Une mission de sensibilisation et de veille quant à l'utilisation des moyens mis à disposition par la collectivité comme à la nécessaire assiduité que requiert l'exercice de son mandat.

Sur les modalités de désignation, il apparaît souhaitable, comme vous l'envisagiez d'ailleurs, de privilégier une désignation commune avec d'autres communes, par exemple proches géographiquement afin d'éviter "le sentiment d'isolement" du référent déontologue.

Il faudra aussi veiller à son indépendance et à son impartialité.

Pourriez-vous nous indiquer à quelle échéance cette désignation pourra intervenir ?" »

M. le Maire : « Nous avons en effet échangé à plusieurs reprises à propos du référent éthique et, en fait, les textes auxquels vous faites référence portent sur la création d'un référent déontologique. Selon l'analyse de nos services, c'est un dispositif qui n'est pas tout à fait le même, qui est distinct. Sur le référent éthique je crains que nous n'ayons pas beaucoup avancé parce qu'en fait il n'y a pas eu de mode d'emploi délivré. Quant au référent déontologique, on n'en parle pas depuis si longtemps que cela puisque le texte auquel vous faites référence le rend obligatoire à compter de juin 2023, notamment le décret que vous citez du 6 décembre 2022. Sur ce référent déontologue il semble, selon les informations dont je dispose, que le CIG de la Petite Couronne soit de nature à nous fournir cette prestation. Nos services sont donc en train d'étudier comment on peut passer contrat avec le CIG pour avoir ce référent déontologue mais qui ne sera pas le référent éthique puisque nous n'avons toujours pas d'accord sur ce point. Certains CIG offrent cette prestation mais celui de la Petite Couronne ne l'offre pas. J'avais d'ailleurs alerté et transmis le message à notre Député il y a de cela quasiment un an pour lui demander d'interroger le Ministre sur le fait qu'un des CIG refuse de fournir cette prestation alors que les autres la fournissent aux différentes communes de leur périmètre. Voilà ce que je peux vous apporter comme réponse. »

M. MERGY : « Merci, M. le Maire. »

Question sur l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus du conseil municipal déposée par M. Gilles MERGY, Conseiller municipal

M. MERGY : « Monsieur le Maire,

Depuis la loi "Engagement et proximité" du 27 décembre 2019, les collectivités locales ont l'obligation de publier chaque année un état récapitulatif présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil.

Il ne s'agit pas seulement d'indiquer les seules indemnités de fonction mais aussi de lister toutes les autres formes de rémunération : jetons de présence, remboursements de frais de transport ou d'hébergement, avantages en nature en numéraire ou pas...

La Direction générale des collectivités locales préconise d'indiquer les montants en euros par élu et par fonction.

Vous ne l'avez pas fait en 2020, en 2021, ni en 2022.

Je suis sûr qu'il ne s'agit que d'un simple oubli et je vous demande donc de bien vouloir inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal."

Je me permets de rajouter, sous le contrôle de Mme BROBECKER, que le Président SIFFREDI pour le Conseil départemental des Hauts-de-Seine a envoyé il y a quelques jours cet état récapitulatif à l'ensemble des conseillers départementaux. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Bien évidemment, si le Président SIFFREDI l'a fait, nous allons le faire. Vous avez raison, nous ne l'avons pas publié, cela rejoint d'ailleurs un peu, je crois, la saisine de Mme BROBECKER sur les frais de représentation qui m'a été adressée par écrit et à laquelle nous répondrons par écrit mais en dehors du conseil municipal. Pardon, c'est d'ailleurs Mme POGGI qui m'a écrit et non Mme BROBECKER, excusez-moi.

Comme vous le savez, les indemnités des élus n'ont pas changé depuis 2014 ; elles sont publiées dans le cadre de la délibération et sont d'ailleurs inférieures à ce qu'elles étaient en 2013 et en 2008. Elles sont exprimées en pourcentage de l'indice maximal de la fonction publique qui doit être 1015 et n'ont donc pas varié, en fait, contrairement à ce que l'on peut lire parfois çà et là, depuis 2014. Sur les autres formes de rémunération nous vous ferons un état sous forme de tableau que nous présenterons au prochain conseil municipal. Pour les autres formes de rémunération de type jetons de présence ou autres, nous avons saisi les différentes instances dans lesquelles les élus siègent. Il y a effectivement une ou deux sociétés publiques locales, un ou deux syndicats qui donnent des jetons de présence (SIPPEREC, CJF, le syndicat des Eaux, je crois) pour des sommes qui restent relativement modiques, il faut le préciser ; on parle de quelques dizaines d'euros à chaque fois.

Concernant les frais de représentation, nous vous répondrons aussi de façon plus formelle. Puisque nous souhaitons faire une opération de transparence je tiens à vous rassurer, puisque vous nous demandiez les frais de mission au regard d'ailleurs du décret qui nous porte obligation de les fournir : il n'y en a pas.

Les frais de transport se montent au total à 3 353 € pour l'année 2022 et répondent en fait, à quelques dizaines d'euros près, aux déplacements dans le cadre du jumelage.

Les frais de restauration s'élevaient à 4 753,70 € TTC, dont 2 600 € pour l'organisation d'un séminaire pour les élus permettant notamment de tracer la feuille de route à la fin de la période Covid, à la rentrée 2022. Les frais de restauration pour les élus s'élèvent à 2 100 € pour l'année 2022, ce qui correspond souvent à des déjeuners de travail, soit avec des collaborateurs, soit avec des partenaires institutionnels de la Ville. On ne paie d'ailleurs pas toujours puisque nous sommes plus souvent invités, fort heureusement, mais cela permet dans notre pays d'avoir ce temps d'échanges particuliers de deux heures avec un décideur institutionnel. C'est comme cela par exemple que nous avons négocié avec la nouvelle Directrice de Toit et Joie et confirmé la négociation pour le nouveau parc Scarron. Cela n'a donc rien de très original et c'est probablement l'un des montants les plus faibles du territoire, voire du département, nous n'avons donc aucun problème à vous les communiquer. Accessoirement, quand nous invitons c'est toujours dans des restaurants fontenaisiens où, comme vous le savez, nous n'avons pas de 3 étoiles Michelin, ce sont donc des sommes qui restent modiques.

Nous vous ferons quoi qu'il en soit une réponse plus formelle avec l'ensemble des questions posées dans le cadre du décret correspondant. »

Mme POGGI : « C'est la jurisprudence Anne HIDALGO, c'est tout. »

M. le Maire : « Oui, mais Mme HIDALGO dépense 175 000 €, c'est cela ? »

Mme POGGI : « Je n'ai pas entendu le détail. »

M. le Maire : « Oui, mais moi je l'ai entendu ! Nous ne sommes pas dans la même catégorie. Accessoirement, je vous précise que le Maire de Fontenay est un des seuls du territoire, puisque cela a aussi été écrit en son temps, qui utilise sa voiture personnelle pour ses déplacements et qui ne se fait pas rembourser, et qui n'a pas de chauffeur, contrairement à ce qui a été écrit jadis. Nous ne sommes pas une Ville riche et nous ne pouvons donc pas vivre richement, et c'est normal. »

Question sur le début des travaux du parc Scarron déposée par M. Gilles MERGY, Conseiller municipal

M. MERGY : « *Monsieur le Maire,*

Je me permets de relayer des interrogations des habitants du quartier qui se demandent quand débiteront les travaux d'aménagement du parc Scarron.

Je vous remercie des éléments que vous serez en mesure de nous communiquer. »

M. le Maire : « Nous avons un peu répondu en fait puisque, théoriquement – ce n'est pas nous qui amenons la pelleteuse –, les travaux devraient débiter dans quinze jours. Il s'agira de travaux de réaménagement du parc mais la démolition du pavillon notamment est programmée pour la mi-avril. Elle a été décalée car on a découvert la présence d'un deuxième compteur électrique dans la maison. Il a donc fallu rappeler ENEDIS, ce qui prend parfois un peu de temps. »

Question de M. MARCADET

M. le Maire : « Je vous donne lecture de la question :

"Je suis Éric MARCADET, riverain de la rue Maurice-Philippot, je suis étonné de la politique d'abattage d'arbres depuis plusieurs années dans le coteau boisé du Panorama. Je ne rentre pas dans le détail des essences d'arbres coupés, de leurs âges et s'ils sont porteurs de maladie. Il semble que ce sont les plus beaux sujets, pas toujours malades et non dangereux qui sont abattus, notamment un chêne de 80 ans qui va être abattu sans raison. Pour résumer, je ne peux que constater que d'année en année on détruit notre environnement, tout cela sans information pour les riverains et d'une manière illogique : il y a suffisamment d'arbres morts ou vraiment non sains à couper ! La Mairie est-elle au courant ? Qui est le commanditaire ? Qui s'occupe du marquage ? Quelle est la politique de la Ville par rapport au coteau ? Quel est l'objectif à plus ou moins long terme ? Autant de questions que nous sommes en droit de nous poser. Malheureusement, je ne pourrai pas être présent au conseil municipal."

Malgré l'heure tardive nous allons donc lui répondre avant de lui répondre par écrit. La politique de la Mairie de Fontenay est toujours très claire : on n'abat un arbre que lorsqu'un expert nous a expliqué qu'il était soit significativement malade, bien sûr, et potentiellement susceptible de contaminer d'autres arbres, soit dangereux. Ça a été le cas notamment dans les cours d'école où nous avons dû en abattre un certain nombre parce que l'on se posait la question potentiellement d'une chute de l'arbre, notamment en cas de coup de vent. Rappelons-nous qu'il y a deux ans deux enfants sont morts dans le sud de la France parce qu'un arbre s'est abattu dans une école au moment d'un coup de vent. Nous sommes donc bien sûr obligés de prendre des précautions maximales mais nous sommes extrêmement limitatifs et nous replantons bien entendu toujours. C'est finalement l'entretien du patrimoine arboré mais nous avons déjà eu cette discussion, M. MESSIER. Comme vous avez pu le constater d'ailleurs, M. MESSIER, le Département a replanté l'avenue Jean-Moulin, ce n'était donc pas un "arbricide" de la part de la Mairie mais juste le délai normal de replantation, avec en plus le problème du Covid qui a un peu tout perturbé. C'est donc la politique de la Mairie.

Quant au coteau du Panorama, c'est une promenade qui appartient au Département. Je ne doute pas d'ailleurs que Mme BROBECKER apportera éventuellement cette question au Département pour avoir une réponse sur les principes... »

Mme BROBECKER : « C'est déjà fait, je n'ai pas encore la réponse mais j'ai déjà saisi les services. »

M. le Maire : « D'accord. Il est vrai que nous avons remarqué que le Département a parfois le remplacement d'arbres facile et beaucoup plus rapide que nous, mais nous-mêmes sommes parfois obligés d'abattre un arbre. »

➤ VŒUX

Vœu contre la réforme des retraites déposé par Mme Astrid BROBECKER, Conseillère municipale

Rapport de présentation :

Considérant les projections du Comité d'orientation des retraites (COR) et la déclaration de son Président, Pierre-Louis Bras devant l'Assemblée nationale : « Les dépenses de retraites ne dérapent pas, elles sont même relativement maîtrisées et, dans la plupart des hypothèses elles diminuent plutôt à terme » ;

Considérant que le projet de loi actuellement déposé au Parlement conduirait à reculer le départ en retraite au-delà de « l'espérance de vie en bonne santé », actuellement de 64,1 ans pour les femmes et de 62,7 ans pour les hommes selon les études de la DRESS (Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) ;

Considérant que les derniers sondages font état de 71 % des Françaises et Français qui refusent ce report ;

Considérant le taux de chômage des seniors ;

Considérant que pour la première fois depuis 2010 les principaux syndicats appellent à se mobiliser contre ce projet ;

Considérant l'inégalité de cette réforme dont les travailleurs doivent supporter exclusivement le coût ;

Considérant que d'autres financements alternatifs existent tels que l'augmentation des salaires pour enfin arriver à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes (estimé à 4 milliards d'euros) qui élargirait l'assiette de cotisation ;

*Considérant que les retraitées et les retraités sont des artisans indispensables du lien social ;
Considérant l'importance de ce sujet pour la vie quotidienne des Fontenaisiennes et Fontenaisiens ;*

LE CONSEIL MUNICIPAL DEMANDE

- *Au gouvernement de retirer son projet de loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale et de le soumettre à la Nation sous la forme d'un référendum ;*
- *Aux parlementaires de s'opposer, notamment par leur vote, à ce projet de loi et de soutenir, par leur signature, l'organisation d'un référendum sur les retraites.*

LE CONSEIL MUNICIPAL APPORTE

Son soutien à l'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse opposées à ce projet.

M. le Maire : « Merci, Mme BROBECKER. Vous vous doutez de la réponse que je vais vous faire puisque depuis huit ans nous n'avons jamais voté de vœu qui concerne la politique nationale de notre pays et ce, pour différentes raisons. Tout d'abord parce que l'on considère, en tout cas je considère et l'équipe avec moi considère, que ce n'est pas l'objet de notre mandat ; pas plus que celui des gens que vous avez élus à votre syndicat ou à votre bureau d'association, ce n'est pas l'objet de notre mandat.

Ensuite, c'est assez simple, le contrat qui a fondé notre équipe est celui de l'intérêt communal et nous regroupons donc un certain nombre d'opinions politiques différentes, ce dont nous nous honorons puisque c'est une équipe plurielle. C'est donc une raison de plus pour ne pas nous positionner sur des sujets nationaux et nous ne voterons donc pas votre vœu. »

Mme BROBECKER : « Dans le règlement intérieur de Fontenay-aux-Roses il existe pourtant des motions, qui sont d'intérêt local, et des vœux. »

M. le Maire : « Les vœux sont toujours aussi nécessairement en lien avec un intérêt local. C'est pour cela que nous allons parler du site de l'IRSN mais que nous ne nous prononcerons pas sur la politique de sûreté nucléaire de notre pays. C'est pour cela que nous avons fait un vœu alternatif. »

Mme BROBECKER : « Il y a quand même un intérêt local pour les habitants et nous pouvons toujours le voter nous-mêmes. »

M. le Maire : « Nous, nous allons l'écarter car si nous ne le votons pas cela sera considéré comme étant la position du conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, ce qui n'est pas possible. On peut donc le voter mais nous, nous voterons contre. »

Mme BROBECKER : « Je m'en doutais. »

M. le Maire : « Qui est pour ? Qui s'abstient ? Le vœu est donc rejeté, non sur le fond, encore une fois, mais sur son caractère national. »

Vœu rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLETT Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, votent contre]

[SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

[POGGI Léa-Iris s'abstient]

Vœu contre le démantèlement de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire déposé par M. Maxime MESSIER, Conseiller municipal

Rapport de présentation :

Le 8 février 2023, le ministère de la transition écologique a annoncé le démantèlement de l'IRSN, dont les activités seraient reprises par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA). Cette annonce inattendue a été faite sans aucune concertation. Rappelons que l'IRSN a été créé en 2001 dans le but d'avoir une expertise indépendante en matière de sûreté nucléaire.

Depuis plus de 20 ans, l'IRSN a démontré la qualité de ses travaux. Son indépendance du CEA d'une part, et de l'ASN d'autre part, lui permet de se consacrer pleinement à sa mission d'expertise en sûreté nucléaire et en radioprotection. L'IRSN mène des expertises en sûreté nucléaire et éclaire l'ASN qui, elle, prend des décisions administratives. Ce modèle, reposant sur une autorité administrative d'une part et une expertise indépendante d'autre part, est souvent cité en exemple à l'étranger.

En annonçant la reprise de ses activités au sein du CEA et de l'ASN, c'est un retour en arrière qui est annoncé par le gouvernement. D'abord parce qu'en confiant l'expertise à l'ASN, elle pourrait être soumise à une certaine pression de délivrance d'autorisation de fonctionnement de sites nucléaires. L'IRSN était également pilote en termes d'échanges avec la société civile. Cette culture étant moins étendue à l'ASN, une perte de transparence est également à craindre. Enfin même si les dernières déclarations du Gouvernement laissent penser que l'expertise et la recherche ne seraient pas dissociées, la question du financement de ces activités de recherche au sein d'une autorité de l'État, qui ne pourrait plus postuler à certaines sources de financement, ne semble pas avoir été anticipée.

En l'absence de motivations concrètes de ce projet pris dans une certaine précipitation, il est à craindre qu'il s'agisse simplement d'une volonté du gouvernement d'accélérer son plan de relance de construction de réacteurs nucléaires. Mais qu'on soit favorable ou opposé à l'énergie nucléaire, chacun comprend bien que la sûreté des installations doit être garantie dans la transparence et avec l'indépendance la plus totale. De nombreux experts et scientifiques ont dénoncé ce projet de démantèlement de l'IRSN dans la presse ces derniers jours.

Enfin, notre commune est concernée au premier plan puisqu'elle héberge le siège social de l'IRSN, dont l'avenir paraît de fait menacé.

Vœu :

Le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni le 9 mars 2023, demande à la Ministre de la Transition Écologique, Mme PANNIER-RUNACHER, de renoncer au projet de démantèlement de l'IRSN. Il apporte son soutien aux salariés de l'IRSN dans leur volonté de défendre leur entreprise et le modèle d'une expertise en sûreté nucléaire indépendante et transparente.

M. le Maire : « Nous avons donc deux vœux, l'un proposé par M. MESSIER, l'autre par la majorité municipale. Je ne sais pas si vous avez eu le temps de lire le nôtre ; je ne sais pas si vous souhaitez qu'on fasse le même. »

M. MESSIER : « Je vous aurais proposé de faire une fusion. J'ai pris effectivement connaissance de votre vœu hier ou avant-hier. Pour la différence de formulation, vous vous axe sur la préservation du site de Fontenay-aux-Roses et les emplois sur le territoire de la commune ; j'y fais moi-même référence mais j'ai surtout parlé des principales revendications des salariés qui ont fait deux jours de grève. Je crois que vous avez reçu une délégation récemment et ils ont dû vous expliquer que leur principale revendication porte avant tout sur le sens que l'on donne à leur institut, c'est-à-dire d'avoir une expertise en santé nucléaire qui soit transparente et qui publie donc ses travaux, indépendante de l'Autorité et du CEA qui a une autre mission, et qui soit intimement liée à la recherche. C'est clairement la principale revendication des salariés et je trouve que c'est ce qu'il manque dans votre vœu. Je vous proposerai donc de fusionner les vœux si vous le voulez. »

M. le Maire : « Le problème est que l'on a la même problématique que pour le vœu précédant. Nous n'estimons pas avoir été mandatés par nos électeurs pour définir de la politique de sûreté nucléaire du pays, pas plus que pour définir l'âge de la retraite. Ce ne sont pas les mêmes élections.

Pour votre information tout de même je voudrais compléter un petit peu. Je pense que vous avez eu le vœu modifié par rapport à celui qui a été envoyé il y a deux jours puisque j'ai en effet rencontré le Directeur de l'IRSN, qui n'avait d'ailleurs pas d'informations extrêmement précises sur le devenir du site ni sur la façon dont allaient se passer les choses puisqu'il avait reçu l'information relativement tardivement.

J'ai reçu en effet une délégation de Fontenaisiens notamment qui travaillent à l'IRSN et qui m'ont fait part de leurs craintes, des craintes sur le devenir du site et son démantèlement, et de leurs doutes de nature professionnelle sur la nouvelle organisation qui consisterait à avoir une seule entité qui regrouperait à la fois l'expertise, la recherche et le contrôle.

En même temps, j'ai demandé un rendez-vous à la Ministre, Mme PANNIER-RUNACHER, qui m'a reçu hier et qui m'a donc assuré que la fusion prévue entre l'IRSN et l'ASN concernerait dans les années à venir la gouvernance de la structure et qu'en aucun cas il n'était prévu dans les cinq prochaines années le démantèlement ou le transfert des activités actuelles du site. Elle a effectivement souligné la volonté du gouvernement de renforcer les moyens humains pour faire face aux missions liées à l'évolution du parc nucléaire et de garantir l'indépendance des missions de contrôle de l'activité nucléaire dans notre pays. Elle m'a fait valoir d'ailleurs le fait que l'indépendance d'une autorité administrative indépendante était probablement supérieure à celle d'un institut qui est placé par définition sous l'autorité du ministère, ce qui n'est pas complètement faux, il faut l'admettre, et qui est d'ailleurs le modèle qui a été majoritairement retenu dans plein de pays.

Je prends donc difficilement part à ce débat parce que je n'ai pas d'opinion. En revanche, je me suis fait l'écho des préoccupations des Fontenaisiens auprès de la Ministre. Celle-ci nous a assuré également qu'elle allait certainement rapidement mettre en place des groupes de travail avec l'ensemble des personnes concernées, y compris les professionnels du site. Du coup, notre vœu lui demande à la fois de préciser les contours de la réforme, car cela reste encore un peu à définir en fonction de ce qu'il va sortir des groupes de travail et, bien sûr, face aux angoisses de nombreuses familles sur les conséquences d'un éventuel départ massif de nombreux emplois, d'un maintien des activités actuelles sur le site de Fontenay-aux-Roses à court comme à moyen terme. On voit bien en effet que le problème des réformes de ce type c'est qu'elles produisent souvent peu d'effets à court terme mais, si l'on se projette à l'échéance de cinq ou dix ans, la logique du nouveau système créé s'impose, et c'est plutôt là que vient le risque d'un départ progressif des activités.

Nous sommes donc un peu arrivés à un accord sur ce vœu mais je suis un peu désolé car la ligne que se fixe la majorité est que l'on n'a pas de jugement à porter sur le fait que l'Autorité de contrôle nucléaire française doit être unie ou bicéphale, de tel ou tel statut, c'est tout de même la mission de la puissance publique. Chacun est libre ensuite d'avoir les opinions qu'il souhaite mais je pense que la logique est de défendre les intérêts notamment des Fontenaisiens qui travaillent à l'IRSN sous l'angle de leur lieu de travail. Et l'une des angoisses est quand même le démantèlement de l'IRSN avec une partie qui partirait avec la Défense, l'autre ailleurs, ce à quoi la Ministre, à ce stade, nous répond que ce n'est pas à l'ordre du jour. »

M. MESSIER : « Je n'ai effectivement rien contre la réécriture de votre vœu, rien ne me déplaît là-dedans et je peux le voter sans problème, mais il fait abstraction de la revendication numéro un des salariés de l'IRSN qui est bien de conserver une expertise indépendante, transparente et liée à la recherche. Et je trouve cela dommage, en fait. »

M. le Maire : « La Ministre m'a affirmé que la réforme renforçait l'indépendance. »

M. MESSIER : « L'IRSN a été justement créée pour sortir l'expertise du CEA. »

M. le Maire : « Je n'ai pas d'opinion là-dessus. C'est vrai que, par exemple, l'HAS ou l'Agence du Médicament sont des autorités administratives indépendantes et, en général, c'est plus indépendant qu'un service déconcentré parce que le directeur d'un site est quand même nommé par le ministre et donc par le pouvoir politique. »

M. MESSIER : « Il y a en fait deux possibilités : soit on ajoute un alinéa, mais je comprends que vous n'y soyez pas favorable, un alinéa qui serait sur l'expertise indépendante, soit on maintient les deux vœux et on fait les deux votes. »

M. le Maire : « Nous allons donc faire deux votes.

Je vous propose donc de vous prononcer sur le vœu proposé par M. MESSIER.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Le vœu est donc rejeté. »

Vœu rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADAARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, votent contre]

[SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

[LAFON Dominique, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), s'abstiennent]

Vœu de la Majorité municipale à Madame Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre de la Transition énergétique

Rapport de présentation :

Le Conseil municipal de Fontenay aux Roses a appris récemment le projet du gouvernement de fusion de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) avec l'Autorité de sûreté Nucléaire (ASN).

L'IRSN est, de longue date, implanté sur le territoire de la commune, et ses activités, séparées au début des années 2000 du CEA, correspondent sur ce site à 1 200 emplois dont un très grand nombre de Fontenaisiens.

Le Maire de Fontenay-aux-Roses a, dès connaissance de cette nouvelle, rencontré Jean-Christophe NIEL, Directeur général de l'IRSN, qui semblait disposer à ce stade d'assez peu d'informations sur les conséquences pratiques de cette décision.

Le Maire a également rencontré une délégation de professionnels de l'IRSN qui ont exprimé leurs craintes d'un démantèlement du site, notamment du fait du lien de certaines activités avec la défense nationale, non intégrables dans l'ASN. Leurs craintes également d'une séparation entre expertise et recherche, et leur surprise de voir réunies dans une seule entité les activités d'expertise, de contrôle et d'autorisation alors même que leur séparation répondait à un souhait de sécurité maximale lors de la création de l'IRSN.

S'il n'est pas dans les attributions de la Ville de Fontenay-aux-Roses de définir la politique de sûreté nucléaire, elle ne peut que souligner les conséquences graves d'un tel démantèlement s'il était confirmé, tant pour les familles, pour la ville, que pour l'efficacité de ses missions pendant une période de désorganisation transitoire inévitable de plusieurs années.

Pour ces raisons, le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance le jeudi 9 mars 2023 :

- *Demande à la Ministre en charge de préciser au plus vite les intentions du Gouvernement ;*
- *Et forme le vœu, face aux angoisses de nombreuses familles et aux conséquences d'un éventuel départ massif de nombreux emplois, d'un maintien des activités actuelles sur le site de Fontenay-aux-Roses.*

M. le Maire : « Qui est favorable au vœu présenté par la majorité municipale ? Il est donc voté à l'unanimité.

Ensuite, c'est indépendant de mes opinions personnelles ; je vous rappelle que j'ai refusé que l'on vote un vœu sur le renforcement des moyens à l'hôpital et je peux pourtant vous dire que je suis intimement convaincu qu'on nous fait du mal depuis quelques années, mais bon ! »

Vœu adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

[VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne (pouvoir à LAFON Dominique), DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise (pouvoir à VASTEL Laurent), LE ROUZES Estéban, LHOSTE Roger (pouvoir à CHAMBON Emmanuel), ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie (pouvoir à ROUSSEL Philippe), BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed (pouvoir à BERTHIER Étienne), PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Étienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira (pouvoir à ANTONUCCI Claudine), KARAJANI Claire, SOMMIER Jean-Yves (pouvoir à MERGY Gilles), KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia (pouvoir à BROBECKER Astrid), BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline (pouvoir à KATHOLA Pierre), votent pour]

M. le Maire : « Le prochain conseil municipal sera le vote du budget. Il aura lieu le 13 avril. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01 h 34, le 10/03/2023.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fontenay-aux-Roses, le 04 JUIL. 2023

Le Maire

Laurent VASTEL



POUR INFORMATION

Les procès-verbaux intégraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.fontenay-aux-roses.fr ou sur simple demande auprès de la Mairie